



EVALUATION DE MISE EN ŒUVRE MESURE 19 « SOUTIEN AU
DEVELOPPEMENT LOCAL - LEADER » DU PDRG 2014-2022

RAPPORT FINAL - 19 JUILLET 2023

SOMMAIRE

1	OBJECTIFS ET METHODOLOGIE	3
1.1	CONTEXTE ET ENJEUX DE LA MISSION.....	4
1.2	QUESTIONNEMENT ET REFERENTIEL.....	7
2	ENSEIGNEMENTS	9
2.1	QE 1 – COHERENCE ET PERTINENCE.....	10
2.2	QE 2 – MISE EN ŒUVRE.....	18
2.3	QE 3 – RESULTATS ET IMPACTS.....	31
3	RECOMMANDATIONS	42
3.1	SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS.....	43
3.2	RECOMMANDATIONS DETAILLEES.....	45
4	ANNEXES	54
4.1	FICHES PAR GAL.....	55
4.2	BILAN GENERAL ET PAR MESURE.....	100
4.3	GUIDES D’ENTRETIENS.....	107



1 OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

1.1 CONTEXTE ET ENJEUX DE LA MISSION

LE CADRE REGLEMENTAIRE 2014-2020 DU DLAL LEADER

- Un programme intégré dans le second pilier de la PAC

Les règles spécifiques au FEADER sont retranscrites dans le règlement N° 1305/2013. Ce règlement précise les 3 objectifs généraux du FEADER (1- transfert de connaissance et innovation, compétitivité de l'agriculture ; 2- gestion durable des ressources naturelles et lutte contre le changement climatique ; 3- développement territorial équilibré des zones rurales) qui se déclinent en 6 priorités (elles-mêmes déclinées en domaines prioritaires) :

- Encourager le transfert de connaissances et d'innovation
- Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles
- Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture
- Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie
- Promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricoles et alimentaires ainsi que dans le secteur de la foresterie
- Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté, le développement économique en zones rurales.

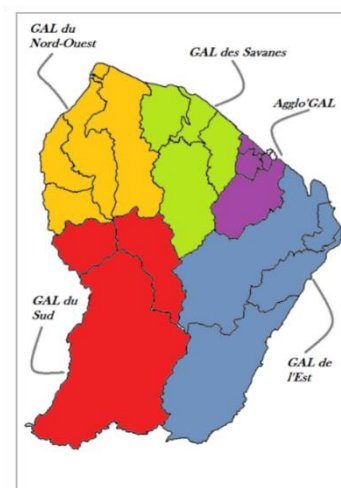
Cette dernière priorité comprend le domaine prioritaire 6B « promouvoir le développement local dans les zones rurales » qui concernera l'approche LEADER. Les articles 42 à 44 du règlement FEADER régissent la mise en œuvre des programmes LEADER.

Les GAL peuvent ainsi soutenir des projets dans le cadre d'une mesure de gestion unique, sans être obligés de les ventiler dans les différentes priorités du PDR, contrairement à la période 2007-2013. LEADER doit donc contribuer au domaine prioritaire 6B du FEADER « promouvoir le développement local dans les zones rurales », et il peut potentiellement contribuer à chacune des six priorités de l'Union en faveur du développement rural.

STRUCTURE DES GAL GUYANAIS : PRIORITES 14-20

Le tableau ci-dessous présente en synthèse les principales caractéristiques des programmes LEADER des GAL guyanais.

A noter que l'ensemble du territoire guyanais est couvert par un programme LEADER.



GAL	Structure porteuse	Objectifs	Axes stratégiques des fiches actions	Enveloppe ¹
GAL du Nord-Ouest	Communauté Communes de l'Ouest Guyanais	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le développement économique du territoire. Améliorer la qualité et le cadre de vie des populations indispensable à l'attractivité et la bonne image du territoire. Trouver l'équilibre entre l'intégration des populations "au système français" et le maintien de l'identité culturelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Structuration et appui au secteur artisanal d'agro transformation Structuration du tourisme et valorisation des atouts touristiques du territoire Développement des services de proximité et de l'animation locale Préservation et valorisation du patrimoine culturel et naturel 	1 500 000 €
GAL des Savanes	Communauté des Savanes	<ul style="list-style-type: none"> Créer de la vie et du lien entre les communautés et les générations. Créer une nouvelle dynamique touristique autour des patrimoines ruraux. Soutenir l'accompagnement des filières traditionnelles et informelles pour favoriser un développement endogène. 	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser et transmettre les savoirs, la culture et les patrimoines des Savanes Soutenir des dynamiques de développement pérennes dans les villages et les bourgs et créer des lieux de vie et d'échange Définir une identité partagée « savanes » et mettre en réseau les acteurs touristiques Développer l'offre d'hébergement et de découverte des patrimoines ruraux Favoriser l'organisation et la mise en réseau de la production artisanale locale 	1 500 000 €
Agglo'GAL	Communauté d'Agglomération du Centre Littoral	<ul style="list-style-type: none"> Développer une économie sociale et solidaire territorialisée et endogène permettant d'augmenter le nombre d'actifs résidant et travaillant au sein de la zone rurale. Approvisionner la population de la CACL en produits alimentaires issus de l'agriculture locale pour répondre notamment aux enjeux de santé et d'éducation de la jeunesse. Valoriser les richesses naturelles et patrimoniales des territoires ruraux. 	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'une économie sociale et solidaire endogène et territorialisée Approvisionner la population de la CACL en produits alimentaires issus de l'agriculture locale Valoriser les richesses naturelles, culturelles et patrimoniales des territoires ruraux par le développement du tourisme et des loisirs 	3 999 995 €
GAL de l'Est	Communauté de Communes de l'Est Guyanais	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le suivi de formation adaptées aux besoins de professionnalisation de l'Est. Accompagner le développement de l'économie locale. Encourager la valorisation sociale et culturelle des patrimoines de l'Est. 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir des formations ciblées et issues d'une demande locale Soutenir la structuration, l'organisation et l'installation d'activités économiques répondant aux besoins ruraux Soutenir les actions culturelles et patrimoniales qui créent du lien social Favoriser la découverte touristique de l'Est 	1 495 000 €
GAL du Sud	Parc Amazonien de Guyane	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la ressource humaine locale dans sa montée en compétence générale et dans sa professionnalisation pour un développement endogène. Valoriser les ressources patrimoniales locales à travers le développement du tourisme et celui de l'action culturelle et de l'EEDD pour une plus grande attractivité du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'employabilité locale, l'entrepreneuriat et la culture projet Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec les ressources naturelles du territoire Asseoir le développement du tourisme sur les ressources patrimoniales pour une plus grande notoriété du Sud Guyane Développer l'action culturelle et l'EEDD en lien avec les ressources patrimoniales pour une plus grande appropriation du Sud Guyane par ses habitants 	1 495 000 €

¹ D'après les données disponibles sur le Réseau Rural Français, somme des 19.2, 19.3 et 19.4

1.1.1 EVALUER LE PROGRAMME LEADER : UNE OBLIGATION REGLEMENTAIRE

L'évaluation du programme Leader 2014-2020 repose sur un cadre juridique et réglementaire fixé par un « Cadre Commun de Suivi Evaluation » de la PAC et les règlements (UE) n° 1305/2013 et règlements d'exécution 808/2014.

Au-delà de ce cadre prescriptif, la Commission Européenne a diffusé en Août 2017 un guide visant à définir les attendus et les contours méthodologiques de l'évaluation de l'approche leader / DLAL pour la période de programmation 2014-2020. Dans ces lignes directrices, l'évaluation Leader doit notamment s'apprécier au regard de 2 aspects :

1. **Au niveau du programme de développement rural**, d'une part, dans la mesure où Leader est un dispositif clef des PDR : à cette échelle, l'évaluation Leader est organisée et gérée par l'autorité de gestion², selon des modalités pour partie inscrites, au démarrage de la programmation, dans les Plan d'évaluation des PDR.

On notera que l'évaluation LEADER renvoie d'une part à une **démarche d'évaluation globale des programmes**. Ainsi, l'analyse des mesures 19 (avancement, freins et réussites...) a été abordée dans le cadre des rapports annuels de mise en œuvre « renforcés » des programmes, et a minima au titre des questions évaluatives portant sur la Priorité 6 et plus particulièrement la question évaluative obligatoire du domaine prioritaire 6B.

2. **Au niveau de chaque GAL**, à savoir une évaluation de la stratégie locale de développement (SLD) mise en œuvre tout au long de la période de programmation.

Au niveau local, les activités de suivi et d'évaluation liées à la stratégie Leader relèvent de la responsabilité du GAL. Parmi les aspects obligatoires (prescriptifs) de l'évaluation LEADER au niveau local, on retrouve :

- > L'évaluation de la cohérence de la stratégie Leader ;
- > L'évaluation de la pertinence de la stratégie Leader ;
- > L'évaluation des contributions des opérations soutenues à la réalisation des objectifs de la stratégie ;
- > L'analyse des facteurs de réussite et d'échec.

D'autres aspects facultatifs, mais non moins éclairants, peuvent être couverts par une évaluation Leader menée (par un ou des GAL au niveau local) : évaluation des moyens et modalités d'animation par les GAL ; évaluation du mécanisme de mise en œuvre de Leader / gouvernance ; 'évaluation des valeurs ajoutées de la méthode Leader...

² L'évaluation est organisée et gérée par l'AG mais obligatoirement conduite par un évaluateur ou organe fonctionnellement indépendant des services assurant le pilotage et la mise en œuvre du PDR.

1.2 QUESTIONNEMENT ET REFERENTIEL

Les éléments ci-après représentent les éléments du référentiel d'évaluation qui précisent et déclinent les questionnements pour la conduite de la démarche d'évaluation.

1.2.1 QUESTIONNEMENTS EVALUATIFS ET CRITERES D'ANALYSE

Sur la base des éléments du CCTP, des enjeux et des échanges menés dans le cadre de la réunion de lancement. Nous proposons de retenir :

- 3 grands questionnements évaluatifs
- Une question plus prospective.

Question Evaluative n° 1 : La pertinence et cohérence de la stratégie LEADER par rapport aux besoins territoriaux (administratifs/financiers et opérationnels)

Quelle est la pertinence des stratégies mises en œuvre par les GAL pour répondre aux besoins et enjeux de leur territoire ? Dans quelle mesure, sont-elles cohérentes avec les autres politiques européennes, nationales, régionales et locales ?

Question Evaluative n° 2 : l'efficacité/efficience de la mise en œuvre des mesures leader

Quel est, au regard des dynamiques de programmations observées et moyens déployés pour leur mise en œuvre, le niveau d'efficacité et d'efficience des mesures Leader ? Les choix de mise en œuvre (répartition et définition des rôles des GAL...) sont-ils adaptés pour contribuer à la performance du dispositif ?

Question Evaluative n° 3 : L'Efficacité et efficience - Plus-value et valeur ajoutée du dispositif LEADER

Dans quelle mesure les projets LEADER programmés ont-ils permis de répondre aux grands enjeux de développement et de dynamisme local des zones rurales concernées ?

Question Prospective : les pistes d'optimisation des procédures administratives et partenariales

1.2.2 REFERENTIEL D'ÉVALUATION

Le tableau ci-dessous présente l'articulation entre les questions de l'évaluation et les outils mis en œuvre, ainsi que les logiques de triangulation des analyses.

						
Questions évaluatives		Analyse de données	Analyse documentaire	Entretien techniciens	Synthèse par opérations et	Etude de cas -10 entretiens porteurs de
QE 1 - Pertinence et cohérence de la stratégie LEADER par rapport aux besoins territoriaux (administratifs/financiers et opérationnels)	Pertinence des stratégies et objectifs associés pour répondre aux enjeux des territoires : - Analyse des évolutions éventuelles des stratégies des GAL (adaptation des stratégies, enjeux émergents, besoins non couverts ...) ; - Analyse de la cohérence des actions soutenues par rapport aux thématiques identifiées dans les stratégies	••	•••	•••		•••
	Cohérence avec les politiques connexes : - Evaluation de l'articulation du GAL avec les politiques locales et nationales ... (articulation, lignes de partage ...)		•••	•••		
	Pertinence du dimensionnement financier des GAL			•••		
QE 2 - Efficacité/ Efficience de la mise en œuvre des mesures LEADER	Dynamique de programmation : - Niveau d'avancement du programme (nombre d'opération, taux de programmation ...), nombre de projets programmés à maîtrise d'ouvrage par thématique, dynamiques des cofinancements ...	•••				
	Capacité de l'animation, de l'accompagnement et de la promotion à rendre le programme dynamique et à contribuer à la performance du dispositif - Analyse des <u>moyens d'animation et de gestion</u> (EPT, turn-over, accompagnement au montage de projet ...), de <u>communication</u> (actions mises en place ...) et de <u>formation</u> - <u>Efficacité de ces mesures</u> : nombre de projets accompagnés / programmés / abandonnés, avis des parties prenantes, notoriété du GAL et du programme ...	•••		•••	••• •	•••
	Efficience de la mise en œuvre : adaptation des moyens humains, répartition et définition des rôles ... - Délais de programmation de paiement ; - Efficacité de la mise en œuvre du programme du point de vue des porteurs de projet.	•••		•••		•••
QE 3 - Efficacité et efficience - Plus-value et valeur ajoutée du dispositif LEADER	Effet du LEADER sur l'émergence de nouvelles pratiques en termes de gouvernance - Participation des membres publics et privés au comité de programmation ; - Avis / sentiment d'appartenance des membres des comités de programmation - <u>implication et apport des membres privés</u> ; - Création de réseaux formels et informels entre techniciens et les différents acteurs des territoires ; - Analyse de la plus-value de la gouvernance / animation LEADER	•••		•••	•••	•••
	Efficience au regard de la plus-value territoriale des projets soutenus Qualification des types de plus-value et effet levier des opérations LEADER	•••		•••	•••	•••
QE 4 - Piste d'optimisation des procédures administratives et partenariales			••	••	••	•••



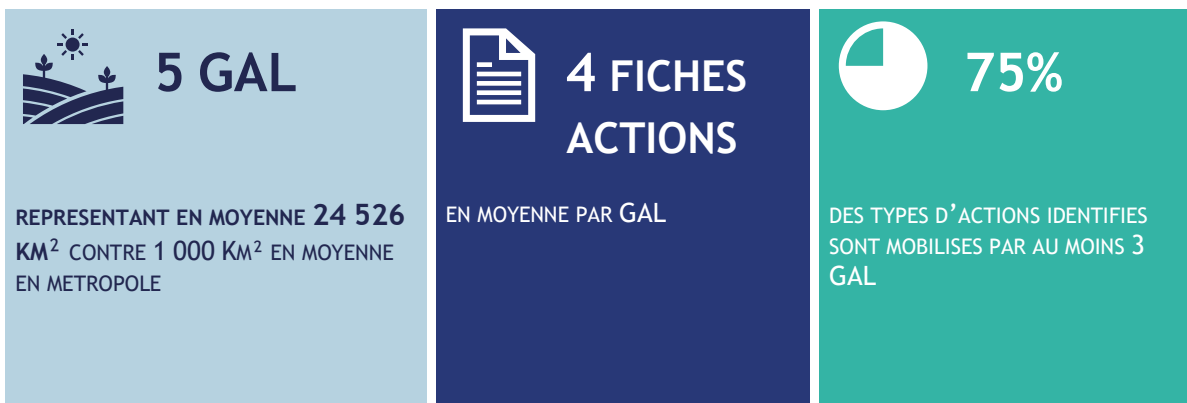
2

ENSEIGNEMENTS

2.1 QE 1 - COHERENCE ET PERTINENCE

QE 1 - Quelle est la pertinence des stratégies mises en œuvre par les GAL pour répondre aux besoins et enjeux de leur territoire ? Dans quelle mesure, sont-elles cohérentes avec les autres politiques européennes, nationales, régionales et locales ?

CHIFFRES CLES



PRINCIPALES CONCLUSIONS

Construites en réponses aux enjeux locaux, la **pertinence** des stratégies locales de développement est avérée. Leur caractère large et transversal a permis de **répondre aux besoins et enjeux** spécifiques de leur territoire. Par ailleurs, de fortes convergences sont observées entre les objectifs des différents GAL. Hormis la coopération, l'ensemble des thématiques a été couvert avec des situations variables en fonction des GAL ([voir CJ 1.1](#)).

La cohérence de **LEADER CTG** avec les politiques **connexes** est avérée ([voir CJ 1.2](#)). En termes opérationnels, l'articulation et la **coordination entre la CTG et le CNES** est un facteur clés de succès de la programmation : les règles d'intervention sont similaires, le montage des plans de financement a donc été relativement simple.

Quelques **POINTS D'AMELIORATION SONT A RELEVER**, avec des effets d'éviction des crédits LEADER au détriment d'autres mesures FEADER (Modernisation des exploitations agricoles transformation et Commercialisation des produits agricoles).

S'agissant du dimensionnement financier des GAL, si le choix était d'affecter une enveloppe identique aux GAL et d'allouer le reste à ces derniers sur des critères de performance. En pratique cette approche s'est avérée peu concluante ([voir CJ 1.3](#)) :

- Le pilotage par la performance annuel, s'est avéré trop complexe pour être pleinement appliqué
- Le principe d'égalité des enveloppes, mériterait d'être réinterrogé en comparaison avec d'autres approches intégrant la question de l'équité territoriale et celle de la capacité de mobilisation des fonds.

2.1.1 PERTINENCE DES STRATEGIES ET OBJECTIFS ASSOCIES POUR REpondre AUX ENJEUX DES TERRITOIRES (CJ1.1)

La stratégie des programmes LEADER s'est avérée pertinente par rapport aux besoins des territoires et dans la capacité à couvrir des besoins et enjeux locaux, et ce sur la durée de la programmation. Les stratégies des GAL se caractérisent par :

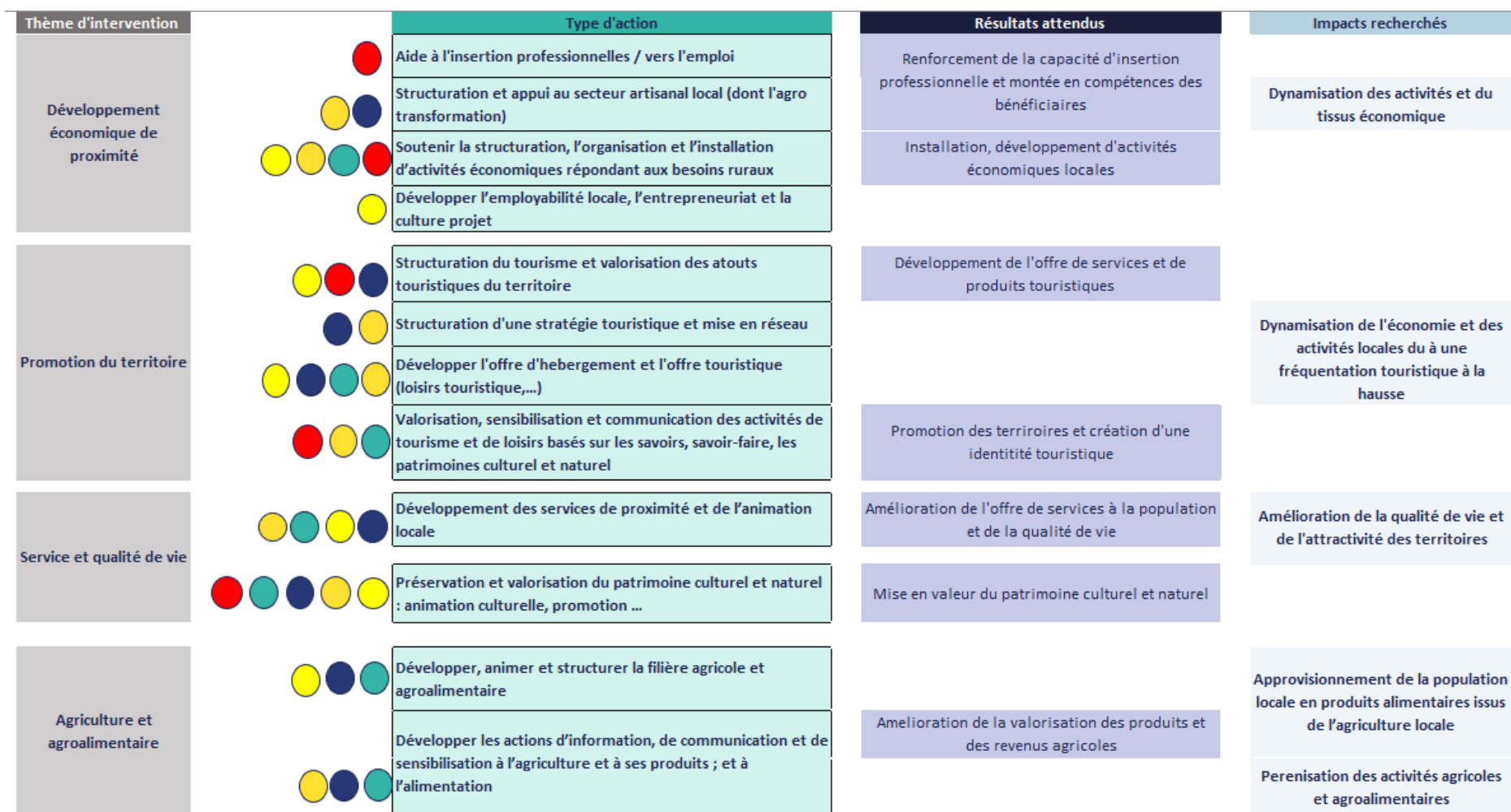
- Des orientations thématiques plutôt larges permettant la réalisation d'actions différenciées : les besoins sont multiples et réels au sein des territoires, la certaine souplesse permise par les stratégies LEADER est perçue positivement par les équipes techniques des GAL
- Des fiches actions adaptées aux besoins et détaillant les types d'actions éligibles de façon opérationnelle ;
- Des adaptations marginales effectuées au sein des fiches actions. Il s'agit principalement d'évolution des enveloppes et modifiant les montants plancher/plafond plutôt que de modifications de stratégie.

Certains GAL ont fait le choix de mettre des plafonds par projet sur leur fiche action, et ce afin de soutenir des microprojets. Par ailleurs, certains GAL ont décidé de baisser le taux d'intervention LEADER de 100 % à 80% d'aide LEADER aux structures publiques, craignant que les communes consomment trop rapidement les crédits LEADER. Pour les établissements publics, les associations et leurs groupements, le taux d'aide public est fixé à 100 % avec un taux d'aide LEADER à 100%.

- Des choix des GAL d'ouvrir un nombre limité de FA, avec en moyenne 4 fiches actions ouvertes sur la 19.2.

L'ensemble des parties prenantes locales (équipes des GAL) s'accordent sur le fait que les objectifs qui avaient été définis lors de la conception des programmes l'avaient bien été en réponse aux besoins relevés sur les territoires concernés. La mise en cohérence des stratégies locales sur le diagramme logique d'impact met en évidence le degré de convergence important des stratégies locales (75% des types d'actions sont partagés entre au moins 3 GAL).

DIAGRAMME LOGIQUE D'IMPACT DES STRATEGIES DES GAL



Stratégies d'intervention des GAL - traitements Teritéo

En pratique, la mobilisation opérationnelle des différentes thématiques a toutefois été variable d'une thématique et d'un GAL à l'autre :

NIVEAU DE COUVERTURE EFFECTIF DES DIFFERENTES THEMATIQUES

NOM GAL/THEMATIQUE	DU	AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE PROXIMITE	PROMOTION DU TERRITOIRE	SERVICE ET QUALITE DE VIE
AGGLO GAL			✓	✓	✓
GAL NORD- OUEST		✓	✓	✓	✓
GAL DES SAVANES		✓	✓	✓	✓
GAL DU SUD		✓	✓	✓	✓
GAL DE L'EST		✓	✓	✓	✓

Nota : En orange sont spécifiés les thématiques ayant moins été sollicitée (<85 K€).

SERVICE ET QUALITE DE VIE : il s'agit de la thématique la plus soutenue, en nombre de projets (72) et montant (2,5 M€), la majorité des porteurs sont des associations. Des projets de natures diverses ont été soutenus à travers cette thématique répondant à des besoins de développement de services de proximité, animation à destination de public divers, notamment la jeunesse.

A ce titre, un nombre non négligeable d'opérations sont itinérantes /ou rayonnent au-delà des limites communales (27 soit 37 %).

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE : En 7 ans, 30 projets programmés portés par 26 porteurs différents sont dénombrés et témoignent d'une bonne dynamique sur le territoire, principalement axée sur des microprojets de soutien au développement des activités agricoles (aménagement, équipement) mais aussi de la mise en place de laboratoire de transformation ainsi que la structuration et animation de filière ou évènement valorisant les productions locales

Un phénomène de concentration des crédits vers les établissements publics (collectivités et syndicat mixte) est relevé, puisqu'ils totalisent plus de 50 % des montants ont été en effet programmés. En nombre de projets, les entreprises sont bien représentées, mais avec des projets de taille globalement inférieure.

PROMOTION DU TERRITOIRE : 35 projets programmés, portés par 32 porteurs différents, témoignent d'une bonne dynamique sur le territoire et d'une diversité de porteur, principalement axés sur l'investissement en lien avec l'hébergement touristique, la promotion du patrimoine matériel et immatérielle et le développement d'activités touristiques.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE PROXIMITE : La thématique a été la moins soutenue en termes de projet (25), et montant 859 K€ portés par 21 porteurs dont la majorité sont des entreprises, à noter que certains projets recodés selon d'autres thématiques contribuent *in fine* au développement économique de proximité. La majorité des projets relèvent de dépense d'investissement, visant à équiper les porteurs en moyen logistique ou à moderniser leur outil de production. Plus à la marge, le développement à l'employabilité et à l'entreprenariat via le financement de fonctionnement a été soutenus.

Néanmoins, certaines thématiques/types d'action n'ont pas rencontrés **l'écho attendu** :

- **La thématique du tourisme** notamment la structuration d'une **filière touristique** et la **sensibilisation touristique** dont les bénéficiaires ciblés étaient des acteurs publics a été confrontée à certaines difficultés :
 - Les porteurs de projets ciblés (OT, collectivités,...) n'ont pas adhéré à ce type d'action

Le transfert de compétence touristique aux intercommunalités et l'établissement de convention d'objectif entre Offices de tourisme et communautés de communes a pu s'effectuer relativement tardivement au regard de la programmation (ex sur la CCOG : fin 2021/2022) freinant le dépôt et la mise en œuvre de projet de structuration de filière touristique/mise en réseau des acteurs.

- Certains territoires, par exemple le GAL du SUD, n'ont pas de demande, notamment compte tenu de leur isolement: les modes de transports ne sont pas assez développés ce qui ne génère pas d'attractivité et de flux touristique.
- **Concernant la thématique d'agriculture et agroalimentaire** :
 - A la marge, les projets de structuration de filière n'ont pas fonctionné sur certains GAL, la fragilité de trésorerie et les carences en ingénierie des porteurs ciblés sont les freins majoritaires identifiés ;
 - Des projets d'investissements initialement couplés avec la Dotation pour Aléa (DPA), ont pu entraîner une certaine complexité. Les retards de versement de la DPA entraîne des problèmes de trésorerie et donc la réalisation du projet.
- **S'agissant du développement économique de proximité et le volet formation**, plusieurs freins ont été constatés :
 - Un défaut de projet et de bénéficiaires ;
 - Une concurrence de LEADER avec le FSE, le LEADER a été adapté pour les micro-projets, pour les autres projets d'envergures, les projets étaient renvoyés au FSE.
- **La Coopération**, priorité historique de LEADER, n'a pas fait l'objet d'une dynamique intense, seul un projet a été programmé à l'échelle des GAL. Au-delà des difficultés inhérentes au programme LEADER, à savoir les retards de programmation et la complexité administrative pour le montage du projet, le *turnover* opéré au sein des GAL est un second élément explicatif. Les équipes techniques n'ont pas eu le temps de mettre en place ce type de démarche. D'un point de vue technique, les GAL manquaient de compétence technique pour définir et border leur projet. Par ailleurs, les GAL identifient également une certaine carence de compétences au niveau de l'instruction, qui a eu une incidence sur l'élaboration des projets de coopération.

2.1.2 COHERENCE AVEC LES POLITIQUES CONNEXES (CJ 1.2)

Le programme Leader de la CTG a globalement été mis en œuvre de manière cohérente avec les politiques connexes intervenant sur le territoire, et on observe différentes synergies sur le territoire.

UNE ARTICULATION DES COFINANCEMENTS EFFICACES - FORTE PLUS VALUE DU DISPOSITIF

L'articulation du LEADER avec les dispositifs de cofinancement locaux apparaît particulièrement facilitante pour la programmation.

Le CNES a alloué une enveloppe en début de programmation (435 000 €) et a délégué la gestion à la CTG, sans **ajouter de règle additionnelle**, ceci constitue une source de simplification administrative pour le porteur mais aussi lors de l'instruction puisque cette organisation n'implique pas des contrôles croisés et le dépôt de plusieurs dossiers par financeurs. Cette coordination et articulation entre les financeurs est donc un facteur **clé de réussite** dans le montage de projet et constitue **une particularité positive du programme Guyane**, la difficulté à mobiliser des cofinancements sur certaines thématiques constituant un des écueils fréquemment rencontrés par des programmes LEADER d'autres régions françaises.

Par ailleurs, la contrepartie publique (CTG et CNES) intervient de façon conséquente dans le plan de financement puisque que, en moyenne, le taux d'intervention LEADER s'élève à 22 %.

UN EFFET D'EVICION DES MESURES DE DROITS COMMUNS AU PROFIT DE LEADER

Si, en termes opérationnel et stratégique, le programme LEADER s'inscrit en cohérence avec les autres dispositifs et cofinancements, un sujet **d'éviction de LEADER sur d'autre mesures de droit commun du FEADER est toutefois à relever.**

80 % des GAL ont inscrit dans leur stratégie un objectif spécifique concernant le soutien aux filières agricoles locales, un constat de superposition entre certaines fiches actions LEADER, créant **des zones de chevauchement.**

Bien que les lignes de partages soient considérées comme respectées et explicitées aux porteurs de projet, à travers une communication entre les différents organismes (GAL et structures d'accompagnement) sur le territoire, certains zones de frottement existent. D'après les entretiens réalisés, certains projets ont émargé au LEADER alors qu'ils auraient pu bénéficier du FEADER de droit commun, c'est particulièrement le cas sur les **mesures 4.1.1** (Modernisation des exploitations agricoles) et **4.2.1** (Transformation et commercialisation des produits agricoles). L'évaluateur n'est pas en mesure d'analyser finement la nature des dépenses ayant fait l'objet d'une interrogation de de ligne de partage, de manière spécifique et détaillée, à l'échelle du projet, toutefois, sur la base des intitulés de projet indiqués dans le tableau d'instruction AG, on peut estimer que 45 % des projets de nature agricole ou agroalimentaire aurait pu relever du FEADER de droit commun.

Les porteurs ayant un projet global doivent scinder et déposer **deux projets différents**, ceci les dissuade fortement et incite plutôt, les porteurs éligibles à émarger au dispositif LEADER.

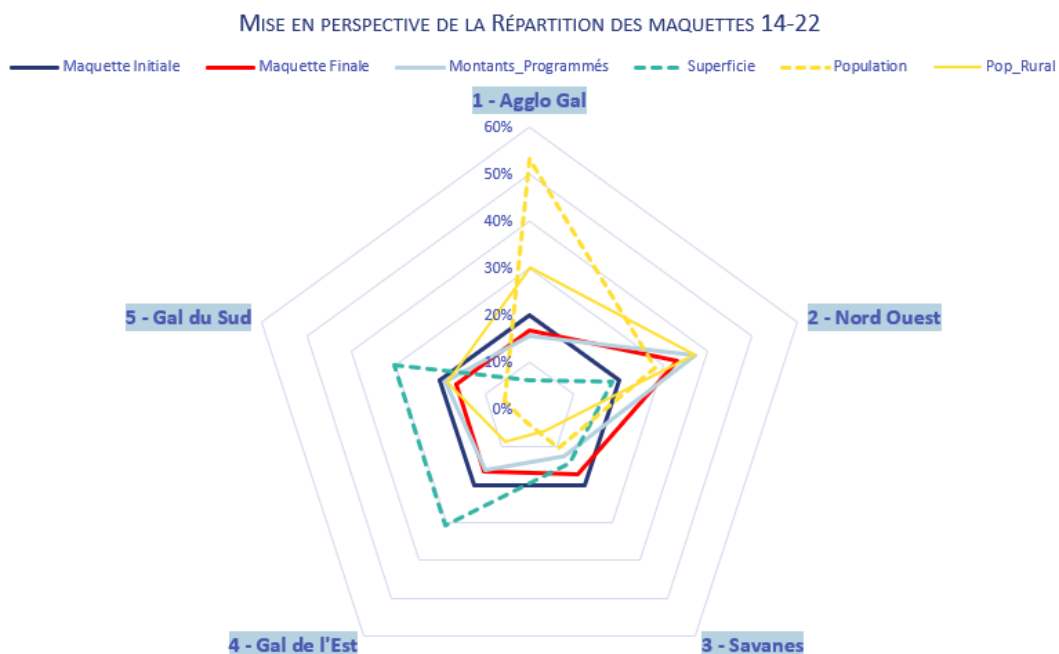
2.1.3 PERTINENCE DU DIMENSIONNEMENT FINANCIER DES GAL (CJ1.3)

S'agissant du dimensionnement financier des GAL, la stratégie optée par la CTG était l'attribution d'une partie de l'enveloppe aux GAL, d'un montant égal à **1,5 M€**, et l'allocation de l'enveloppe restante aux GAL en fonction de trois paramètres :

- la dynamique de programmation,
- la dynamique de paiement
- des projets en stock.

Le mérite de cette approche est d'avoir promu une approche par la performance et d'avoir favorisé la consommation globale de l'enveloppe. Toutefois elle soulève des questions stratégiques dans la perspective de la génération 23-27 :

1. Des capacités à consommer très différentes : seul un GAL a vu sa maquette évoluer de façon significative (Gal Nord-Ouest, évolution de + **28%**, qui a **capté l'essentiel de l'enveloppe additionnelle**); In fine le graphique en Radar ci-dessous montre que l'approche proposée a glissé d'une approche strictement « égalitaire », vers une approche purement indexée à la « consommation financière ».
2. Sa mise en œuvre et l'actualisation constante des enveloppes a entraîné des difficultés de **pilotage pour l'AG et un amoindrissement de la visibilité pour les GAL**.
3. Cette approche pose des questions « d'équité » territoriale. Tant l'approche « égalitaire » initiale (ligne **bleue foncée**) que l'approche « performancielle » finale (ligne **rouge**) aboutissent à une situation assez fortement décorrélée des critères « objectifs » de besoins territoriaux : population (ligne **jaune**), superficie (ligne **verte**).



Plusieurs observations peuvent être réalisées dans cette perspective :

- le graphique met en lumière la performance organisationnelle particulière du Gal Nord-Ouest, comparativement à tous les autres GAL.
- la masse critique de population est un paramètre qui entre en ligne de compte. Les territoires les plus faiblement peuplés (Savanes, Gal de l'Est) sont aussi ceux qui ont connu les plus fortes difficultés de programmation. D'une manière générale, on observe une corrélation claire entre la densité de population et les capacités de consommation de l'enveloppe.
- la notion de « besoins territoriaux » est difficile à établir objectivement, mais le croisement des notions d'étendue territoriale (superficie) et population permet d'apporter une première approche. Il importe toutefois de limiter l'approche aux seules communes rurales, qui sont la cible prioritaire du programme LEADER, au risque d'introduire une distorsion liée aux pôles urbains du territoire (Cayenne, Saint Laurent du Maroni). Les développements suivants s'appuient sur la typologie des communes rurales de l'INSEE.

1/ Réfléchir aux modalités pertinentes d'allocations d'enveloppe entre GAL pour 23-27. Cette question ne relève pas de l'évaluation, mais d'un choix stratégique de la collectivité de Guyane. L'évaluation peut toutefois présenter différentes options. Trois scénarios sont présentés ici :

- Un scénario 1 « égalitaire »
- Un scénario 3 « équitable » : allocation sur la base de la population en zone rurale et la superficie du territoire en zone rurale (critères pondérés à parité)
- Un scénario 2 « médian » qui affecte 50% de l'enveloppe sur une base égalitaire (scénario 1), et à 50% sur les critères du scénario 3.

Ces trois scénarios aboutissent aux clés de répartition suivantes. On notera que cette approche méthodologique pourrait être affinée en croisant avec les périmètres d'éligibilité 23-27 qui intègrent pour certains GAL une approche infra-communale, alors que la méthodologie employée ici est d'échelle communale.

	SC1 - égalitaire	SC2 - "médian"	SC3 - Equité territoriale
1 - Agglo Gal	25%	22%	18%
2 - Nord Ouest + Sud	25%	38%	51%
3 - Savanes	25%	17%	9%
4 - Gal de l'Est	25%	23%	21%

2/ Il importe de ne pas totalement perdre de vue les critères de performance dans le dispositif futur. Deux options peuvent être envisagées

- a) Conventionnement initial des 4 premières années (soit 80%) et déblocage des derniers 20% sur la base d'un seuil minimal de programmation et de paiement.
- b) Application stricte des règles de dégageant à l'échelle de chaque GAL et allocation de l'éventuel montant résiduel au GAL le plus performant (sous réserve que le dégageant GAL et pu être compensé par les autres mesures FEADER)

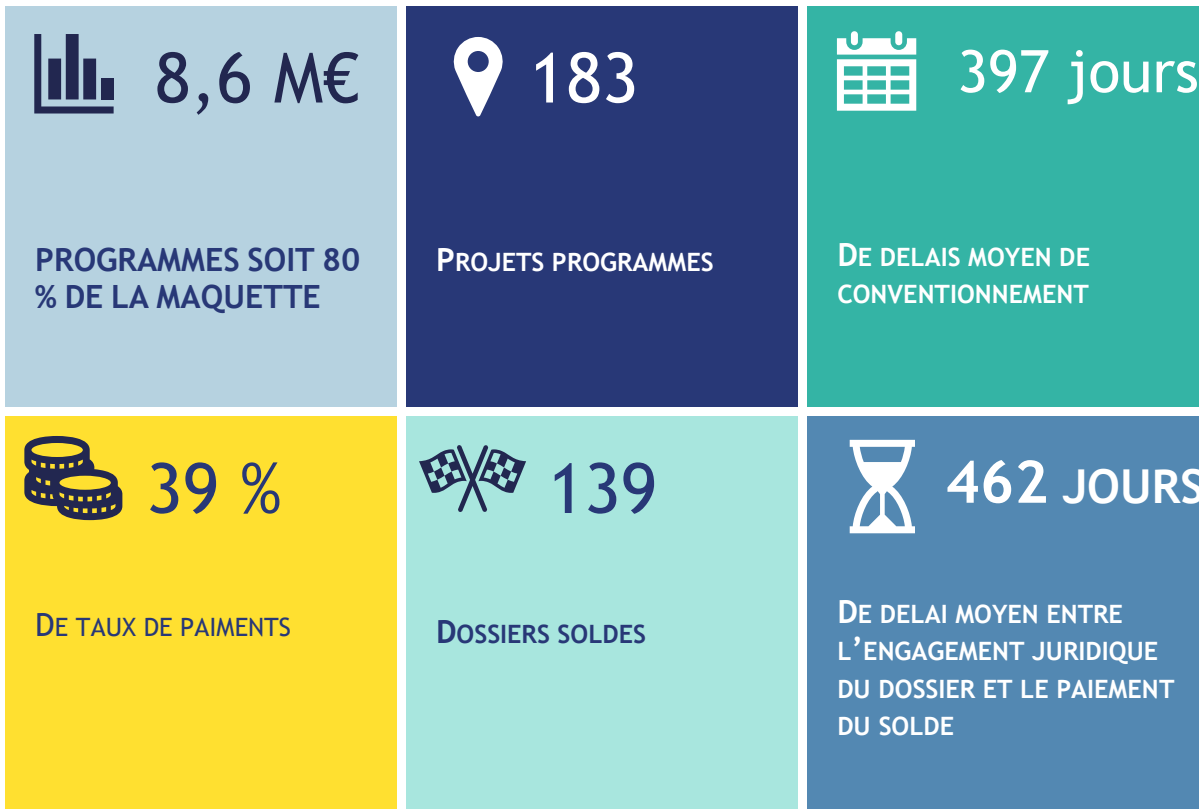


PISTE

2.2 QE 2 - MISE EN ŒUVRE

QE 2 - Quel est, au regard des dynamiques de programmations observées et moyens déployés pour leur mise en œuvre, le niveau d'efficacité et d'efficience des mesures Leader ? Les choix de mise en œuvre (répartition et définition des rôles des GAL...) sont-ils adaptés pour contribuer à la performance du dispositif ?

CHIFFRES CLES




PRINCIPALES CONCLUSIONS

La mise en œuvre du programme LEADER 2014-2023 en Guyane et plus globalement à l'échelle nationale, est marquée par un **retard important** ayant une incidence sur la dynamique de programmation et de paiement. Les délais de conventionnement et de complétude sont extrêmement longs, avec une moyenne de 397 jours pour le conventionnement ([voir CJ 2.1](#)). Toutefois, un rattrapage progressif est observé, le taux de programmation étant désormais égal à 80%, **les objectifs initiaux, en termes de programmation devraient être atteints.**

Le **taux de paiement est quant à lui faible (39%)** et fait peser une situation de tension sur la fin de programmation. La programmation en Guyane est également marquée par **une sélectivité faible** des dossiers qui s'explique en partie par le **circuit de gestion des projets**, ces derniers étant soumis à la CTG pour un avis réglementaire en amont des comités de programmation, les projets présentés sont **donc matures techniquement et réglementairement** et qui limite dans une certaine mesure le **rôle stratégique** et **l'implication des membres des COPROG**. Cette faible sélectivité s'explique pour partie

également par **l'hétérogénéité des situations thématiques et territoriales** en termes de vivier de projets et de capacité de gestion des porteurs ( VOIR CJ 2.2).

Les difficultés ayant pu affecter la programmation sont de plusieurs ordres :

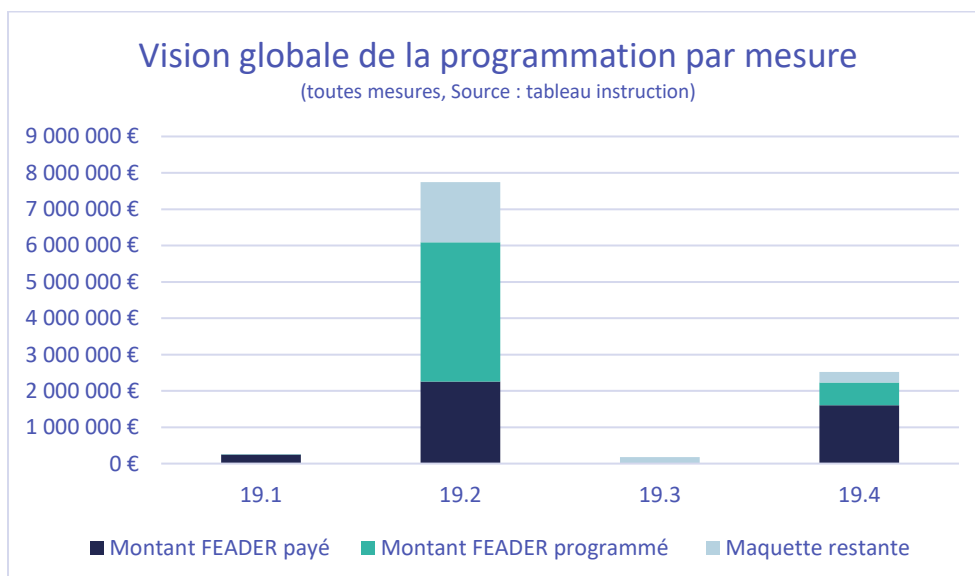
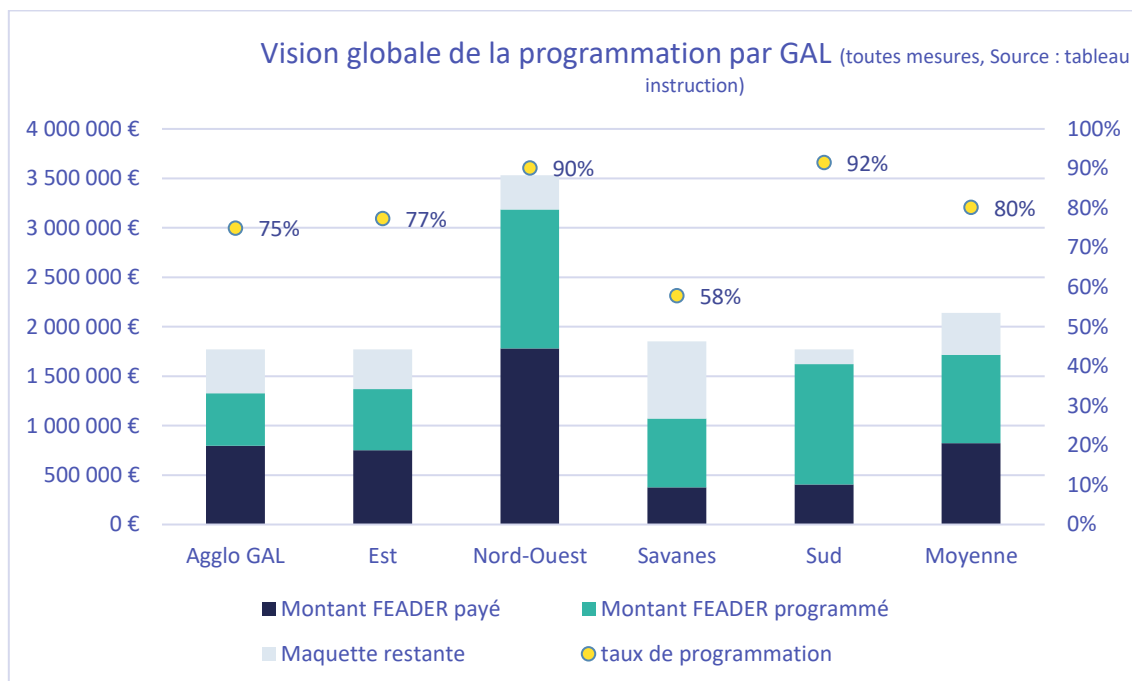
- **La complexité technico-administrative** a pu freiner certaines dynamiques sur des thématiques ciblées (développement agricole et agroalimentaire), la fragilité financière de certains porteurs, privés, est également un frein ;
- Les **moyens humains au sein des GAL (en moyenne 2 ETP) semblent adaptés**. Toutefois, le *turn over* des équipes techniques constitue une problématique importante. L'absence de **tuilage et de formation en continu**, permettant une intégration fluide des nouveaux collaborateurs, a limité la montée en compétence des agents ;
- Les **modalités d'organisation de la collaboration entre SI et les GAL semblent perfectibles** ( VOIR CJ 2.3) : face au constat d'une faible qualité des dossiers, le SI a renforcé la pré-instruction dévolue aux GAL et ce, afin de diminuer les délais d'instruction. Ceci a pu engendrer un sentiment de double instruction d'une part, et d'autre part, ne semble pas efficace. Les délais de programmation et complétude des dossiers sont particulièrement élevés. Ainsi, un enjeu existe à améliorer la pédagogie sur le circuit de gestion et la répartition des rôles.
- En lien, les GAL évoquent un besoin de renforcement de **l'animation interGAL**. Il existe un enjeu à articuler plus fortement le travail en interGal avec la résolution des freins à la programmation, à savoir : capitaliser les bonnes pratiques, clarifier les rôles de chacun, répondre au besoin de formation, ...
- **La mise en œuvre de la communication vers les porteurs semble perfectible** ; sur 14-22, les GAL ont communiqué sur le programme en début de programmation via des canaux diversifiés et de manière ponctuelle (Réseaux sociaux, Forum économique, Réunion publique) sans pour autant établir un plan de communication structuré et sur l'ensemble de la période de programmation.

2.2.1 DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION (CJ 2.1)

DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION

Les objectifs initiaux du programme sont en passe d'être atteints, avec une **programmation totale de près de 8,6 M€** (8 575 213 € au 31 27/04/23) pour une enveloppe FEADER initiale de 7,75 M€, portée à **10,7 M€**. Les analyses détaillées au sein du [ANNEXE 2 - BILAN DE PROGRAMMATION](#) soulignent :

- Un démarrage **tardif** de la programmation, au premier trimestre 2017, avec une accélération de la programmation fin 2018. La programmation, récente, entraîne une montée en charge des services instructeurs, et **fait peser un risque au niveau des paiements**. Le taux de paiement au 27/04/23 égal à **39 %** interroge sur la capacité des services à instruire les demandes de paiement sur la fin de programmation ;



- Au plan **thématique**, si un déséquilibre est observé entre les GAL, nécessitant des réajustements des maquettes, les projets sont toutefois diversifiés et toutes les grandes thématiques de la stratégie ont connu une traduction opérationnelle sur le territoire.
- Certains types d'actions pressenties **n'ont toutefois pas fait l'objet de réalisation** : la coopération et la structuration des filières touristiques n'ont pas été soutenues.
- La programmation est également marquée par des **délais d'instruction particulièrement importants**, en moyenne, les délais entre le dépôt et le conventionnement s'élève à **397 jours** soit 13 mois. Même constat sur les délais de paiement qui s'élèvent en moyenne à **462 Jours** entre la formalisation de l'engagement juridique et le solde du dossier, ces délais dépendent également du rythme opérationnel des projets soutenus, les demandes de paiement émanent en effet des porteurs, ces derniers peuvent tarder à faire remonter les dépenses.

2.2.2 CAPACITE DE L'ANIMATION, DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE LA PROMOTION A RENDRE LE PROGRAMME DYNAMIQUE ET A CONTRIBUER A LA PERFORMANCE DU DISPOSITIF (CJ 2.2)

DES MOYENS INTERNES AUX GAL CONSEQUENTS MAIS UN TURN OVER IMPORTANT

En termes de moyens humains, les GAL sont organisés, en grande majorité, autour d'un **binôme gestionnaire - animateur équivalent à 2 ETP**. Les montants dédiés à l'animation et au fonctionnement des GAL représentent 24 % de la maquette totale.

Si les moyens humains sont quantitativement suffisants, l'animation des programmes est entravée par la problématique, structurelle en Guyane, d'instabilité des ressources humaine. Cet élément est identifié, par l'ensemble des parties prenantes interrogées comme étant un frein à la programmation, avec plusieurs effets sur la mise en œuvre :

- Couplé à une **absence de tuilage** entre les agents, il entraîne **une perte de mémoire du programme** (suivi des dossiers, intentions et objectifs de la stratégie, relation avec les porteurs...) ainsi que de compétences, ce qui nécessite un besoin perpétuel de formation.
- il impacte **l'efficacité de l'accompagnement des projets**. A ce titre, un porteur interrogé explique avoir été suivi par 4 animateurs différents sur 3 ans.
- En conséquence, le temps nécessaire pour réaliser des tâches « annexes » ou de fond, comme la communication et l'élaboration de projet de coopération, a pu faire défaut.

Hormis le GAL du Nord-Ouest, l'ensemble des GAL a été confronté à du *turnover*, le Gal du Sud a été particulièrement confronté à ce phénomène, 4 animateurs différents se sont succédés tout au long de la programmation. L'attractivité du territoire est mentionnée comme facteur explicatif. D'après les GAL interrogés, ce phénomène peut s'expliquer par différents facteurs : des contrats annuels engendrant de fait du turn-over, les difficultés au démarrage ayant pu entraîner un désintérêt.

DES ACTIONS DE FORMATION A RENFORCER

Le **sujet de la montée en compétences et de l'intégration des nouveaux agents** est donc central selon les acteurs interrogés et constitue un levier efficace pour fluidifier la programmation. La complexité réglementaire et les exigences administratives du LEADER appellent des compétences dédiées, l'accompagnement à la montée en compétences permettant une intégration accélérée des nouveaux agents est donc un enjeu.

En l'état, les actions de formation n'ont pas répondu à tous les besoins et ne semblent pas adaptées au caractère structurel du *turnover* au sein des GAL Guyanais. En effet, animées par l'AG, elles se sont principalement concentrées en début de programmation, les nouveaux collaborateurs n'ont donc pas pu en bénéficier.

Au-delà de la fréquence, jugée insuffisante, différentes suggestions d'amélioration ont été pointées :

- Renforcer la formation sur l'ingénierie des fonds européens : présentation des évolutions réglementaires, rappel des exigences en matière de contrôle des marchés publics...
- Réaliser des bilans et présenter l'état d'avancement du dispositif ;
- Renforcer l'animation sur la coopération (bonnes pratiques sur le montage, pistes identifiées...) ;
- Réfléchir collectivement sur des problématiques communes (difficultés communes dans le montage de projet selon des thématiques spécifiques...).

L'organisation de ces rencontres en présentiel est également souhaitée par les GAL, et ce, afin de renforcer l'interconnaissance.

Une réflexion quant à l'élaboration d'une stratégie de formation planifiée sur 23-27 pourrait être pertinente dans le cadre de la prochaine programmation.

En effet, le *turnover* est un paramètre qui semble structurel en Guyane et il serait souhaitable de développer un plan d'action permettant d'intégrer et d'accompagner au mieux la montée en compétences des futurs animateurs et gestionnaires.

Ces temps de formations collectifs pourraient agir sur différents leviers :

- Accompagner la montée en compétences et les capacités d'animation et de gestion des équipes ;
- Améliorer l'interconnaissance et l'appropriation des rôles de chacun, renforcer la pédagogie sur l'intérêt d'avoir une pré-instruction de qualité, dans sa capacité à limiter les retards.
- Engager une dynamique commune sur LEADER

UNE COMMUNICATION DES GAL QUI MERITERAIT D'ÊTRE STRUCTURÉE POUR RENFORCER LA MOBILISATION DES PORTEURS

Sur l'ensemble des GAL, la **communication sur LEADER** a été faite de manière **informelle et ponctuelle**. Les efforts de communication se sont concentrés principalement au démarrage de la programmation et à travers des canaux de communication tels que les médias et sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, spots radio), ou à travers des rencontres thématiques (Forums économiques pour l'animateur du GAL des Savanes par exemple) ainsi que des réunions publiques. Les GAL ne sont pas appuyés sur leur structure porteuse, pouvant pourtant faire le relais du dispositif et ayant des compétences de communication internalisées.

En lien, avec le turnover, et le temps disponible, les initiatives de valorisation des projets soutenus demeurent plutôt rares. On notera toutefois quelques initiatives (ex : GAL du Nord-Ouest envoie régulièrement des photos des projets aux membres du COPROG) et des visites de projets dans le cadre de COPROG (ex : Agglo GAL, GAL du Nord-Ouest).

La **mobilisation des porteurs** de projet pourrait donc être renforcée à travers la mise en place d'un plan de communication clair et défini sur la durée du programme ainsi que l'expertise de leur structure porteuse pour un appui technique.



PISTE



PISTE

DES DIFFICULTES TECHNICO -ADMINSITRATIVES

La programmation a pu également être freinée en raison de contraintes réglementaires. Certaines difficultés spécifiques ont pu être citées par les GAL interrogés :

- Sur les projets agricoles : l'obtention du titre de propriété a pu être une difficulté ;
- Sur certains territoires (ex : GAL du SUD) : l'obtention de 3 devis peut s'avérer extrêmement complexe dans la mesure où il n'existe pas toujours suffisamment de concurrence locale dans l'offre de biens et de services ;
- La capacité des porteurs de projets à appréhender les notions de complétude de projet est extrêmement variable et nécessite un accompagnement plus ou moins approfondi de la part des équipes techniques ;
- L'obtention de certaines pièces justificatives, notamment l'attestation de la régularité fiscale, peut également être source de complexité. L'attestation de régularité fiscale doit dater de moins de 3 mois lors de l'instruction, or cette dernière peut être particulièrement longue ce qui contraint le porteur à renouveler une demande auprès de l'URSSAF ;

Enfin, une problématique centrale pouvant freiner la dynamique de projet et le sujet de la **trésorerie et la capacité financière des porteurs de projet**. Les associations et structures privées ayant une trésorerie fragile sont impactées par les délais de versement. Le délai de versement, in fine très long, limite le rôle de LEADER auprès de porteurs de projets dont le critère d'incitativité financière est premier.



PISTE

Une réflexion sur un dispositif d'avance / prêt relais sur subvention, à destination des petites structures privées pourrait être une solution (Avance LocaPass en Martinique, Pass Avances LEADER en Occitanie, Dispositif Avance Remboursable de trésorerie en Corse)

2.2.3 EFFICIENCE DE LA MISE EN ŒUVRE : ADAPTATION DES MOYENS HUMAINS, REPARTITION ET DEFINITION DES ROLES ... (CJ2.3)

En matière d'efficience de mise en œuvre, l'analyse pointe différents constats :

UN CIRCUIT DE GESTION ET UNE REPARTITION DES ROLES A AMELIORER

Les moyens humains globaux apparaissent adaptés mais les délais de programmation, particulièrement longs, interrogent l'efficacité d'ensemble de l'organisation **retenue** : la cohérence entre la répartition des missions et des moyens humains apparaît poser question.

Pour rappel, en Guyane, la répartition des rôles s'établit de la manière suivante :

Rôle du GAL :

- Suivi et pilotage de sa programmation ;
- Pré-instruction des dossiers LEADER : envoi de dossiers complets et conformes ;
- Interface entre le porteur de projet et le Service Instructeur.

Rôle du SI CTG :

- Le SI contrôle la conformité des pièces fournies par les GAL et effectue l'instruction (contrôle croisé, aide d'état, éligibilité, calcul de la subvention Feader).
- Il saisit sur Osiris, procède aux engagements après les Coprog et instruit les demandes de paiement

Rôle de l'ASP :

- Contrôle du travail d'instruction ;
- Engagement des paiements.

LE ROLE CLE DU DIALOGUE CTG / GAL

Les services instructeurs de la CTG font état d'une forte hétérogénéité de la variabilité de la qualité et complétude des dossiers transmis par les GAL ; ce qui engendre un temps d'aller-retour entre Porteur - GAL et AG et donc des **délais de conventionnement longs**. Face à ce constat, l'AG a renforcé la pré-instruction réalisée par les GAL, et, ce afin de limiter ces délais.

Cette organisation peut engendrer un sentiment de « **double instruction** » par les GAL qu'il convient de limiter, le renforcement de l'animation et la communication entre AG et GAL pourrait être un levier à activer, et ce afin de clarifier le rôle de chacun et l'intérêt du travail de pré-instruction dans le processus LEADER. En effet, si en moyenne en Guyane les délais s'élèvent à **397 jours** entre le dépôt et le conventionnement, ces derniers sont extrêmement variables en fonction des GAL avec un rapport de 1,5 entre les deux GAL présentant les valeurs extrêmes (Sud et Savanes).

GAL	Délai minimum entre le dépôt et conventionnement	Délai maximum entre le dépôt et conventionnement	Moyenne délais dépôt et dossier complet	Moyenne délais dépôt et conventionnement
Agglo GAL	143	891	92	361
Est	141	1276	150	433
Nord-Ouest	133	1377	145	394
Savanes	156	1002	212	499
Sud	149	495	59	295
Total général	133	1377	132	397

Le travail d'accompagnement et de pré-instruction réalisés par le binôme technique en lien avec le porteur de projet est donc un **levier d'amélioration et de limitation des délais** considérable.

UNE QUESTION D'EQUILIBRE MOYEN / MISSION

Au-delà des questions liées aux capacités de dialogue GAL-CTG le retour d'expérience de la génération 14-22 pose une question de proportionnalité entre les moyens et les missions.

- la CTG dispose de 2 ETP pour ses missions d'instruction et d'un ETP pour le traitement des demandes de paiement
- Chaque GAL dispose en moyenne de 2 ETP, soit 10 ETP

Au regard de l'enveloppe du LEADER en Guyane, en moyenne un instructeur régional gère **4,3 M€**.

A titre de comparaison, sur les GAL ayant des modalités d'organisation similaires (Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie), en moyenne les moyens humains sont les suivants :

- En **Région Occitanie**, au sein des GAL les moyens humains varient entre 1 et 2,5 ETP avec une moyenne de 1,8 ETP, coté AG, l'équipe instructeurs est constituée de **15 agents**, soit 2 à 3 GAL géré par agent. Avec une enveloppe LEADER **109,3 M€** on peut estimer que les agents gèrent **7 M€** de FEADER.
- En **Bourgogne-Franche-Comté**, au sein des GAL en moyenne l'équipe technique est composée de **2 ETP**, le nombre d'agent a progressivement été renforcé à **24 agents**, soit 1 instructeur par GAL. L'enveloppe LEADER s'est élevé à **51,23 M€**, le volume à la charge des régions a progressivement été réduit à **2 M€** de FEADER par agent.

Les moyens mis en place coté GAL et CTG n'apparaissent pas sous-estimés par rapport aux régions dont le circuit de gestion est comparable, mais les freins et écueils rencontrés sont également semblables (délais, problématiques de fiabilité, discontinuité dans les contacts des interlocuteurs). Le tableau présenté ci-après présente les différentes modalités retenues en termes de répartition des rôles SI/GAL et les incidences de ces choix sur l'instruction.

	NOMBRE DE GAL ET ENVELOPPE	PERIMETRE DE DELEGATION : LE ROLE DES GAL/ SI REGIONAL	COUT DE GESTION ET BESOINS RH EN REGION	QUALITE DE L'INSTRUCTION ET PROJECTION
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES	- 43 GAL - 111 M€ FEADER	Les GAL gèrent toute l'instruction et la saisie administrative dans les outils d'information mais ne signent pas la décision d'engagement juridique de l'aide. Le GAL instruit, le chargé de mission réalise un contrôle de cohérence (dates, montants) : vérification que tout est renseigné, que le dossier ne présente pas de problème Processus identique pour l'instruction de la demande d'aide et de paiement	Moins de 20 ETP au sein de la cellule LEADER : -3 ETP en appui transversal, en lien avec le service AG -17,5 postes (chargés de mission territorialisés ou instructeurs gestionnaires) affectés à LEADER entre 1/3 & 2/3 de leur temps Ponctuellement, appuis de la cellule audit et contrôle du service AG	Globalement, les résultats de contrôle confortent la Région AURA dans cette option -Le système fonctionne globalement bien et la qualité de l'instruction des GAL est soulignée -2023-2027 : plusieurs scénarios sont à l'étude mais la Région s'oriente plutôt vers le statut quo amélioré
PDR Nord Pas-De-Calais	- 9 GAL - 11,5M€ FEADER	Les GAL réceptionnent les dossiers, réalisent la saisie de l'instruction sur OSIRIS (y compris paiement), conventionnent et signent l'engagement juridique de l'aide -La Région intervient en contrôle et conseil : relecture de la convention, CSF et rapport d'instruction ; vérification de cohérence (dates, devis, montants...) Subtilité : in fine, c'est la Région qui valide le paiement	4 ETP dédiés dont : -2 ETP chargés de mission en appui/ contrôle des dossiers instruits par les GAL -2 ETP gestionnaires sur les autres dossiers (19.4, MOU GAL...) - 20% des dossiers Très occasionnellement, un appui AG sur le volet formation/ réglementaire	-La qualité des dossiers est variable d'un GAL à l'autre, mais l'ASP, de son côté, ne relève pas de mauvais dossiers et le dispositif LEADER en NPDC n'a donné lieu à aucune correction financière à ce jour -2023-2027 : la Région envisage plutôt une ré-internalisation de l'instruction (dans une logique de renforcement du contrôle exercé et sous réserve de moyens humains en interne) sans que cela soit lié à des difficultés vécues sur 2015-2020.
Région SUD	- 12 GAL - 26 M€ FEADER	-Les GAL assurent l'intégralité de l'instruction, toute la saisie OSIRIS, de la demande d'aide à la demande de paiement -Les GAL interviennent de bout en bout jusqu'à la transmission directe de la demande de paiement à l'ASP	-1 ETP coordinateur LEADER en appui des GAL et lien AG -8 chargés de projets en appui des GAL à temps partiel mais surtout autour de la gestion du cofinancement Région	-2023-2027 : logique de continuité envisagée -La qualité du travail et de l'instruction est jugée très satisfaisante (comparaison DDT) par la Région et l'ASP -Nota : une instruction aussi facilitée par la simplification associée à la CPN régionale systématique (assiette éligible commune)
Région Occitanie	- 38 GAL - 109,3 M€ de FEADER	Les GAL assurent la pré instruction. Et envoi de dossiers complets et conformes à l'AG ⇒ Sentiment de double instruction	2 responsables d'unité (Est et Ouest), qui assurent notamment la coordination de l'instruction du programme LEADER ; Une 15aine d'instructeur LEADER : avec en moyenne un instructeur pour deux GAL en Midi-Pyrénées et un instructeur pour 3 GAL en Languedoc-Roussillon.	La qualité et complétude des dossiers est extrêmement variable et a incité l'AG à renforcer les exigences en matière de pré instruction ?
Région BFC	- 23 GAL - 51, 23 M€ FEADER	Les GAL assurent la pré instruction. Et envoi de dossiers complets et conformes à l'AG ⇒ Sentiment de double instruction	Evolution du nombre d'ETP : 8 ETP jusqu'à 24 ETP	Des besoins d'encadrement et d'accompagnement technique, en amont et au fil de la programmation, importants afin de garantir un niveau de qualité de l'instruction homogène pour tous les GAL (quelle que soit l'ancienneté, la formation d'origine de l'instructeur) et limiter les risques de non-conformité



PISTE

La réduction des délais de conventionnement mériterait de constituer un objectif de la programmation 23-27. Ce point pourrait être notamment travaillée sur 2 axes

- la clarification de l'architecture de gestion en cohérence avec les moyens.
- la mise en place d'une démarche d'amélioration en continu, qui pourrait prendre par exemple la forme d'un projet de coopération, travaillant différents axes : l'intégration des nouveaux profils, l'innovation dans le dialogue de gestion, l'accompagnement et le suivi des progrès réalisés dans la fluidification et la sécurisation de gestion, l'expérimentation de levée de blocage (OCS, fond d'avance)

UNE SELECTIVITE FORMELLE QUASI INEXISTANTE

Les GAL interrogés estiment que la **sélectivité des projets** en COPROG est quasi nulle, ceci s'explique en partie par les modalités d'organisation des comités : les dossiers présentés en COPROG sont finalisés, et ont reçu un avis réglementaire de la CTG. Les dossiers présentés sont donc bouclés et matures d'un point de vue technique. Ceci a une incidence forte sur la mobilisation des membres des comités de programmation, en limitant leur rôle et pouvant occasionner un certain désintérêt et peut faire apparaître les COPROG à des chambres **d'enregistrement**.

Certains GAL ont recours à l'avis d'opportunité (le GAL du SUD en début de programmation, les GAL du Nord-Ouest et l'Agglo GAL y ont recours de façon marginale), permettant le passage du projet en deux temps devant le comité. Ceci renforce la mobilisation des membres et dynamise les échanges, en permettant la mise en débat des projets. En ce sens, l'approche par avis d'opportunité, renforce le rôle stratégique du comité.

Globalement, la gestion de l'enveloppe par les GAL est plutôt centrée sur une **logique de péréquation** plutôt que de **sélectivité**. En l'état, ce sont les plafonds des fiches actions qui font office de critère limitant plutôt que des critères de sélection mettant en concurrence les projets.

Par ailleurs, **l'absence de sélectivité** des projets peut également s'expliquer par des dynamiques de projets variables sur le territoire et une capacité d'ingénierie des porteurs de projet à émarger au dispositif, ce dernier pouvant s'exprimer plus ou moins fortement en fonction du niveau de structuration des territoires et donc des porteurs potentiels.

Afin de renforcer le rôle du comité de programmation et la capacité des GAL à sélectionner des projets et jouer un rôle stratégique au sein des comités, différentes propositions peuvent être émises :

- La mise en place de COTECH, permettant aux membres et des experts de débattre sur le fond des projets ;
- Le passage des projets en avis d'opportunité ;
- Un rôle des membres du COPROG à agir sur les taux d'intervention de LEADER en fonction des projets, et de la nature du porteur et du projet plutôt que sur les plafonds des fiches actions.



PISTE

RELATION AG/GAL : UN PILOTAGE ET UNE RELATION GLOBALE LARGEMENT PERFECTIBLE

L'analyse des différents tableaux de suivi (SI/GAL) présente des écarts plus ou moins significatifs entre les GAL. En effet, le contrôle croisé entre les tableaux réalisés dans le cadre du bilan physico-financier (VOIR [ANNEXE 1 - BILAN PAR FICHE GAL](#)) présente des divergences. Pour rappel, l'analyse s'est basée sur les bases suivantes :

- Système d'information OSIRIS
- Tableau de suivi du service pilotage
- Tableau de suivi du service instruction
- Tableau de suivi interne aux GAL

ECARTS ENTRE LES DIFFERENTS TABLEAUX DE SUIVI

	SYSTEME D'INFORMATION OSIRIS	TABLEAU SUIVI DU SERVICE PILOTAGE	TABLEAU SUIVI DU SERVICE INSTRUCTION	TABLEAU DE SUIVI DU SERVICE INTERNE AU GAL
Nombre de dossiers programmés	153	147	183	190
Montant FEADER programmé	7 748 512 €	8 715 318 €	8 575 213 €	8 050 216 €

Nota : Les données de l'évaluation s'appuient sur le tableau de bord de l'instruction jugé le plus fiable à ce jour, toutefois, l'évaluation n'a pas permis d'expliquer l'origine des écarts constatés.

Le contrôle fait apparaître des écarts au sein des **tableaux de suivi interne** de la CTG (entre le tableau du service instructeur/service pilotage et le système d'information) mais aussi entre les données de la CTG et les GAL ([VOIR PLUS EN DETAIL ANNEXE 1 - BILAN PAR FICHE GAL](#)). Ce constat interroge la **capacité du partenariat à adopter un pilotage suffisamment fiable et partagé**.

Au-delà, du suivi de la programmation, les GAL expriment un besoin en **termes d'animation**, de mise en réseau et de coordination. Les animateurs des GAL ne présentent pas de relation forte, les échanges entre animateurs sont souvent informels et en bilatéral. Quelques réunions InterGAL (2 par an) ont été animées par l'AG, présentant le programme, les réalisations et les enjeux de la programmation. Toutefois, la **mise en place d'un réseau interGAL actif tout au long de la programmation** a fait défaut sur la programmation 14-22. On notera toutefois la création récente d'un groupe WhatsApp du réseau des animateurs. ([VOIR PLUS EN DETAIL CJ 3.1](#)).

Par ailleurs, les relations entre les GAL et l'AG mériteraient également d'être renforcées et développées, si les relations avec le PAE sont jugées positivement par l'ensemble des GAL, celles-ci se limitent à des échanges sur les dossiers, au cas par cas.



PISTE

Le renforcement des actions mises en place par l'AG par la création d'un réseau dynamique pourrait constituer une piste intéressante en permettant l'entraide, la **co-construction**, le **partage d'expérience**, la **coopération** interterritoriale... L'animation contribue à une montée en **compétences des binômes** (compétences d'animation territoriales, échanges thématiques et sur les sujets d'ordre administratifs, mise à jour des évolutions réglementaire...), à **une meilleure compréhension des GAL des enjeux de la programmation** (y compris sur le plan de la sécurisation des dossiers). Les sessions interGAL sont aussi l'occasion pour réaliser des bilans d'avancement de la programmation, identifier des freins et solutions collectivement à travers les échanges d'expériences et la capitalisation sur différentes questions, notamment réglementaires ou techniques. En somme, la mise en réseau des GAL est essentielle et garantie une fluidité de la programmation.

2.3

QE 3 - RESULTATS ET IMPACTS

QE 3 - Les premiers résultats et impacts qui peuvent être relevés ont-ils permis d'atteindre les objectifs des stratégies locales, et ceux de la stratégie LEADER.

CHIFFRES CLES



PRINCIPALES CONCLUSIONS

La mobilisation et l'implication des membres est variable en fonction des GAL ([voir CJ 3.1](#)), le maintien d'une dynamique du Comité de programmation a été pour certains GAL un défi tout au long du programme. Certains facteurs explicatifs ayant pu entraver la mobilisation des membres sont cités par les GAL interrogés : le sentiment de chambre d'enregistrement, la problématique structurelle de localisation (les GAL du SUD, de l'EST notamment), une démotivation des membres du fait du manque de dynamisme du programme en raison des délais, un renouvellement des membres du collège public du fait des élections.

L'évaluation a permis d'identifier des bonnes pratiques pour renforcer **l'implication** : mise en place de temps informel convivial, visite de projet, organisation des COPROG sur des lieux de projets...

Le programme a bénéficié d'une **bonne répartition territoriale** avec des projets programmés dans toutes les communes de Guyane sauf Saint-Élie. Les communes en plein essor économique et démographique ont bénéficié de financements plus importants. Il est à signaler le nombre moins important de dossiers LEADER au sein des communes les plus isolées : en raison notamment du manque

d'accompagnement des porteurs de projets et des difficultés de communication dans ces communes. (voir CJ 3.2).

Une part importante des projets n'étant pas encore soldée, les RESULTATS ET IMPACTS pouvant être relevés à ce jour **ne reflètent qu'une partie** des incidences potentielles du programme. Elle est rendue difficile par les limites du dispositif de suivi. A ce stade on relève de premiers effets positifs et sont particulièrement visibles sur les 2 thématiques suivantes : **service et qualité de vie, agriculture et agroalimentaire**. L'intensité de la programmation contribue, sur ces thématiques, à l'atteinte des résultats et changement attendus sur les territoires, notamment en termes d'amélioration de la qualité de vie, d'approvisionnement de la population locale en produits alimentaires issus de l'agriculture locale et de pérennisation des activités agricoles et agroalimentaires (voir CJ 3.3).

2.3.1 EFFET DU LEADER SUR L'EMERGENCE DE NOUVELLES PRATIQUES EN TERMES DE GOUVERNANCE (CJ.3.1)

Le COPROG, en réunissant des acteurs publics et privés structurants du territoire, a un effet sur la **mise en réseau des porteurs et des membres**. Certains GAL témoignent en effet d'une dynamique intéressante dans la capacité des acteurs à faire le **relais des initiatives, mettre en lien des acteurs susceptibles d'être intéressés** par les projets et orienter les porteurs vers des **initiatives pertinentes**. Toutefois, le dynamisme (atteinte du quorum et implication des membres) est **variable en fonction des GAL**, bien souvent les binômes techniques ont dû recourir à des consultations écrites pour garantir l'atteinte du quorum.

Différents facteurs peuvent expliquer ces différences de dynamiques :

- Une **problématique structurelle de localisation et des difficultés d'accessibilité** : les GAL du SUD et de l'Est sont des territoires isolés où la mobilité est complexe du fait de la topographie. L'accessibilité des territoires constituent un véritable enjeu ;
- L'**absence de véritable rôle des membres des comités dans la sélection des projets et en termes stratégiques** a pu faire apparaître le COPROG comme des chambres d'enregistrement et in fine éroder la participation des membres.
- Un **manque de motivation** en raison du manque de dynamisme du programme du fait des délais d'instruction.
- **Les élections municipales** en cours de programmation ont également eu une incidence sur la constitution du collège et ont nécessité un renouvellement des membres. Ceci a pu engendrer un certain flottement, notamment dû au temps nécessaire d'appropriation de LEADER par les nouveaux membres.

Certaines pratiques sont à souligner et ont permis de mobiliser et dynamiser les COPROG :

- **Organiser des moments conviviaux** : le GAL Nord-Ouest organise régulièrement les comités chez les Porteurs de Projets, où un moment convivial autour d'une collation est prévu. Ces temps

informels sont très appréciés par les membres et sont des moments intéressants pour faciliter la mise en réseau des acteurs ;

- **Renforcer le rôle d'ambassadeurs des membres du COPROG** via la création d'un groupe WhatsApp et en les sollicitant pour les impliquer dans la mise en œuvre de la stratégie (GAL des Savanes), de même le GAL Nord-Ouest anime un groupe WhatsApp afin de maintenir le lien et communiquer où des informations sur les projets en cours et des actualités sont partagées, l'animation de ce groupe WhatsApp est réalisée par l'équipe technique en fonction des sujets ;
- **L'organisation de visites de projets** : l'Agglo GAL organise des visites, des séminaires afin de renforcer l'implication des membres ;
- **Faciliter la mobilité des membres du COPROG** : Le GAL du SUD organise la **logistique nécessaire au déplacement des membres** (mise à disposition d'une pirogue).

2.3.2 EFFICIENCE AU REGARD DE LA PLUS-VALUE TERRITORIALE DES PROJETS SOUTENUS (CJ. 3.2)

Les projets sont, de façon générale, **bien répartis sur le territoire guyanais**. L'ensemble des communes cibles du programme ont été couvertes par LEADER. En effet, **toutes les communes rurales** à l'exception de Saint-Élie ont eu des projets programmés. Les communes ayant eu les volumes de financement les plus importants sont Régina pour l'Est, Macouria pour le centre littoral, Mana et Maripasoula pour l'Ouest.

Différents facteurs peuvent expliquer ces concentrations :

- Une explosion démographique dans la commune de Macouria ;
- La proximité du GAL à Mana ;
- Un boom démographique et économique à Maripasoula ;
- Un besoin de rattrapage de la commune de Régina dans l'Est.

Il est à noter que les communes accessibles par la route (de Saint-Georges à Apatou) ont **bénéficié de la majorité des financements**. A contrario les communes les plus isolées (accessibles seulement par voie fluviale) ont enregistré un volume de financements moindre (à l'exception de Maripasoula - qui dispose d'une liaison aérienne avec Cayenne). Alors même que leurs **besoins en développement économique** et amélioration de la qualité de vie sont les plus criants. Il est possible d'ajouter la relation directe entre la faible densité de population et la faible consommation des enveloppes du programme.

Certains facteurs peuvent expliquer cette dynamique :

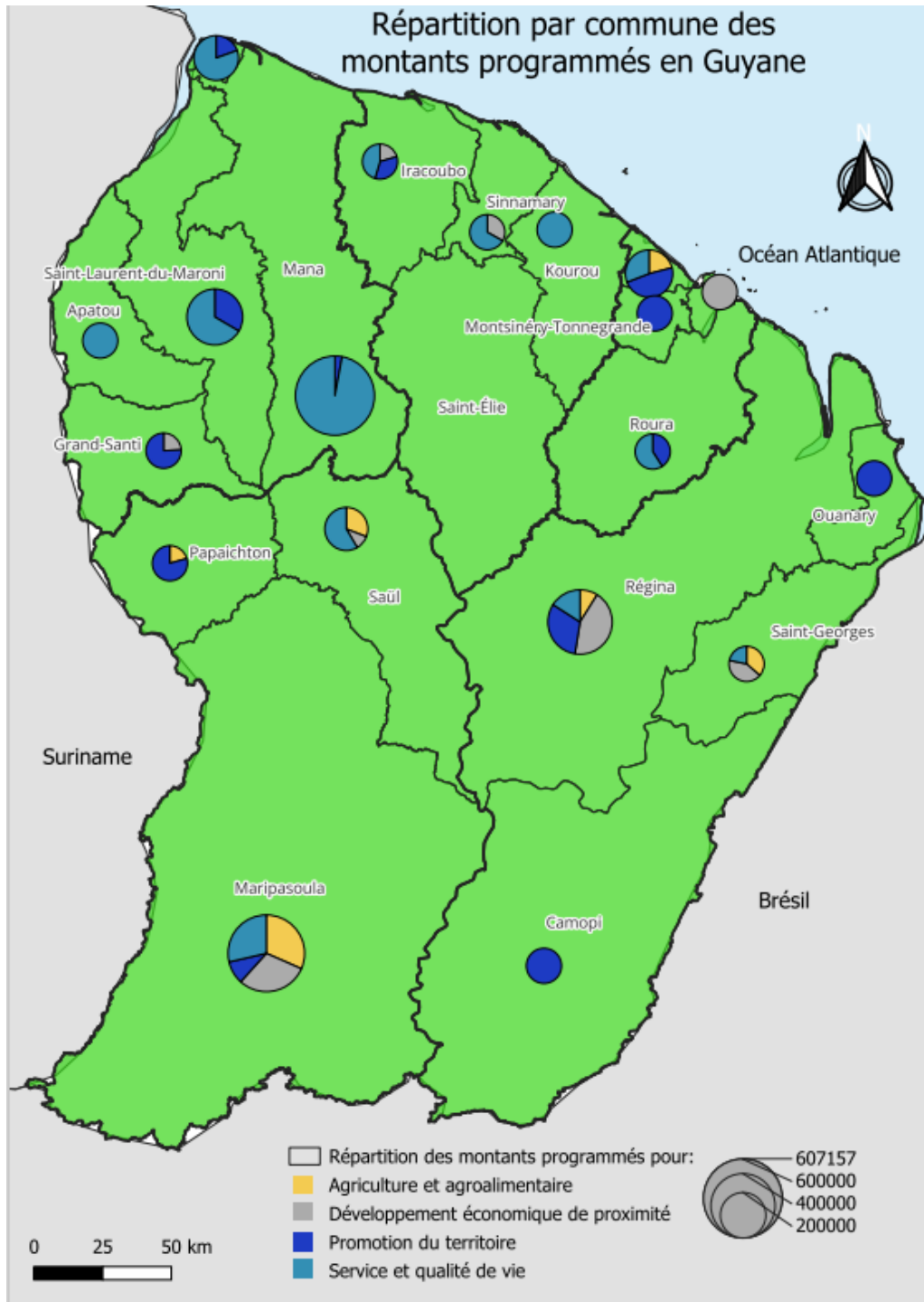
- Les difficultés de transport vers ces communes isolées ;
- Des réseaux de communications défectueux ne permettant pas aux porteurs de projet d'avoir un lien continu avec les GAL ;
- L'absence de structure d'accompagnement des porteurs de projets sur ces territoires.
- Une carence de porteur de projet, structuré sous une forme juridique et pouvant prétendre au dispositif

Par ailleurs, une part importante des projets (43 projets) sont itinérants ou extra-communaux, et rayonnent donc au-delà de l'échelle communale. Ces projets ne sont pas représentés sur les cartes ci-dessous qui spatialisent uniquement les projets et montants localisés sur une commune.

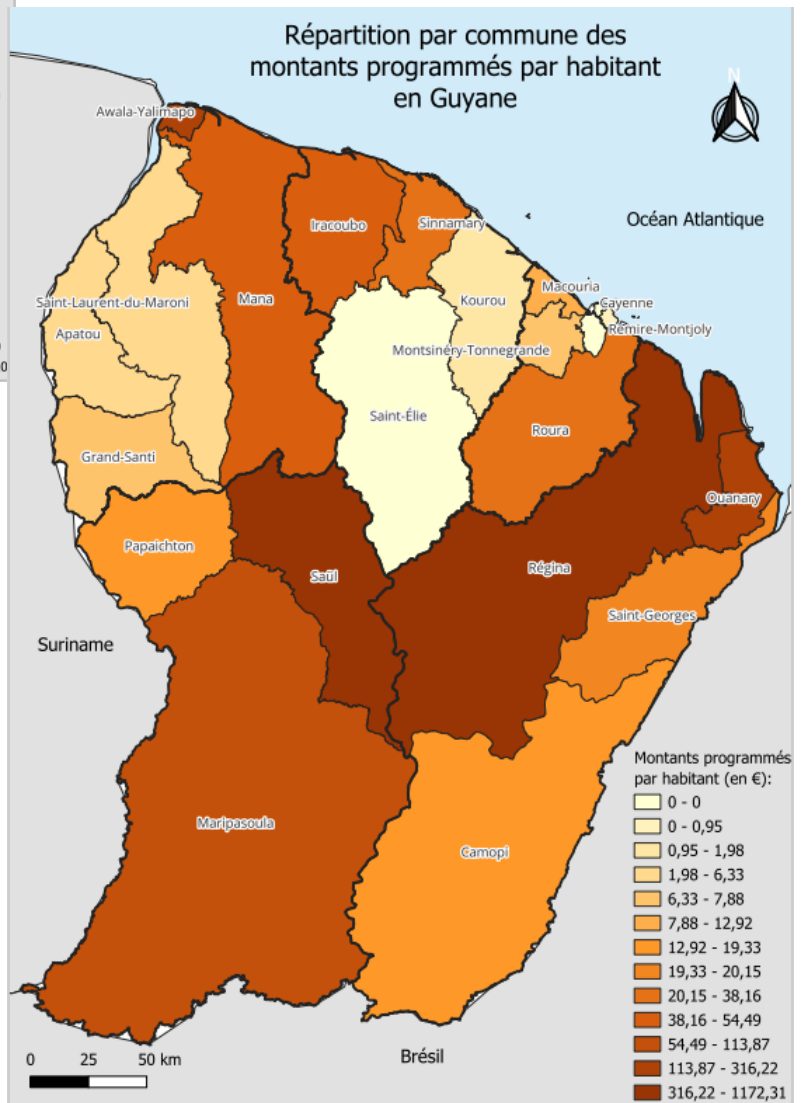
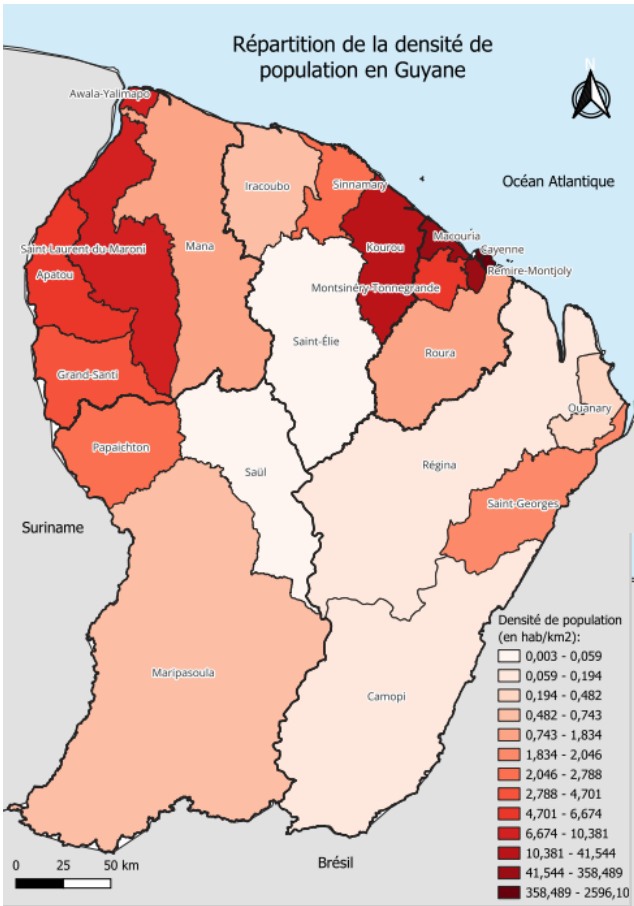


PISTE

Des améliorations dans la communication et la proximité avec les porteurs de projets pourraient permettre d'infléchir cette tendance : l'organisation périodiques de caravanes fluviales des services instructeurs seraient une solution pratique et intéressante.




Données CTG - Traitements Teritéo



2.3.3 REALISATIONS, RESULTATS ET IMPACTS (CJ. 3.3)

A ce stade de la programmation, certains projets sont encore en cours de réalisation, les résultats du programme ne peuvent encore être pleinement mesurés.

La performance du programme ne peut être suivie via l'analyse des indicateurs, puisque ces derniers n'ont pas fait l'objet d'un suivi fiable, seules 22 opérations indiquent une valeur concernant l'indicateur sur le nombre d'ETP (en outre, le suivi ne précise pas s'il s'agit d'ETP créée ou maintenues) avec un total de 25 ETP.

Pour compléter le suivi des indicateurs, le rapport présente pour chaque fiche par GAL du programme une analyse qualitative des résultats relevés à ce stade (VOIR  ANNEXE 1 - BILAN PAR FICHE GAL), ainsi qu'un focus sur deux projets emblématiques.

Les parties ci-dessous présentent en synthèses quelques résultats clés obtenus par thématique.

SOLIDARITE, SERVICES ET QUALITE DE VIE :



2,5 M € programmés, soit la 1ère thématique en termes de montants mobilisés



72 dossiers programmés, pour un montant moyen de 34 141 €.



Thème programmé dans 68 % des communes


En synthèse, les opérations mises en œuvre à travers le LEADER ont principalement porté sur la thématique de la **solidarité et la qualité de vie**. En termes de résultats, les projets contribuent fortement à améliorer l'offre de services, la qualité de vie de « publics cibles » divers via le renforcement des services, l'animation sociale, la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel apparaît à fait l'objet de moins de projet. La nature des opérations entre investissements et fonctionnements est équilibrée. Certains projets présentent par ailleurs des dépenses mixtes, le programme LEADER présente donc une plus-value importante pour les projets en permettant de donner les moyens au porteur de limiter la charge sur les investissements et de garantir le développement des activités via le fonctionnement des structures.



C'est par exemple, le cas, du projet **d'Auto Ecole Sociale Solidaire**.

Ce projet a pour objectif de lutter contre l'immobilisme et l'isolement en proposant un service d'apprentissage de la conduite itinérant. Les publics cibles sont les jeunes (15 à 29) et les plus de 60 ans étant dans une démarche avec des travailleurs sociaux.

Le dépôt LEADER s'est réalisé conjointement à la création de l'association (dépôt LEADER en avril 2021 et création de l'Association en Mars 2021). Le dossier comporte deux volets : financement de l'investissement comprenant un camping-car aménagé permettant de donner des cours sur deux communes et à aller **vers les bénéficiaires** ainsi qu'une voiture d'apprentissage de la conduite, et les dépenses de fonctionnement permettant la rémunération de l'employée. Le LEADER a donc donné les moyens au porteur de tester son projet.

Le projet a permis le développement d'un nouveau service répondant à un réel besoin. Depuis le déploiement opérationnel du service (Juin 2022) près de **26 candidats** ont été accompagnés et **7** ont décroché le permis (VOIR  ANNEXE 1 - BILAN PAR FICHE GAL).



Le projet a par ailleurs été lauréat du prix LEADER Régional et du 3^{ème} prix national de l'association LEADER France en novembre 2022.

En transversalité, l'analyse des données de suivi des projets présente les résultats suivants



10 nouvelles infrastructures et activités sportives ou dédiées la jeunesse

Ex : Salle d'escalade, création d'un centre d'activité sportives, animation de jeux inter-lycée



2 opérations de valorisation du patrimoine matériel soutenus

Ex : Reconstruction d'une maison Agasso, rénovation de la toiture des carbets du Centre Kalawachi



3 opérations de valorisation du patrimoine immatériel

Ex : Valorisation des connaissances linguistiques, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel immatériel, chantier linguistique



21 évènements culturels soutenus

Ex : Exposition, résidence artistique, mise en place de programme culturel, création d'une ludothèque, projection de film, animation d'atelier de couture, création d'une exposition valorisant le manioc, projet *Contain art*



6 nouveaux services de proximité dont des services itinérants

Ex : Carbet équestre ambulant, création d'une épicerie ambulante, marché, café, création d'une sandwicherie.



2 centres bourgs rénovés

Ex : Installation de lampadaires solaires, aménagement des espaces publics marchés de Mana



Création de 2 espaces pédagogique

Ex : Création d'un espace pédagogique par la MFR littoral Ouest. Création d'une Classe Montessori à Antécume Pata



Développement de 2 nouveaux services « sociaux »

Ex : Service d'autoécole sociale et itinérante et préfiguration d'un espace de vie sociale à Régina

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE



1,6 M € programmés, soit la 2ème thématique en termes de montants mobilisés



30 dossiers programmés, pour un montant moyen de 56 209 €.



Thème mobilisé dans 32 % des communes

En synthèse, les opérations sont variées et équilibrées entre le financement d'investissements destinés au **développement des activités** (diversification par la transformation, augmentation des capacités de production) mais aussi la **promotion des productions locales** à travers des manifestations. Les projets d'investissements contribuent à renforcer la qualité des productions et la valeur ajoutée, certains permettent également d'améliorer **les conditions de travail** (mécanisation) des agriculteurs.









C'est par exemple, le cas, du projet de **création de forage sur une exploitation** (VOIR  ANNEXE 1 - BILAN PAR FICHE GAL), à Saül permettant à une exploitation de disposer d'eau potable sur son exploitation agricole.

Ce projet permet au porteur de projet :

- 1) De se libérer du temps et de faciliter ses conditions de travail : cette dernière devait transporter l'eau, nécessaire à la transformation agricole, en bidon depuis le village jusqu'à l'exploitation.
- 2) De valoriser toutes ses productions : elle peut désormais laver ses légumes et les vendre sur les marchés.
- 3) D'augmenter ses capacités à produire et pérenniser son modèle économique.



En transversalité, l'analyse des données de suivi des projets présente les résultats suivants :

 <p>Création d'un abattoir mobile</p>	 <p>Création de 2 nouveaux locaux de transformation Ex : Caco à Saül</p>
 <p>Développement des activités de 9 entreprises agricole à travers de l'investissement de matériel Ex : Création de miel, fabrication de COUAC, Mécanisation : aménagement de parcelle maraichère, élevage porcin.</p>	 <p>7 manifestations valorisant les productions locales Ex : ateliers de découvertes de l'agriculture guyanaise, Yan agri Days animation, Foire du pays des savanes, Création d'exposition valorisant du café</p>
 <p>Animation du Pôle agroalimentaire de l'Ouest Guyanais</p>	 <p>Création et animation d'un espace test agricole porté par la Commune de Maripasoula</p>
 <p>2 systèmes d'irrigation agricoles à destination des agriculteurs créés</p>	 <p>Développement et mise en réseau d'agriculteurs Ex : Renforcement de l'action des agriculteurs du bassin d'iracoubo par l'association des savanes</p>

PROMOTION DU TERRITOIRE :



1,1M € programmés, soit la 3ème thématique en termes de montants mobilisés



35 dossiers programmés, pour un montant moyen de 30 879 €.



Thème mobilisé dans 68 % des communes

En synthèse, les opérations mises en œuvre à travers LEADER ont principalement porté sur **l'hébergement touristique** et au **développement des activités touristiques**, les ambitions initiales de création d'identité touristique et de structuration des filières touristiques n'ont pas fait l'objet de réalisation importante.

Ce constat interroge sur la pertinence de concevoir la structuration à l'échelle d'un GAL et pose la question de l'échelle adaptée pour développer ce type de projet. Il pourrait être envisagé de développer des projets de structuration d'acteurs touristiques via un projet de coopération ou à travers une action régionale hors LEADER.

En transversalité, l'analyse des données de suivi des projets présente les résultats suivants :



8 Création/ Modernisation d'hébergement touristique

Ex : Création de carbet, écolodge à la ferme, création de gîte



17 nouvelles activités touristiques développées

Ex : pêche de loisirs, agro tourisme, randonnée équestre, aménagement d'un zoo



2 opérations de structuration de la filière touristique

Ex : Réalisation du schéma intercommunal touristiques de l'Est Guyanais et structuration de la filière touristique par la commune de papaïchton



3 sites naturels aménagés

Ex : Installation de Totems signalétiques sur la RN2, aménagement sentiers des cascades, aménagement d'une zone de repos du sentier de la savane roche virginie



1 opération de promotion du tourisme

Ex : Valorisation de la destination Pays des Savanes au salon du Tourisme et des loisirs 2018

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE PROXIMITE :



860 K€ programmés soit la dernière thématique en termes de montants programmés



25 dossiers programmés, pour un montant moyen de 34 380 €.



Thème mobilisé dans 42 % des communes

S'agissant du développement économique de proximité, la majorité des actions soutenues concernent **l'installation et le développement d'activités économiques locales à travers le soutien aux investissements**. Ceci contribue à minima à maintenir l'activité économique et peut générer des effets indirects sur l'activité économique des territoires via 1) les retombées économiques des projets et 2). Lors de la mise en œuvre des projets, en créant de l'activité pour des entrepreneurs mobilisés.

Plus à la marge, des opérations **de formation visant à accompagner le retour à l'emploi et renforcer l'entrepreneuriat** ont été programmées, la difficulté réside dans le portage de ce type de projet, peu de structures adaptées existent au sein des territoires. Toutefois, les projets d'accompagnement à la création et la structuration d'entreprises sont nécessaires et contribuent au développement économique des territoires.

A ce titre, le projet de création d'une **coopérative d'activités économiques** dans le GAL du SUD et dont le périmètre de couverture va au-delà des frontières du GAL est une initiative intéressante et ce afin :



1. D'accompagner les porteurs de projet dans la structuration de leur activité ;
2. De les appuyer sur leurs démarches administratives ;
3. De créer du réseau, de créer des partenariats et de l'activité ;
4. De leur permettre, par cette structuration, de pouvoir développer leur marché (notamment pouvoir répondre à des marchés publics, y compris déposer des dossiers LEADER).

Au total près de **150 personnes** ont été à minima rencontrées et accompagnées à des degrés différents et **16 entrepreneurs** ont signé un contrat CAP et sont salariés de la coopérative.



La création d'un réseau d'entrepreneurs

Ex : Réseau de proximité Sud Guyane
Entreprendre



1 création de coopérative d'activité

Ex : Création d'une coopérative d'activités et d'emplois sur le sud Guyane



2 initiatives visant en faveur du retour à l'emploi et du développement économique

Ex : Création d'un poste de manager commercial à Maripasoula, Etude des besoins de formation dans l'Est guyanais



Plus d'une dizaine d'entreprises accompagnées dans leur développement

Ex : Micro-brasserie à Régina, Rôtis épices paysan , atelier de menuiserie



2 collectivités ayant acquis des moyens logistiques

Ex : Modernisation du service technique de la commune de Régina



3

RECOMMENDATIONS

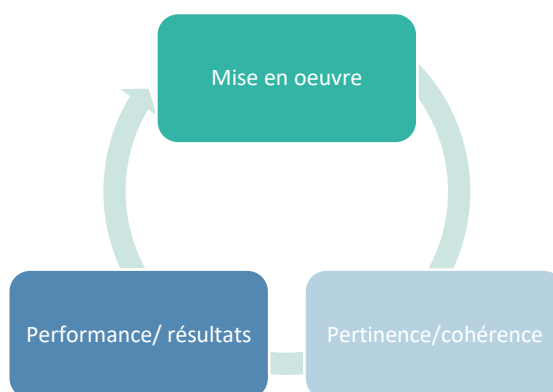
3.1 SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-après s'appuient sur les éléments suivants :

- **Les investigations mobilisées au cours de l'évaluation** : bilan physico-financier, analyses documentaires, entretiens auprès des pilotes et partenaires impliqués dans la gestion et/ou la mise en œuvre du programme LEADER sur la période 2014-2020, entretien bénéficiaires, ...
- **Les principaux constats/conclusions du rapport intermédiaire**, en lien avec les différentes analyses produites.

Les travaux de l'évaluation ont conduit à formuler 5 recommandations pour l'évolution du dispositif, organisées autour de 3 dimensions clés

Elles s'inscrivent dans **une démarche d'amélioration continue** des programmes européens et de la politique de la Collectivité territoriale existante.



	N°	RECOMMANDATION
PERTINENCE/ COHERENCE	R1	Travailler la cohérence dans l'allocation des enveloppes et l'articulation inter fonds
EN MISE ŒUVRE	R2	Organiser des moyens humains en adéquation avec le scénario d'organisation retenu
	R3	Structurer une démarche qualité en continu
PERFORMANC E/ RÉSULTATS	R4	Pérenniser l'esprit leader
	R5	Améliorer le dispositif de suivi financier et des résultats

Les recommandations portent tant sur le travail de coordination de la CTG que les initiatives des GAL.

	N°	RECOMMANDATIONS	CTG	GAL
PERTINENCE / COHERENCE	R1	Travailler la cohérence dans l'allocation des enveloppes et l'articulation inter fonds		
	1	Réfléchir à de nouvelles modalités d'attribution de l'enveloppe leader	●	
	2	Assurer la cohérence interne et interfonds	●	
MISE EN ŒUVRE	R2	Organiser des moyens humains en adéquation avec le scénario d'organisation retenu		
	1	Schéma organisationnel n°1 - conserver l'organisation actuelle / instruction région	●	
	2	Schéma organisationnel n°2 - déléguer l'instruction aux Gal	●	
	R3	Structurer une démarche qualité en continu		
	1	Redynamiser le réseau intergal	●	
	2	Renforcer le dialogue de gestion bilatéral CTG GAL		●
	3	Mettre en place une démarche de formation en continu	●	●
PERFORMANCE / RESULTATS	R4	Pérenniser l'esprit Leader		
	1	Sécuriser la trésorerie des « petits » porteurs de projets	●	
	2	Renforcer la communication afin de mobiliser les porteurs de projets potentiels		●
	3	Favoriser les initiatives renforçant l'implication des membres du coprog		●
	R5	Améliorer le dispositif de suivi financier et des résultats		
	1	Renforcer la sélectivité, la plus-value territoriale		●
	2	Renforcer le suivi évaluation	●	●

3.2

RECOMMANDATIONS DETAILLEES

R1 VEILLER A LA PERTINENCE DANS L'ALLOCATION DES ENVELOPPES ET L'ARTICULATION INTER-FONDS
CONSTATS CLE

- Sur 14-22, le dispositif s'est appuyé sur une répartition initiale égalitaire des enveloppes couplées à une revue de performance annuelle, basée sur la progression financière, qui a progressivement pris le pas sur la logique initiale, compte tenu des écarts de performances entre GALs ;
- Ce dispositif a fait l'objet d'un retour d'expérience vu comme contrasté par l'ensemble des parties prenantes, que ce soit du point de vue de l'équité ou de sa lisibilité.
- Des difficultés d'articulation ont été parfois relevées entre LEADER et mesures thématiques FEADER, avec un
- la programmation 21-27 fait naître des nouveaux enjeux d'articulation, avec l'OS 5 FEDER notamment

RECOMMANDATION
R1-1 REFLECHIR A DES NOUVELLES MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE LEADER ●

L'approche égalitaire (enveloppe identique par GAL) est réinterrogée par le retour d'expérience de 14-22 et par la fusion de 2 GAL. Il est recommandé d'y substituer une approche qui prenne en compte plus fortement les besoins potentiels des territoires, notamment l'étendue des périmètres couvertes, et des populations cibles en zone rurale.

Le maintien d'une approche par la performance apparaît souhaitable pour garantir le maintien d'une programmation dynamique, mais à un rythme moins fréquent (pas de revue annuelle) pour conférer une meilleure visibilité au GAL et en privilégiant des critères simples : taux de programmation (ex : seuil de 70% de programmation 3 ans après la validation de la stratégie) et de paiements (seuils de dégageant).

R1-2 ASSURER LA COHERENCE INTERNE ET INTERFONDS ●

Assurer des lignes de partages claires sur LEADER, afin de s'assurer que des projets non retenus au titre des mesures sectorielles du FEADER ne puissent être retenues au titre de LEADER.

S'assurer de la cohérence des interventions entre le FEDER (OS 5.2) et le LEADER en évitant qu'un même type d'action puisse être financé au titre des deux fonds.

R2

DES MOYENS HUMAINS EN ADEQUATION AVEC LE SCENARIO D'ORGANISATION RETENU

CONSTATS CLE

- Au plan des procédures : l'AG conserve l'instruction mais plus de 2/3 des moyens humains sont positionnés dans les GAL. Cette pyramide de moyens correspond plutôt aux schémas d'organisation où l'instruction est confiée aux GAL. In fine l'organisation retenue actuellement s'apparente à une délégation de moyen sans délégation de responsabilité.
- Si un mode de gestion n'est pas intrinsèquement plus efficace qu'un autre, il est toutefois important et nécessaire d'avoir une cohérence entre la responsabilité et les ressources dévolues aux GAL.
- L'organisation va être soumise à un défi du tuilage entre une période de clôture et la nécessité de lancer la période de programmation 23-27

RECOMMANDATION

Il existe 2 principaux scénarios d'architecture de gestion LEADER qui présentent chacun des avantages et limites qui leur sont propre. Chacun d'entre eux est associé à des conditions de réussite.

R2-1 SCHEMA ORGANISATIONNEL N° 1 - CONSERVER L'ORGANISATION ACTUELLE / INSTRUCTION REGION ●

La répartition des rôles est telle que la pré-instruction des dossiers est effectuée par les GAL, et l'instruction ensuite conduite au sein de la CTG, par le service instructeur qui saisit les éléments sur les outils de gestion (futur Osiris).

Conditions de mise en œuvre/ pistes amélioratives du schéma 1 :

- ✓ Le renforcement des moyens humains à l'échelle de l'AG semble indispensable pour assurer un tuilage adapté entre la clôture de la génération actuelle et le lancement du 23/27 (ou bien des renforts d'instruction issus d'autres mesures FEADER)
- ✓ Sécurisation des moyens et compétences disponibles au sein des GAL pour assurer une pré-instruction de qualité à travers un contrat d'objectifs, de manière systématique (nombre d'ETP dédiés, tuilage des équipes en cas de turnover, participation attendue aux temps forts de présentation du circuit et des outils d'instruction, etc.)
- ✓ Respect par les GAL des exigences liées à leur fonction d'appui : effectivité de l'investissement des ressources, qualité de la liaison avec les porteurs de projet, prise en compte des enjeux de sécurisation.
- ✓ Dématérialisation des pièces transmises entre le GAL et les services de la CTG ;
- ✓ Organisation de séances de sensibilisation- formation communes SI AG / GAL ;
- ✓ Vision détaillée et exhaustive de l'ensemble des étapes de l'instruction (y c. étapes non assumées par les GAL) ;

R2-2 SCHEMA ORGANISATIONNEL N° 2 - DELEGUER L'INSTRUCTION AUX GAL ●

La délégation de l'instruction aux GAL des dossiers Leader implique un repositionnement des acteurs :

- ✓ Les équipes techniques des GAL assurent tout ou partie de l'instruction (demande d'aide voire demande de paiement), dont la saisie sous Osiris (ou autre logiciel pour 2023-2027) ;

- ✓ Le service instructeur de la CTG joue un rôle central de « facilitateur » (encadrement et accompagnement de proximité des GAL) et réalise un contrôle de cohérence et une relecture de l'instruction sur les points les plus sensibles (marchés publics, régimes d'aide d'Etat...).

Conditions de mise en œuvre/ pistes amélioratives du schéma 2 :

- ✓ Pistes amélioratives évoquées sur le schéma 1, également pertinentes pour le schéma 2 ;
- ✓ Une **formation des gestionnaires** en incluant les instructeurs/contrôleurs de la CTG sur les points de contrôle liés à la sécurisation des dossiers, à savoir les marchés publics et les régimes d'aides d'Etat qui appellent des compétences spécifiques et qui nécessiterait un tuilage de la part des services instructeurs régionaux.
- ✓ Le déploiement d'une démarche de **contrôle qualité gestion resserrée** et associant un travail sur la montée en compétences des agents.
- ✓ Le rôle de la CTG sera essentiel dans sa capacité d'appui, de formation et d'expertise auprès des GAL afin que la programmation soit efficace.

TYPE D'ORGANISATION	AVANTAGES	INCONVENIENTS
Schéma 1 - Conserver l'organisation actuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Capitalisation sur les compétences disponibles au sein de la CTG et valorisation de l'expérience acquise ; • Continuité par rapport à 14-20 • Sécurisation des dossiers maîtrisée à toutes les étapes de l'instruction par les équipes du service instructeur de l'AG qui effectuent un contrôle et reprise des dossiers pré instruits par les GAL dans un contexte où la qualité d'un grand nombre de dossiers LEADER pré-instruits reste encore insuffisante (complétude et conformité non systématique) ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Un sentiment de « double instruction» • Des processus induisant des temps d'instruction long • Lourdeur de gestion
Schéma 2 - Déléguer l'instruction aux GAL	<ul style="list-style-type: none"> • Confiance accrue et responsabilisation des GAL dans le processus d'instruction ; • Optimisation des moyens alloués à l'instruction LEADER en évitant la perception d'une « double instruction» par les GAL • Simplification et rapidité de l'instruction avec la suppression du contrôle par l'AG 	<ul style="list-style-type: none"> • Délais de mise en place du circuit de gestion (formation des agents...) qui pourrait ralentir la programmation • L'internalisation de l'instruction ne doit pas limiter l'équipe technique dans sa fonction d'animation territoriale et faisant vivre la partenariat public-privé

PILOTE : CTG ●

CALENDRIER : dès le début de la programmation

R3

STRUCTURER UNE DEMARCHE QUALITE EN CONTINU

CONSTATS CLE

- Les délais d’instruction et de paiement sont particulièrement élevés sur la génération 14-22 (près de 400 jours en moyenne) ;
- La dynamique du réseau InterGal a été particulièrement impactée suite au COVID et n’a pas véritablement repris par la suite ;
- Des difficultés de gestions particulières ont été relevées avec certains GAL, qui doivent pouvoir faire l’objet d’un dialogue structuré ;
- Un besoin de proximité et d’échange renforcé a été relevé par les GAL

RECOMMANDATION

R3-1 REDYNAMISER LE RESEAU INTERGAL ●

La re-dynamisation du réseau intergal pourrait notamment passer par :

- La « sanctuarisation » de créneaux dédiés, de manière privilégiée in situ à Cayenne, à intervalle réguliers (ex : tous les trimestres) ;
- La sécurisation de la participation des animateurs aux intergal (à rappeler dans les conventions)
- Le renforcement de la place laissée au dialogue de gestion : suivi des objectifs de programmation, des délais d’instruction, des paiements par GAL ;
- L’association des GAL à la définition des ordres du jour ;

R3-2 RENFORCER LE DIALOGUE DE GESTION BILATERAL CTG GAL ● ●

Prévoir des temps d’échange régulier entre CTG et GAL en bilatéral. Sans nécessairement fixer une périodicité, ces échanges sur le territoire des GAL permettraient :

- D’assurer un dialogue direct sur les éventuelles difficultés de gestion
- De renforcer la dynamique de travail collaboratif AG /CTG

R3.3 - RENFORCER LA FORMATION ● ●

Réactiver un plan de formation en début de programmation, pour assurer la montée en charge sur les exigences de gestion (complétude, règles de commande publique, éligibilité...) et définir un agenda en début pour l’ensemble du programme.

En parallèle, le renforcement des espaces d’échanges informels entre GAL (hors coordination CTG) semble nécessaire pour favoriser la dynamique d’apprentissage collectif

PILOTE : CTG ● EN LIEN AVEC LES GAL ●

CALENDRIER : dès le début de la programmation

R4

PERENNISER L'ESPRIT LEADER

CONSTATS CLES

- L'évaluation a mis en évidence différents freins à la programmation pouvant entraver « la philosophie LEADER » : l'absence d'avance aux « petits » porteurs de projets a pu faire défaut, la communication limitée a pu freiner la mobilisation des porteurs de projets, la mobilisation du comité de programmation a représenté, dans certains GAL, un défi, et, ce tout au long de la programmation. Au-delà de l'atteinte du quorum, l'implication des membres au sein des COPROG est variable et le rôle des membres est souvent limité à une chambre d'enregistrement.
- In fine, ces problématiques limitent les impacts et la plus-value potentiels que peut générer un programme comme LEADER sur les territoires en termes de résultats, de mise en réseau des acteurs impliqués, de capacité d'entraînement des projets ...

RECOMMANDATIONS

R4-1 SECURISER LA TRESORERIE DES « PETITS » PORTEURS DE PROJETS ●

Des solutions d'avance/ prêt relais sur subvention ont été mises en place sur d'autres territoires sur LEADER ou des dispositifs proches):

- ✓ Le [Pass'Avances](#) en Occitanie permet l'avance de 80% des subventions européennes pour les projets privés et les petites collectivités
- ✓ Le [Dispositif Fonds association foncières pastorales](#) en Corse
- ✓ Le [fonds de garantie local](#) à la Réunion permettant aux porteurs de projets pour lesquels les premiers investissements s'avèrent problématiques d'avoir recours à une garantie bancaire adossée. (Voir détail dans le tableau en annexe)

Ce type d'avance a été largement plébiscité et mérite de faire l'objet d'une réflexion en Guyane, même si les conditions de mises en œuvre demeurent relativement complexes. Au regard des éléments d'analyse plus détaillés présentés ci-après, les dispositifs s'appuyant sur une logique d'instruments financiers (Corse, Réunion) semblent les plus prometteurs.

PILOTE : CTG

CALENDRIER : dès le début de la programmation

MODALITES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERES : **l'optimisation et la simplification de tels dispositifs sont nécessaires**, il s'agirait d'avoir une gestion comptable et un circuit de gestion unifié ou harmonisé entre les dispositifs LEADER et la solution d'avance de trésorerie.

R4-2 RENFORCER LA COMMUNICATION AFIN DE MOBILISER LES PORTEURS DE PROJETS POTENTIELS ●

L'évaluation fait le constat d'une communication concentrée dans les phases de lancement qui a tendance à diminuer au cours de la mise en œuvre. Il pourrait être pertinent d'**inciter les GAL à proposer un plan de communication (dans ses grandes étapes et objectifs) pour la durée du programme**. Par exemple :

- ✓ Une communication forte et transversale lors du lancement : objectif faire connaître le programme ; mobiliser au maximum les porteurs de projets potentiels
- ✓ Au cours de la programmation une communication ciblée sur les thématiques et les réseaux associés : objectif dynamiser la programmation, développer les partenariats ... ;
- ✓ En fin de programmation mettre en valeur les projets : objectif communiquer auprès du grand public.

PILOTE : GAL

TEMPORALITE DE L'ACTION : Tout au long de la programmation

R4-3 FAVORISER LES INITIATIVES RENFORÇANT L'IMPLICATION DES MEMBRES DU COPROG ●

Le COPROG est l'instance centrale de LEADER et du partenariat public/privé, il s'agit d'un lieu privilégié pour développer les territoires, débattre et avoir une réelle culture de développement territoriale. A ce titre, le renfort de l'implication des membres du COPROG apparaît prioritaire, l'enjeu est de sensibiliser et de renforcer le rôle décisionnel des membres afin de renforcer leur mobilisation, et, ce de manière continue.

Différents outils et moyens initiatives pourraient être mis en place, avec notamment :

- ✓ **L'intégration des membres et l'élaboration d'outils d'introduction aux bases du fonctionnement de LEADER et du COPROG** : organisation de sessions de formation / actions, production d'outils d'acculturation à LEADER et au fonctionnement d'un Coprog (entretien des nouveaux membres avec l'équipe technique des GAL, document simple sur le parcours d'un dossier, formalisation d'un trombinoscope présentant les membres des comités et distribué aux nouveaux membres ...) ;
- ✓ **Renforcer l'animation de temps conviviaux en COPROG** : l'organisation de comités chez les porteurs de projets, avec la mise en place d'un moment convivial avec une collation sont des moments informels très appréciés par les membres et permettent aux acteurs de se mettre en réseau
- ✓ **Organiser des visites projets** : la réalisation de visites sur place en début/ fin de programmation des projets financés par LEADER permet aux membres des COPROG d'apprécier concrètement les projets financés
- ✓ **Renforcer le rôle d'ambassadeurs des membres du COPROG** en les sollicitant pour les impliquer dans la mise en œuvre de la stratégie et en renforçant le relais qu'ils peuvent faire auprès des acteurs et de leur réseau ;
- ✓ **Faciliter la mobilité des membres du COPROG** : pour les GAL isolés, l'organisation par l'équipe technique de **logistique nécessaire au déplacement des membres** est un levier permettant l'atteinte du quorum.

PILOTE : GAL ● (4.2, 4.3) et CTG(4.1) ●

TEMPORALITE DE L'ACTION : Tout au long de la programmation

Comparatifs des dispositifs d'avance relevés par d'autres autorités de gestion

Région	Nom/ Type de dispositif	Gestion	Public cible	Principes du dispositif / Mode d'intervention	Modalité de demande pour le bénéficiaire
Réunion	Fonds de garantie local	SOFIDER	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises, • Associations • Particuliers • Agriculteurs artisans 	<p>Avance de subvention de 50 % de la somme lié au projet LEADER</p> <p>Enveloppe : 1 M€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Département prend en charge 650 K€ • La région : 350 K€ • SOFIDER se porte caution des différentes actions éligibles et gère l'enveloppe <p>Ce Fonds permet aux porteurs de projets pour lesquels les premiers investissements s'avèrent problématiques d'avoir recours à une garantie bancaire adossée ; celle-ci permet de déclencher le paiement de l'avance sur la subvention LEADER.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Courrier personnel de demande (modèle type) remis au GAL à la constitution du dossier de demande d'aide 2. Paiement des frais de dossiers directement à l'agence SOFIDER
Corse	Fonds association foncières pastorales : Prêt à taux zéro	CADEC	<ul style="list-style-type: none"> • Associations foncières pastorales 	<p>Fonds d'avance remboursable (gratuite) en relais de subvention</p> <p>Enveloppe : 1,2 M€</p> <p>La mise en œuvre de ce fond n'a soulevé aucune difficulté, l'instrument intervenant principalement en avance de subvention. La sinistralité est très faible (22K€). Il n'existe à ce jour pas de besoin directement identifié sur cet instrument qui est directement lié à des allocations de cycles de subvention.</p>	Automatique suite au conventionnement
Occitanie	Pass Avance : Avance sur Solde	Région	<ul style="list-style-type: none"> • Structures privées rencontrant de fortes contraintes de trésorerie (hors structures porteuses de GAL) • Communes de - de 2000 hbts en importante difficulté financière 	<p>Dispositif éligible pour les bénéficiaires ayant effectué leur demande de solde LEADER :</p> <p>=> Avance pouvant aller jusqu'à 80 % du montant de l'aide FEADER calculée sur le montant des dépenses réalisées présentées dans la demande de paiement de solde, plafonnée à 100.000 €, déduction faite des acomptes déjà perçus</p>	<p>L'avance de trésorerie est versée en une seule fois, sur présentation des pièces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention signée, • Contrat de cession de créance signé au bénéfice de la Région. <p>Lors du paiement du FEADER, l'ASP versera à la Région la part correspondant à l'avance réalisée et le solde du FEADER.</p>

R5

AMÉLIORER LE DISPOSITIF DE SUIVI FINANCIER ET DES RESULTATS

CONSTATS CLE

- La programmation ne fait pas l'objet d'une sélectivité renforcée, l'analyse de la plus-value des projets sur les territoires en comité de programmation mériterait de faire l'objet de plus de débats, ces derniers ont pu être limités aux échanges sur des points techniques ;
- Le dispositif de suivi sur la période 2014-2020 n'a pas permis de suivre pleinement les résultats et présente des limites (taux de renseignement des indicateurs, nombre d'indicateurs faisant l'objet d'un suivi...)
- Un enjeu réside donc dans le renforcement du suivi et de l'approche par les résultats

RECOMMANDATIONS

R5- 1 RENFORCER LA SELECTIVITE, LA PLUS-VALUE TERRITORIALE ●

La programmation LEADER n'est pas suffisamment sélective, globalement les projets ne sont pas mis en concurrence. Afin de renforcer la sélectivité l'impact territorial et aussi l'innovation, qui sont des piliers du programme LEADER, une attention plus poussée quant à l'analyse des dossiers sur la base d'indicateurs objectivés pourraient être souhaitable.

Deux modalités pourraient être mises en place :

1. **Le renforcement de l'analyse via un cadre évaluatif ambitieux, en termes de critères et de modalités de sélection.** L'approche proposée pourrait être la suivante :
 - Une approche plus sélective dans la définition des critères de priorisation des opérations et leur application. Plusieurs critères pourraient être proposés :
 - Apport du projet en termes de couverture territoriale, en privilégiant les projets couvrant les zones carencées en termes d'offre
 - L'innovation territoriale, la nouveauté à l'échelle du GAL. Ce qui implique de valoriser moins fortement des projets s'inscrivant dans une logique de répliation de projets déjà soutenus
 - D'autres spécifiques aux différentes thématiques (ex : viabilité économique pour les projets d'entreprise)

Au-delà de son utilisation en COPROG, ce dernier pourrait également être un support du débat et améliorer le suivi des indicateurs au niveau projet dans un second temps.

2. **Le recours aux avis d'opportunité pour les projets ne présentant pas de risque juridique :** Cette modalité de sélection permettant finalement 2 passages du projet devant les membres du comité de programmation. Cette approche permet au comité de programmation de jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de la stratégie et d'une plus-value de LEADER.

PILOTE : GAL

CALENDRIER : dès le début de la programmation

MODALITES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERES : En début de programmation, associer les membres du COPROG à l'élaboration de la grille de sélection.

R5- 2 RENFORCER LE SUIVI EVALUATION ●●

Le suivi et l'évaluation des programmes LEADER est un enjeu fort, et, ce, pour les deux niveaux : les GAL et l'AG. Cela répond à une double finalité : apporter une bonne lisibilité des interventions menées (efficacité, efficience, impact, cohérence des actions) pour piloter efficacement le programme ainsi que communiquer et valoriser davantage les principales réalisations et résultats des soutiens et rendre compte de l'**impact** du programme sur les dynamiques infraterritoriales.

Toutefois, **les travaux de l'évaluation ont relevé des limites en termes de suivi de leur programme** : les indicateurs ne font pas l'objet d'une collecte régulière.

Ainsi, cette recommandation a pour objectif d'inciter **les GAL à élaborer et utiliser un dispositif de suivi-évaluation (simple)** du programme LEADER, *via* les modalités suivantes :

- **La définition d'un nombre limité d'objectif/changements attendus, a minima**, en termes de résultats (nombre de bénéficiaires à soutenir, typologie de projets, ...) ;
- **Le suivi d'indicateur de réalisation, dont les données pourront être récupérées et suivies facilement** :
 - Bénéficiaires
 - Type de projet
 - Montant du projet
 - Montant attribué
 - Commune d'implantation
 - Impacts quantifiés ...

Au-delà du suivi à l'échelle de GAL, il convient d'ajouter à cela, l'élaboration et la remise à plat des **outils de suivi** (outils de pilotage, de suivi) de l'AG. Les travaux d'évaluation ont pointé un certain nombre d'incohérences et d'écarts entre les différents tableaux de suivi des services : ceci limite très fortement la capacité du pilotage par l'AG. Ainsi, il serait utile et nécessaire de **formaliser un outil commun et partagé à l'échelle de la CTG** afin de faciliter le suivi-pilotage d'ensemble.

A ce jour, les GAL n'ont pas réalisé leur **évaluation individuelle**, il est attendu qu'ils puissent le faire, en veillant à ce qu'elle s'articule utilement avec le lancement de la nouvelle génération LEADER 23-27.

PILOTE : GAL et CTG

CALENDRIER : dès le début de la programmation

TEMPORALITE DE L'ACTION : à remplir et à actualiser tout au long de la programmation



4 ANNEXES

4.1 FICHES PAR GAL

PERIMETRE ET FINALITES DU BILAN PHYSICO-FINANCIER

Ce bilan physico-financier a pour vocation de fournir des éléments chiffrés pour appréhender l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre de la mesure LEADER. Il s'agira également d'étayer et de comprendre les disparités d'avancement observées d'un GAL à l'autre. Ce travail viendra donc nourrir l'évaluation en fournissant :

- Une vue d'ensemble de la programmation LEADER: données clefs de programmation et de paiement, dynamiques annuelles, typologie des porteurs de projets...
- Une approche synthétique par GAL : une analyse des maquettes et niveaux de programmation par GAL et types de projets programmés

DONNEES SOURCES

Les sources de données exploitées pour ce bilan proviennent d'un travail de compilation par le prestataire des documents suivants :

- Deux fichiers de suivi des dossiers du pôle pilotage et instruction actualisé au 27/04/23.
- Une extraction OSIRIS réalisée en avril 2023.
- Des maquettes financières annexées aux conventions et avenants des GAL.

CHOIX METHODOLOGIQUES

Ce travail de synthèse résulte de plusieurs choix méthodologiques, listés ci-dessous :

- Le suivi de la programmation est effectué sur trois tableaux : un tableau mis à jour par le pôle pilotage, un tableau de suivi mis à jour par l'instruction ainsi que le suivi au sein du système d'information OSIRIS. Au regard de l'actualisation des différentes bases, il a été choisi de s'appuyer sur le tableau de l'instruction plutôt que le tableau pilotage car la date d'actualisation était plus récente (27/04/2023).
- Sur cette base, un dossier a été considéré comme programmé lorsqu'une date signature DJ était indiquée, traduisant que le conventionnement du projet a bien été effectuée ; lorsque la colonne « vérification au 15/85 » indique « vrai » et que les avis du COPROG indique « favorable », sur le tableau de suivi de l'instruction. Les dossiers déprogrammés et clôturés ont été exclu de l'analyse.
- Le délai entre les dates de dépôt de demande et le conventionnement a été calculé à partir des données renseignées par le service instruction.
- La dynamique de programmation cumulée a été calculée à partir de l'extraction OSIRIS, et, sur la base de la date de dernier paiement.
- Le calcul des taux de programmation à l'échelle de la CTG et par GAL a été réalisé à partir des maquettes et avenants transmises par la CTG.

4.1.1 AGGLO GAL



Les données d'évaluation sont basées sur les données de suivi consolidées de la CTG (et des données Osiris). De manière générale l'évaluation a conduit à pointer des incohérences globales significative entre le suivi CTG, le suivi Gal et les données Osiris. Pour l'AGGLO GAL, ces données sont divergentes, le GAL recense, pour la 19.2,3 et4 un total de 36 projets programmés (contre 31 pour la CTG) et 1 186 165 € de FEADER programmé (contre 1 275 639 € pour la CTG).

		Maquette initiale	Maquette finale	Montants programmés	Taux de programmation	Taux de paiement
19.1	Soutien préparatoire	51 000	51 000	51 000	100%	100%
19.2	FA1 : Développement d'une économie sociale et solidaire endogène et territorialisée	226 000	520 738	292 826	56%	17%
	FA2 : Soutenir les filières locales et services de proximité	412 000	361 114	223 679	62%	17%
	FA3 : Assoir le développement du tourisme	412 000	408 303	383 859	94%	62%
19.3	Coopération	75 000	0,00			
19.4	Mise en oeuvre	375 000	430 050	375 275	87%	78%
Total		1 551 000	1 771 205	1 326 639	75%	45%

DONNEES CLES

MONTANT PROGRAMME : 1 326 639,10 €

TAUX DE PROGRAMMATION : 75 %

TAUX DE PAIEMENT : 45 %

NOMBRE DE DOSSIERS PROGRAMMES : 32 Par sous mesure 19.1 : 1 19.2 : 28; 19.3 : 0; 19.4 : 3

MONTANT MOYEN : 41 457 €

ORIENTATION THEMATIQUE DE LA STRATEGIE :

Le stratégie de l'Agglo GAL s'intitulait « Soutenir un développement économique et social au sein des territoires ruraux en préservant leur identité et ainsi qu'en mobilisant les synergies et les complémentarités avec la centralité urbaine » a structuré sa stratégie autour de 3 grands axes :

1. DEVELOPPER UNE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE TERRITORIALISEE ET ENDOGENE PERMETTANT D'AUGMENTER LE NOMBRE D'ACTIFS RESIDANT ET TRAVAILLANT AU SEIN DE LA ZONE RURALE

Le programme prévoyait d'appuyer :

- La création ou le développement d'entreprises ou de structures contribuant à l'amélioration des services de soutien (hors commerce) à la population en milieu rural
- Soutenir les initiatives du monde associatif des secteurs sociaux, médico-sociaux et de loisirs, et sports, en particulier celles concernant les personnes en difficultés : jeunes et seniors

2. APPROVISIONNER LA POPULATION DE LA CACL EN PRODUITS ALIMENTAIRES ISSUS DE L'AGRICULTURE LOCALE POUR REpondre AUX ENJEUX DE SANTE ET D'EDUCATION DE LA JEUNESSE

Le programme ciblait :

- Des actions de développement, d'animation et structuration de la filière agricole et agroalimentaire
- Développer une offre de produits agro-transformés innovants
- Développer les actions d'information, de communication et de sensibilisation à l'agriculture et à ses produits

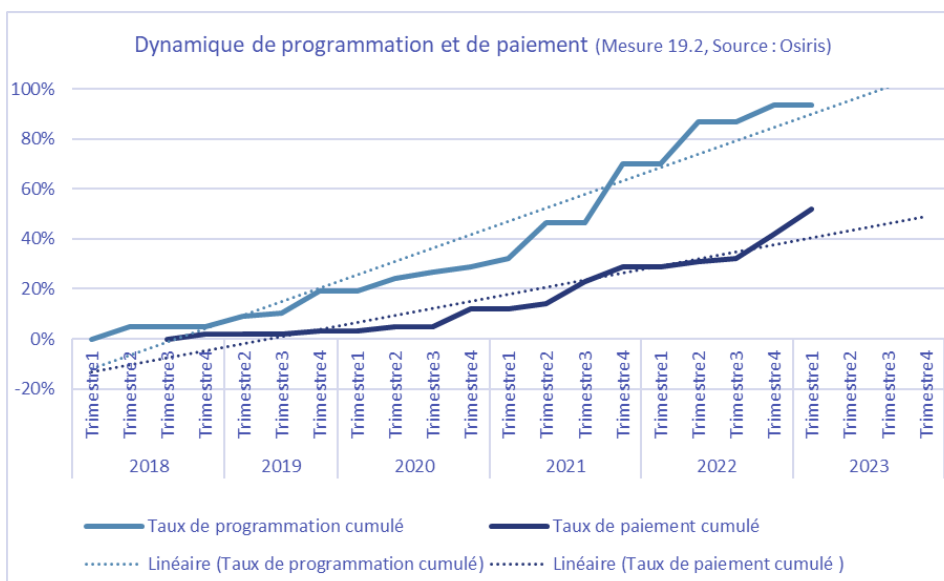
3. VALORISER LES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES DES TERRITOIRES RURAUX

AU titre de cet objectif, le programme prévoit de soutenir :

- La structuration d'une filière touristique
- Soutenir l'émergence de projets d'activités et d'hébergements touristiques et de loisirs
- La valorisation, sensibilisation et communication des activités de tourisme et de loisirs basées sur les savoirs, savoir-faire.

La stratégie n'a pas fait l'objet d'évolution significative en termes d'objectifs et d'actions soutenues, toutefois, la suppression et la réallocation de l'enveloppe dédiée à la coopération a permis de réabonder en priorité la FA 1 sur l'économie sociale et solidaire (+ 130 %), a contrario, la FA 2 sur la filière alimentaire a été réduite (-12%).

DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION



Note de lecture : la date de dernier paiement a été choisi comme date de référence. Les données utilisées sont celles d'OSIRIS, avec un écart avec le suivi AG.

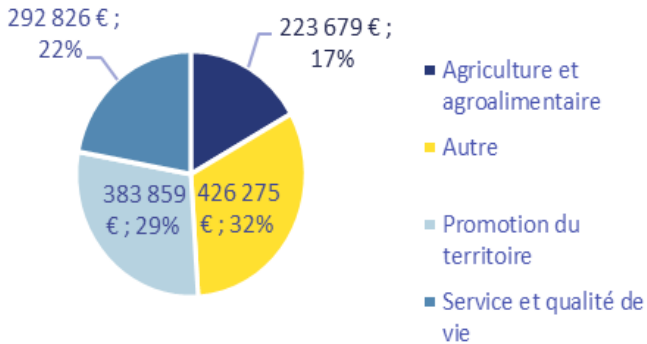
La programmation de la mesure 19.2 a démarré au premier trimestre 2018 soit un an après à l'échelle de la Guyane.

Si la programmation s'est dynamisée à mi-

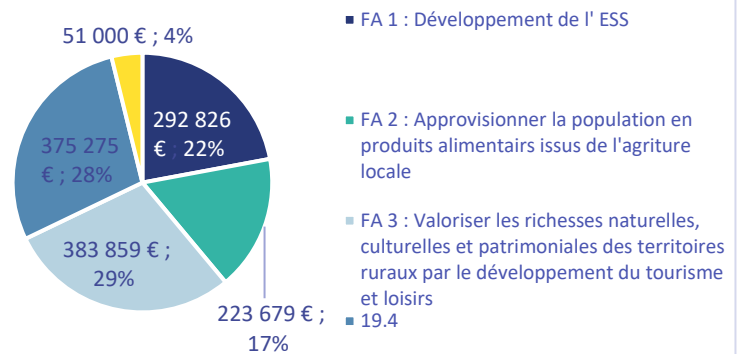
parcours, le paiement n'a pas suivi la même dynamique : l'écart initial entre la programmation et le paiement s'est donc accentué. Si à mi-parcours (fin 2019), il atteignait 1 an et demi, fin 2021, cet écart le délais tend vers trois ans. D'après les projections, l'enveloppe de la sous mesure 19.2 devrait être consommée d'ici le 2^{ème} trimestre 2023. Un risque existe vis-à-vis des paiements

DETAILS DE LA PROGRAMMATION

Répartition des montants FEADER programmés par thématiques (toutes mesures, source : tableau d'instruction)



Montants programmés par fiche-action (toutes mesures, source : tableau d'instruction)



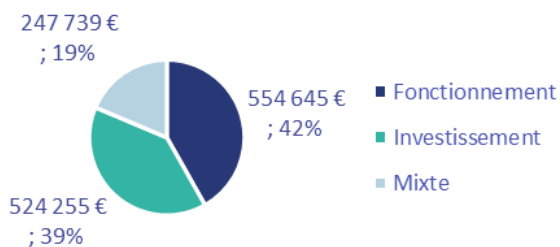
Note de lecture

La thématique "Autre" fait référence au 19.1 : Soutien préparatoire, 19.3 Coopération et 19.4 Fonctionnement

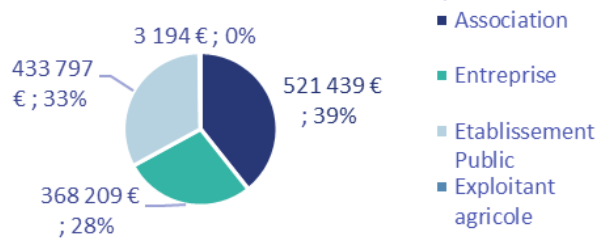
En synthèse :

- La 19.1 et 19.4 captent près d'un tiers des subventions
- La programmation entre les thématiques « Agriculture et agroalimentaire », « Promotion du territoire » et « Service et qualité de vie » est relativement équilibrée
- La thématique « développement économique » n'a pas fait l'objet de projet spécifiques, bien que certains projets relevant d'autre thématique y contribuent indirectement

Répartition des montants FEADER programmés par type d'opération (toutes mesures, source : tableau d'instruction)



Répartition des montants programmés selon les types de porteur (toutes mesures, source : tableau d'instruction)



S'agissant de l'Agglo GAL, les montants programmés par des associations sont répartis à part égale entre des projets de fonctionnements, d'investissements et des projet mixte.

A contrario, les montants programmés pour des entreprises concernent des opérations d'investissements (96% des montants programmés).

RESULTAT

Sur la période 2014-2022, sur la **mesure 19.2**, **28 projets**, portés par **27 structures** différentes (seul Guyane Sport Nature a porté plusieurs projets (2)) ont été programmés. Les porteurs de projets sont des porteurs privés : **associations** (13 sur 28) et entreprises (13 sur 28), plus à la marge, les établissements publics et exploitants agricoles ont portés tous les deux 1 projet.

En termes de localisation :

- **79 %** des projets sont localisés à la **commune**, le reste étant des projets itinérants et/ou intercommunal.
- **43%** des projets sont localisés à Montsinéry-Tonnégrande, **21%** des projets sont localisés à Macouria

En termes de projets programmés :



42% des projets concernent la promotion du territoire :

- La création/modernisation d'hébergement touristique (4) à Montsinéry-Tonnégrande
- **Développement d'activités touristiques** (Pêche de loisir, agro-tourisme, Randonnée équestre, ...)



8 projets concernent l'agriculture et l'agroalimentaire :

- ✓ La mise en place d'un **abattoir mobile**
- ✓ **1 nouveau local de transformation**
- ✓ La **diversification de deux entreprises** avec la création de miel et fabrication de COUAC KASSAV et SISPA
- ✓ Le **développement de l'activité d'une ferme**
- ✓ La **valorisation des productions locales via 3 projets : ateliers de découverte, animations.**



8 projets concernent les services et qualités de vie :

- ✓ **Création d'un service d'autoécole sociale itinérante**
- ✓ **5 créations de services d'activités sportives** (animation sportive en pleine nature, salle d'escalade, handisport, création d'un centre d'initiatives aux activités en pleine nature)
- ✓ **Création d'une ludothèque à Roura**

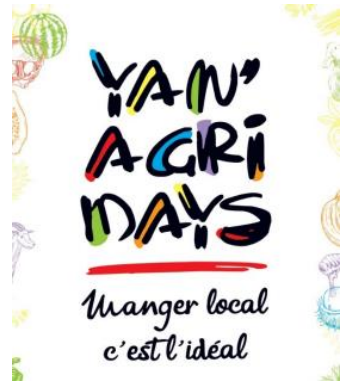

ANALYSE DE MISE EN ŒUVRE

	Délais minimum entre le dépôt dossier au PAE et le conventionnement	Délais maximum entre le dépôt du dossier au PAE et le conventionnement	Délais moyen entre le dépôt du dossier au PAE jusqu'à sa complétude	Délais moyen du entre le dépôt du dossier au PAE et le conventionnement
Agglo GAL	143	891	92	361
Total général	133	1377	132	397

Le délai moyen entre le dépôt d'un dossier par un candidat et sa programmation effective est **d'un an**, soit légèrement inférieur au délais moyen à l'échelle de la Collectivité de Guyane, période mobilisée par les délais d'instruction après la complétude du dossier.

Le délais entre le dépôt du dossier au PAE jusqu'à sa complétude est **maitrisé**, traduisant d'une efficacité du travail interne au GAL : l'accompagnement opéré par l'équipe technique, afin de vérifier les pièces et assurer leur complétude contribuent à limiter ces délais.

ETUDES DE CAS

Présentation des projets		Illustrations		
Yan Agri Days - Manger local c'est l'idéal				
Porteur du Projet	du	INTERVIG en partenariat	Périmètre du Projet	Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane
Coût total		138 687 €	FEADER programmé : 79 634 €	Taux de cofinancement LEADER : 57%
Année de programmation		Fin 2021	Etat du dossier	En cours de réalisation
<p>➤ Contexte et enjeux</p> <p>La structuration des filières alimentaires en Guyane représente un enjeu fort, près de 80 % de l'alimentation est en effet importé, et ce pour des raisons économiques, les coûts de production sont particulièrement élevés. De ce fait, une certaine méconnaissance des guyanais vis-à-vis des productions locales existe. La promotion de l'agriculture locale est un levier important permettant in fine la structuration de l'offre ; la CACL, à travers son GAL a souhaité dynamiser les actions d'animation en faveur de la promotion de la consommation locale auprès des habitants du territoire.</p> <p>L'appel à projet « <i>Développer les actions d'information et de sensibilisation à l'agriculture et à ses produits ; et à l'alimentation auprès du grand public</i> » a été diffusé en 2019 avec pour objectif de financer des projets destinés à augmenter l'intérêt de l'agriculture locale et de ses produits au travers d'actions d'information, de communication et de sensibilisation en direction des prescripteurs et des consommateurs</p> <p>➤ Présentation du projet</p> <p>Le projet est issu du rapprochement de quatre associations ayant répondu à l'appel à projet de la CACL en 2019 en faveur du manger local, la CACL a incité les acteurs à se regrouper et à structurer un projet commun. Afin de mener à bien le projet, les structures se sont rapprochées d'un bureau d'étude, qui a eu la charge la mise en œuvre du projet. Le projet est coordonné par INTERVIG en partenariat avec IFIVEG, AMASEGUY et LAVAYANA.</p> <p>Le projet vise à travers différentes actions d'animation et de promotion des productions locales à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer la visibilité des produits agricoles et agroalimentaires guyanais sur la CACL ➤ Valoriser les savoirs faire locaux ➤ Créer des temps de rencontres entre producteurs et consommateurs ➤ Encourager les achats locaux et renforcer les impacts économiques locaux ➤ Sensibiliser sur la saisonnalité <p>De manière spécifique, le programme LEADER est intervenu pour une subvention globale de 138 687 €, le projet comprend deux postes de dépense : le poste d'animation du Bureau d'étude (75 K€) et un poste de dépense, lié à l'évènementiel (communication, ateliers, animations) 52 K€ ainsi que des coûts indirects (11 K€). La CTG, la CACL et le CNES sont intervenus comme cofinanceurs de ce projet.</p> <p>Le projet s'est donc structuré autour de 5 actions sur les 6 communes du GAL destinées à des publics différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 1 : Repas 100 % local dans les cantines : Organisation de repas locaux pour les scolaires et décoration des réfectoires avec une communication spécifique ➤ Action 2 : Visites de fermes : Organisation de visites d'exploitations agricoles pour faire découvrir les productions locales aux jeunes. 				
				
				

- Action 3 : Visites d'ateliers d'agro-transformation
- Action 4 : Animations et sensibilisations sur les lieux de vente (marchés et magasin) : Organisation d'animation avec dégustations et communiquer sur les visuels « Produits issus de l'agriculture de Guyane », « Produit issu de l'élevage de Guyane », « Restaurants Viandes de Guyane »
- Action 5 : Des recettes 100 % locales de chefs restaurateurs en vidéos

En parallèle, le projet a également intégré la création d'une identité et d'une communication : Radio, réseaux sociaux et médias

Au-delà des difficultés inhérentes aux subventions LEADER (caractère chronophage de l'administratif, délais de paiement) et du COVID, qui a amené le porteur a faire évoluer de façon marginale le projet, porteur de projet ne fait pas état de freins spécifiques bloquant dans la mise en œuvre du projet.

➤ Les réalisations et résultats obtenus :

Cette opération a permis la réalisation de **32 opérations** sur le territoire de la CACL, la réalisation des actions s'est déroulée entre 2022 et juin 2023. L'ensemble des animations ont rencontré un succès.

Plus en détails les résultats des actions sont les suivants :

ACTION 1 - REPAS 100 % LOCAL DANS LES CANTINES



5 repas 100 % local organisés et 10 réfectoires décorés

9 385 repas distribués

ACTION 2 - VISITE DE FERME



4 visites pédagogiques de fermes

527 enfants ont visité une ferme

ACTION 3 - VISITES D'ATELIERS D'AGRO-TRANSFORMATION



2 ateliers visités

210 enfants ont visité un atelier

ACTION 4 - ANIMATIONS ET SENSIBILISATIONS SUR LES LIEUX DE VENTES (MARCHES ET MAGASIN)



4 animations organisées dans des marchés

7 animations organisées dans des magasins

1050 consommateurs ont visité le stand Yan(AgriDays dans les magasins partenaires

ACTION 5 - DES RECETTES 100 % LOCALES DE CHEFS RESTAURATEURS EN VIDEOS



4 recettes publiées

➤ **Plus-value LEADER sur cette opération :**

La plus-value est principalement **financière**, les financements ont permis au permis d'appuyer la mise en place du programme d'animation : sans LEADER le projet n'aurait pas vu le jour. LEADER a également permis d'impulser la CACL à mettre en place un projet sur l'alimentation. Par l'incitation au regroupement des structures autour d'un projet commun, LEADER a contribué à renforcer le partenariat entre les structures œuvrant pour la promotion de l'agriculture locale mais également entre les structures associatives et les acteurs de terrains.

➤ **Bilan et perspectives :**

Le projet est **une réussite**, l'ensemble des actions ont été conduites et les indicateurs de résultats sont élevés. Par ailleurs, le projet a pu bénéficier du soutien des élus, ces derniers ont participé aux animations proposées. Le projet a également bénéficié d'une **communication efficace**, l'initiative est connue sur les réseaux sociaux et les habitants. Si, pour l'heure, la structure porteuse ne s'est pas positionnée pour un renouvellement de l'action, un des objectifs à court terme est que le projet soit intégré au PAT, en tant qu'une action du plan d'action.

Présentation des projets		Illustrations	
Accompagnement à la mobilité en zone rurale (deux phases)			
Porteur du Projet	Auto-Ecole Sociale Nomade	Périmètre du Projet	Matoury - Roura
Coût total	287 469 €	FEADER programmé : 141 739 €	Taux de cofinancement LEADER : 49%
Année de programmation	2021 et 2022	Etat du dossier	Réalisé
<p>➤ Contexte et enjeux</p> <p>Monitrice d'auto-école de formation et ayant travaillé dans une autoécole sociale, la porteuse de projet a souhaité développer un service d'autoécole sociale et itinérant et, ce, afin de lutter contre l'isolement des apprenants : le déplacement pour se rendre au centre d'autoécole peut être un frein majeur. Au regard du réseau de transport en commun, faiblement maillé, le permis de conduire est indispensable pour l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>➤ Présentation du projet</p> <p>Le dépôt LEADER s'est réalisé conjointement à la création de l'association (dépôt LEADER en avril 2021 et création de l'Association en Mars 2021), le dossier comporte deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement de l'investissement comprenant un camping-car aménagé permettant de donner des cours sur deux communes et à aller vers les bénéficiaires ainsi qu'une voiture d'apprentissage de la conduite, • Dépenses de fonctionnement permettant la rémunération de l'employée. <p>L'objectif de l'opération est de faciliter l'accès aux cours de code de la route et de conduite à un public « sensible » avec un prix avantageux (300 €) sur des territoires éloignés.</p> <p>2 projets ont été programmés, à une année d'intervalle, permettant le déploiement du service sur la commune de Matoury dans un premier temps et sur la commune de Roura en phase 2. Au total, 141 739 € de FEADER ont été programmés, la CTG est intervenue comme cofinancier de ce projet, la CACL a apporté du TOP UP.</p> <p>De manière spécifique, le porteur a rencontré des difficultés inhérentes à la subvention LEADER (délais d'instruction et de paiement entraînant une crainte vis-à-vis de la capacité de l'association à financer la rémunération de l'employée). L'acompte versé via le Top- Up ainsi que les donations privées ont permis de consolider la trésorerie de l'association.</p>			
<p>➤ Les réalisations et résultats obtenus :</p>			
<p>Création d'un nouveau service de mobilité itinérant</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Achat d'un camping-car aménagé pouvant accueillir 3 à 4 personnes ➤ Achat d'une voiture d'apprentissage de la conduite 		<p> Lauréat du prix LEADER Régional et du 3ème prix national de l'association LEADER France en novembre 2022.</p>	
<p> 26 candidats accompagnés</p>		<p> 7 candidats ont eu le permis</p>	



➤ **Plus-value LEADER sur cette opération :**

La plus-value est principalement **financière**, les financements ont permis une accélération de la réalisation du projet et la constitution d'une trésorerie pour l'association, en outre, l'accompagnement a permis à l'association de se structurer, de trouver des partenaires (CCAS, mission locale, conseillers pôle emploi, travailleurs sociaux, PJJ, structure d'insertion par l'activité économique) et financements.

➤ **Bilan et perspectives :**

Le projet est **une réussite**, et a été lauréat de deux prix LEADER. En termes de perspective de développement, la porteuse de projet souhaiterait augmenter les capacités d'accueil et intervenir sur d'autres communes qui sont en demande. Dans l'optique, d'un nouveau dépôt d'une demande de subvention LEADER, la porteuse souhaiterait pouvoir déposer un dossier unique sur plusieurs secteurs (besoin identifié à Regina et Montsinery). L'intégration d'une chargée d'insertion est également envisagée, afin de pouvoir accompagner les lauréats dans leur démarche d'acquisition de voiture.

4.1.2 GAL DU NORD OUEST



Les données d'évaluation sont basées sur les données de suivi consolidées de la CTG (et des données Osiris). De manière générale l'évaluation a conduit à pointer des incohérences globales significative entre le suivi CTG, le suivi Gal et les données Osiris. Pour le GAL du Nord-Ouest, ces données sont convergentes, le GAL recense pour la 19.2 et 19.3 et 19.4 **60 projets** programmés (de même pour la CTG) et 3 075 380 € de FEADER programmé (contre 3 134 434 € pour la CTG).

		Maquette initiale	Maquette finale	Montants programmés	Taux de programmation	Taux de paiement
19.1	Soutien préparatoire	51 000	51 000	50 803	100%	100%
19.2	FA1 : Structuration et appui au secteur artisanal d'agro transformation	393 500	740 848	791 493	107%	70%
	FA2 : Structuration du tourisme et valorisation des atouts touristiques du territoire	178 500	252 381	188 066	75%	25%
	FA3 : Développement des services de proximité et de l'animation locale	282 500	1 242 585	1 161 842	95%	42%
	FA 4 : Préservation et valorisation du patrimoine culturel	195 500	350 359	20 291	100%	28%
19.3	Coopération	75 000	24 946	350 233	31%	0%
19.4	Mise en œuvre	375 000	870 373	614 744	71%	61%
Total		1 551 000	3 532 493	3 185 237	90%	50%

DONNEES CLES

MONTANT PROGRAMME : **3 185 237 €**

TAUX DE PROGRAMMATION : **90 %**

TAUX DE PAIEMENT : **50 %**

NOMBRE DE DOSSIERS PROGRAMMES : **61** Par sous mesure 19.1 : 1 19.2 : 56; 19.3 : 1; 19.4 : 3

MONTANT MOYEN : **52 217 €**

ORIENTATION THEMATIQUE DE LA STRATEGIE :

Le GAL du Nord-Ouest dont l'intitulé était « **Accompagner au plus près les acteurs du développement du nord-ouest guyanais pour améliorer le cadre de vie des populations** » a structuré sa stratégie autour de 4 grands axes :

1. STRUCTURATION ET APPUI AU SECTEUR ARTISANAL D'AGRO TRANSFORMATION

Le programme prévoyait d'appuyer :

- L'animation de la filière d'agro transformation et de l'atelier d'agro-transformation de l'ouest guyanais
- Le soutien à la formation et information des agro transformateurs
- La valorisation et la promotion des produits de l'agro-transformation

2. STRUCTURATION DU TOURISME ET VALORISATION DES OUTILS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE

Le programme ciblait :

- La structuration de l'offre touristique
- La création et le développement d'activités et de services touristiques

3. DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE ET DE L'ANIMATION LOCALE

AU titre de cet objectif, le programme prévoit de soutenir :

- La création et le développement de services de proximité
- Le soutien à l'animation et les activités à destination des jeunes
- Le soutien à la structuration des associations

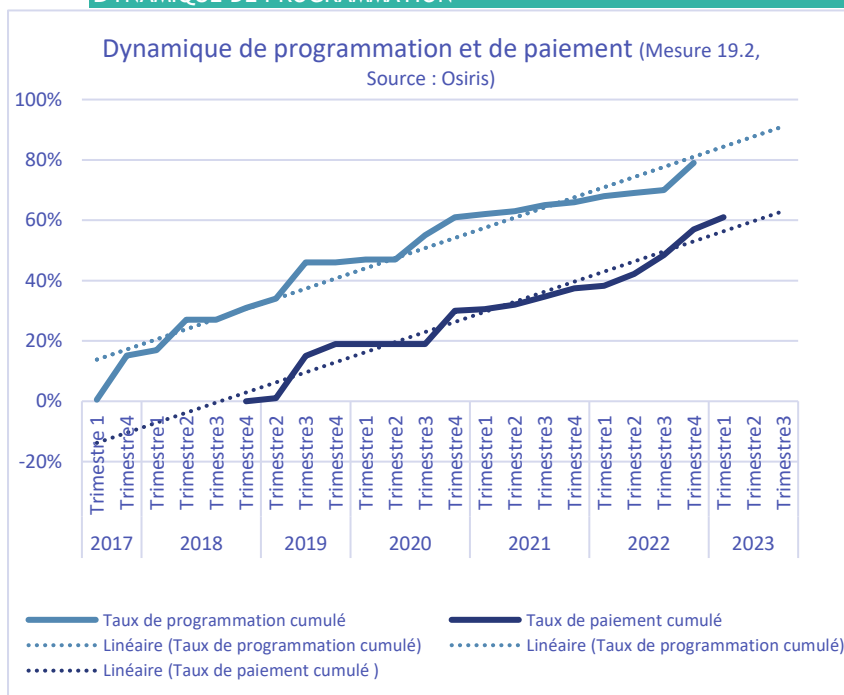
4. PRESERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

Les actions ciblées concernaient :

- Le soutien à la transmission et l'utilisation des savoirs et savoir-faire traditionnels
- La valorisation des atouts cultures pat la création d'outils de communication
- Le soutien aux actions de découvertes et éducations à l'environnement

La stratégie n'a pas fait l'objet d'évolution significative en termes d'objectifs et d'actions soutenues, toutefois, la réduction et la réallocation de l'enveloppe dédiée à la coopération, ainsi que le réabonnement conséquents à la performance du GAL, ont permis de réabonder en priorité la FA 3 sur **les services de proximité** (+340%) ainsi que la FA 1 sur la filière artisanale d'agro transformation (+ 88 %).

DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION



Note de lecture : la date de dernier paiement a été choisi comme date de référence.

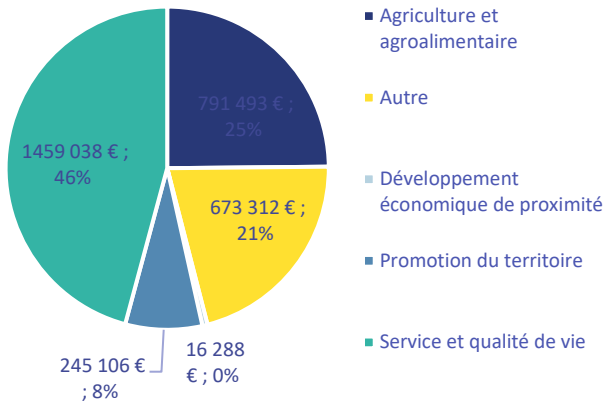
La programmation de la mesure 19.2 a démarré au premier trimestre 2017.

La dynamique de programmation et de paiement a été plutôt dynamique et constant, tout au long de la programmation, les délais entre programmation et paiement ont été maîtrisés.

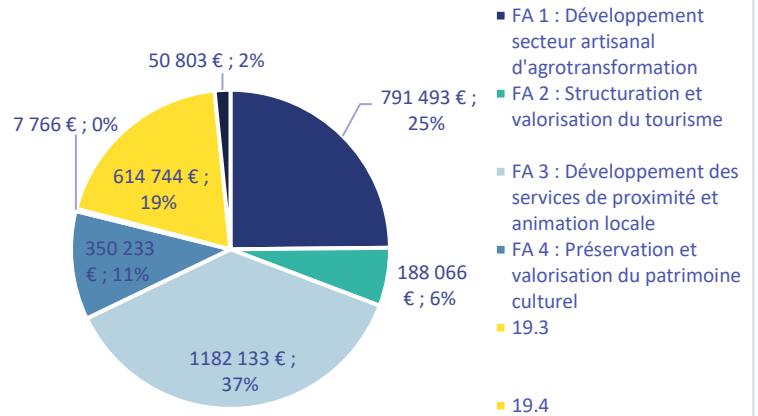
D'après les projections, l'enveloppe de la sous mesure 19.2 devrait être consommée d'ici fin 2023.

DETAILS DE LA PROGRAMMATION

Répartition des montants FEADER programmés par thématique (toutes mesures, source : tableau d'instruction)



Montants programmés par fiche-action (toutes mesures, source : tableau d'instruction)



Note de lecture

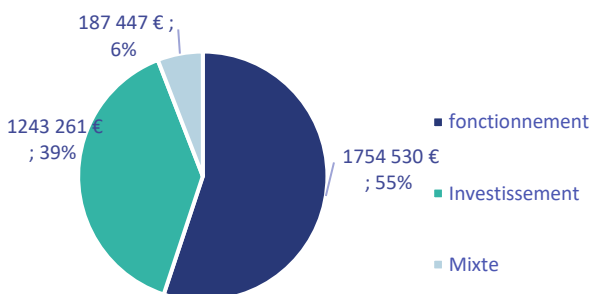
La thématique "Autre" fait référence au 19.1 : Soutien préparatoire, 19.3 Coopération et 19.4 Fonctionnement

En synthèse :

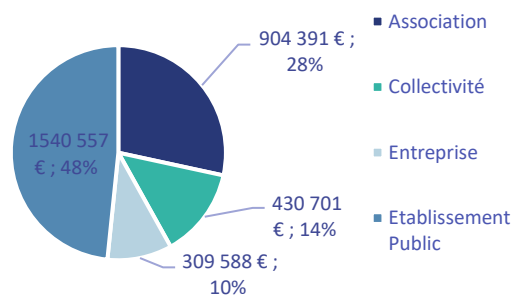
- La 19.1 et 19.4 captent moins de subventions que le moyenne constaté sur la CTG (29%)
- La thématique « Service et qualité de vie » a capté la majorité des montants programmés : 46 %
- Le GAL Nord-Ouest a programmé des projets sur l'ensemble des thématiques

Le Gal Nord-Ouest est le seul GAL a avoir programmé un projet de coopération

Répartition des montants FEADER programmés par type d'opération (toutes mesures, source : tableau d'instruction)



Répartition des montants FEADER programmés par nature de porteur (toutes mesures, source : tableau d'instruction)



En synthèse :

- Près de la moitié des fonds ont été destinés à des établissements publics (1,3 M€), dont 1,2 M€ était destinés à des projets de fonctionnement (19.1 : 50 803 €, 19.2 : 618 K€ et 154 K€ en moyenne par projet et 19.4 : 615 K€ et 205 K€ en moyenne par projet).
- Les associations ont programmés par ordre de priorité : des dépenses d'investissement : (632 K€ ; 42 K€ en moyenne par projet), dossiers mixtes : 187 K€ (37 K€ en moyenne par projet) et fonctionnement (74 K€ ; 36 K€ en moyenne par projet)

- Les collectivités ont programmé des projets relevant d'investissement (248 K€; 41 K€ par projet) et du fonctionnement (175 K€ ; 87 K€ en moyenne par projet).

Enfin les montants programmés pour des entreprises concernent exclusivement des opérations d'investissements (310 K€ ; 16 K€ par projet)

RESULTAT

Sur la période 2014-2022, sur la **mesure 19.2**, **56 projets**, portés par 47 structures différentes (la Communauté de Mana, la CCOG et la commune d'Awala Yalimapo ont porté 3 projets) ont été programmés. Les porteurs de projets sont **majoritairement des privés** (23 associations et 19 entreprises sur 56), les structures publiques ont portés des projets plus à la marge (8 : Collectivisé, et 6 : établissement public).

En termes de localisation :

- **59 %** des projets sont localisés à la **commune**, le reste étant des projets itinérants et/ou intercommunal.
- **25 %** des projets sont localisés à Mana.

En termes de projets programmés :



La majorité des projets (75%) concernent la thématique du service et qualité de vie :

- ✓ **Création de 3 services ambulants** (Carbet équestre ambulante, création d'une épicerie itinérante, location ambulante de jacuzzi)
- ✓ **Création de nouveaux services** : marché, café, création d'une sandwicherie, aménagement des espaces publics marché
- ✓ **5 actions en faveur de la jeunesse** : jeux inter lycée, animation de proximité pour la jeunesse ...
- ✓ **Création d'un espaces pédagogiques favorisant l'apprentissage**
- ✓ **13 opérations en lien avec la culture** : expositions, résidence artistiques, programme culturel



4 projets concernent l'agriculture et l'agroalimentaire :

- ✓ L'animation du Pôle agroalimentaire de l'Ouest Guyanais
- ✓ Le développement des outils de valorisation des produits transformés



9 projets concernent la promotion du territoire:

- Création de 2 gites
- **Développement de nouvelles activités touristiques** (Ulm, agrotourisme, activité nautique...)

ANALYSE DE MISE EN ŒUVRE

	Délais minimum entre le dépôt dossier au PAE et le conventionnement	Délais maximum entre le dépôt du dossier au PAE et le conventionnement	Délais moyen entre le dépôt du dossier au PAE jusqu'à sa complétude	Délais moyen du entre le dépôt du dossier au PAE et le conventionnement
Nord - Ouest	133	1377	145	394
Total général	133	1377	132	397

Le délai moyen entre le dépôt d'un dossier par un candidat et sa programmation effective est **d'un an et un mois**, le GAL se situe dans la moyenne. Toutefois, le délai entre le dépôt du dossier au PAE jusqu'à sa

complétude est légèrement supérieur au **délai moyen**, traduisant d'une certaine inéficacité du rôle du GAL en tant qu'accompagnateur technique des porteurs de projets en vue de délivrer un dossier complet techniquement et administrativement à l'AG.

Par ailleurs, le GAL Nord Ouest présente les valeurs extrêmes (minimum et maximum) en termes de délais de conventionnement constatés à l'échelle de la Guyane. Concernant le projet ayant mis pratiquement 4 ans à être programmé, il s'agit de la création d'un gîte rural par une entreprise, la complétude du dossier a duré 3 ans et 2 mois.

ETUDES DE CAS

Présentation des projets		Illustrations	
SLAM substances liquides aromatiques et médicinales			
Porteur du Projet	Autre privé	Périmètre du Projet	Itinérant : Saint-Laurent du Maroni, Mana
Coût total	28 358 €	FEADER programmé : 17 388 €	Taux de cofinancement LEADER : 61,3%
Année de programmation	2020	Etat du dossier	Réalisé
<p>➤ Contexte et enjeux</p> <p>Désireux de se reconvertir et de lancer son activité de production d'huile essentielle et d'hydrolat, le porteur de projet, ayant un doctorat en chimie a souhaité lancer son activité. En effet, la production locale en huile essentielle et en hydrolat est inexistante alors que les potentialités sont importantes, la Guyane est un territoire ayant une biodiversité et des espèces de plantes aromatiques et médicinales importantes.</p>			
<p>➤ Présentation du projet</p> <p>Le porteur a créé son entreprise (EURL) en fin d'année 2019. Le projet a été programmé en 2020, soit conjointement à la création de l'entreprise.</p> <p>Le projet, en plusieurs phases prévoyait d'investir dans le matériel nécessaire au démarrage de son activité, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des alambics en inox pouvant être transportables, paramètre indispensable pour réaliser les animations • Aménagement d'un site avec un système d'Energie solaire photovoltaïque d'une puissance de 2000 Wc. • Forage d'eau • Aménagement d'un carbet-laboratoire pour réaliser l'extraction des huiles essentiels. • Création de son identité commerciale et communication (création de logo, flyer...) <p>Dans les faits, seule la première phase (acquisition d'un alambic de 100 litres) ainsi que l'ensemble des tests (distillation et analyse de ses production dans un laboratoire) les animations itinérantes ont pu être mise en œuvre, le porteur a rencontré une difficulté administrative qui le contraint à mettre en pause le projet LEADER.</p> <p>De manière spécifique le programme LEADER est intervenu, pour une subvention globale de 17 388 €. La CTG est intervenue comme cofinanceur de ce projet. Un prêt d'honneur de 15 000 € d'une structure de l'IOG a également été allouée.</p>			



➤ **Les réalisations et résultats obtenus :**



Création d'activité et distillation de 10 huiles essentielles et hydrolats différents



10 animations sur le territoire :

- Macouria : 3
- Régina : 1
- Cayenne : 2
- Saul : 1
- Mana : 2
- Apatou : 1

Développement de l'activité : s'associe avec 2 autres associé dont un agriculteur à Macouria pour développer la plantation et intégrer des compétences agricoles

Vente de ses produits à des marchés locaux, à des boutiques de producteurs (notamment des projets LEADER).

➤ **Plus-value LEADER sur cette opération :**

LEADER a permis d'impulser le projet, il s'agit avant tout d'une plus-value financière, le porteur a pu tester son activité via l'acquisition d'un « petit » alambic et va pérenniser et développer son activité en demandant une subvention à l'ADEME.

➤ **Bilan et perspectives :**

Bien que l'ensemble des actions n'aient pas encore été réalisées, le projet est une réussite, la production est fortement appréciée et la demande est importante, le porteur a pu développer ses débouchés commerciaux ainsi que les animations, il est toutefois limité par ses capacités de production et souhaite agrandir son entreprise. La mise en œuvre des phases restantes (construction d'un atelier en « dur ») ainsi que l'octroi éventuel de la subvention de l'ADEME, vont permettre le développement et la pérennisation du projet avec la construction d'un alambic 10 fois plus volumineux (1000 litres) ainsi que le développement d'une nouvelle gamme : valorisation des bios déchets (zeste de citron, plante invasive, déchets verts...).

4.1.3 GAL DES SAVANES



Les données d'évaluation sont basées sur les données de suivi consolidées de la CTG (et des données Osiris). De manière générale l'évaluation a conduit à pointer des incohérences globales significatives entre le suivi CTG, le suivi GAL et les données Osiris. Pour le GAL des Savanes, ces données sont divergentes, le GAL recense pour la 19.2, 19.3, 24 projets programmés (contre 20 pour la CTG) et 1 127 247,25 € de FEADER programmé (contre 1 071 405 € pour la CTG).

		Maquette initiale	Maquette finale	Montants programmés	Taux de programmation	Taux de paiement
19.1	Soutien préparatoire	51 000	51 000	49 463	97%	97%
19.2	FA1 : Valoriser et transmettre les savoirs, la culture et les patrimoines des Savanes	190 000	265 000	145 933	55%	11%
	FA2 : Soutenir des dynamiques de développement pérennes des Savanes	195 000	270 000	67 548	25%	4%
	FA3 : Définir une identité partagée "Savanes" et mettre en réseau les acteurs touristiques	200 000	200 000	6 725	3%	2%
	FA4 : Développer l'offre d'hébergement et de découverte des patrimoines ruraux	180 000	255 000	62 952	25%	12%
	FA5 : Favoriser l'organisation et la mise en réseau de la production artisanale locale	225 000	300 000	365 235	122%	26%
19.3	Coopération	150 000	150 000			
19.4	Mise en oeuvre	360 000	360 000	373 550	104%	49%
Total		1 551 000	1 851 000	1 071 405	58%	20%

DONNEES CLES

MONTANT PROGRAMME : 1 071 405 €

TAUX DE PROGRAMMATION : 58 %

TAUX DE PAIEMENT : 20 %

NOMBRE DE DOSSIERS PROGRAMMES : 20 Par sous mesure 19.1 : 1 19.2 : 17; 19.3 : 0; 19.4 : 2

MONTANT MOYEN : 53 570 €

ORIENTATION THEMATIQUE DE LA STRATEGIE :

Le GAL des Savanes dont l'intitulé était « Les Savanes, une terre de liens et de patrimoines à valoriser » a structuré sa stratégie autour de 5 grands axes :

1. VALORISER ET TRANSMETTRE LES SAVOIRS, LA CULTURE ET LES PATRIMOINES DES SAVANES

Le programme prévoyait de :

- Valoriser et sensibiliser sur les savoirs du territoire ;
- Communiquer sur les savoir-faire, les patrimoines culturel et naturel des Savanes.

2. SOUTENIR DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT PERENNES DES SAVANES

Les actions prioritaires étaient :

- La création, et diversification d'entreprises de proximité : commerces, artisanat, prestations de services
- La mise en place ou maintien de lieux d'échange et de vie dans le cadre de la mise en place d'animations thématiques (culturel, artisanal, sportif, commercial, de services) en faveur de la jeunesse et de la vie associative.

3. DEFINIR UNE IDENTITE PARTAGEE "SAVANES" ET METTRE EN RESEAU LES ACTEURS TOURISTIQUES

Le programme a été construit avec les finalités suivantes :

- Connaissance et positionnement touristique de la région des Savanes ;
- Promotion, valorisation et mise en réseau des acteurs du territoire.

4. DEVELOPPER L'OFFRE D'HEBERGEMENT ET DE DECOUVERTE DES PATRIMOINES RURAUX

- Le programme prévoyait des actions liées au développement et la création de produits, d'activités et d'hébergements touristiques.

5. FAVORISER L'ORGANISATION ET LA MISE EN RESEAU DE LA PRODUCTION ARTISANALE LOCALE

Le programme prévoyait d'appuyer :

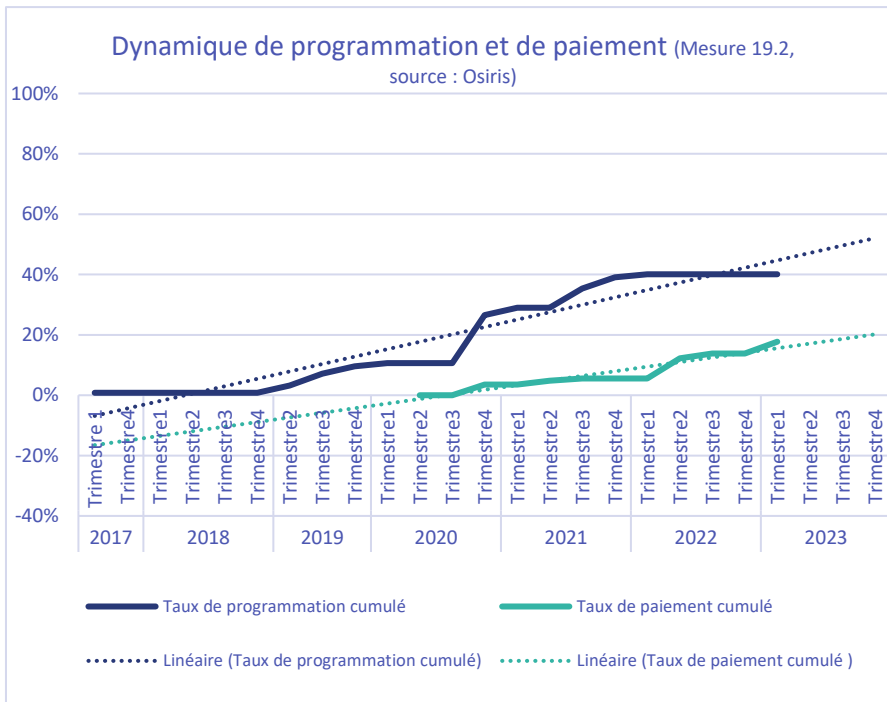
- La structuration des filières de production locale, en particulier vers l'agro transformation pour le volet agricole et l'artisanat d'art ;
- La valorisation et la promotion des produits locaux.

La stratégie n'a pas subi de changements majeurs car les besoins du territoire ont été bien identifiés, à savoir :

- La redynamisation de la vie locale par la valorisation et la transmission des savoir-faire, traditions et patrimoines ;
- Une dynamique touristique autour des patrimoines ruraux ;
- L'animation et l'accompagnement des filières traditionnelles informelles.

A noter que le financement de l'investissement matériel dans le secteur agricole n'a pas été fléché sur la fiche action entraînant des difficultés de consommation de l'enveloppe initiale. La sous consommation de la FA 3 et des actions de coopération ont entraîné un transfert des enveloppes financières vers les autres FA : +39 % pour la FA1, +38% sur la FA 2, +42 % sur la FA 4 et +33% sur la FA 5.

DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION



n'apparaît pas atteignable.

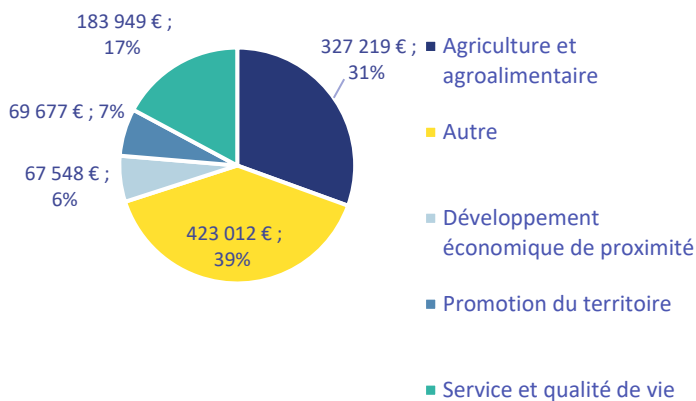
Note de lecture : la date de dernier paiement a été choisi comme date de référence.

La programmation de la mesure 19.2 a démarré très tardivement : au premier trimestre 2019 contre le premier trimestre 2017 en moyenne pour les GAL Guyanais. En conséquence, les paiements ont débuté au second trimestre 2020.

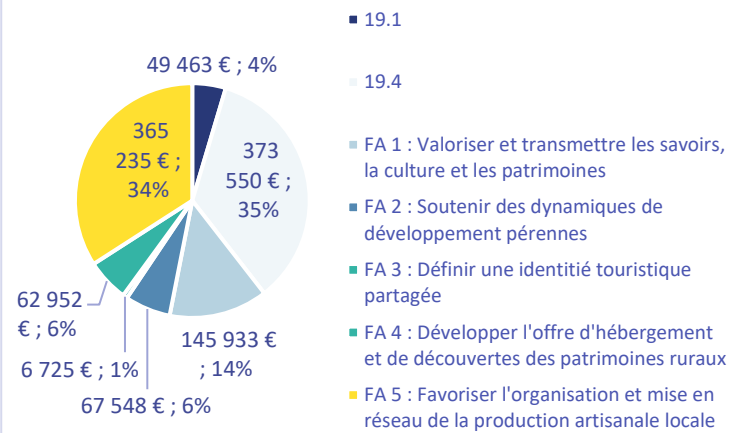
Un risque important de sous-consommation existe, à ce rythme, la consommation des crédits, d'ici fin 2023

DETAILS DE LA PROGRAMMATION

Répartition des montants FEADER programmés par thématique (toutes mesures, source : tableau d'instruction)



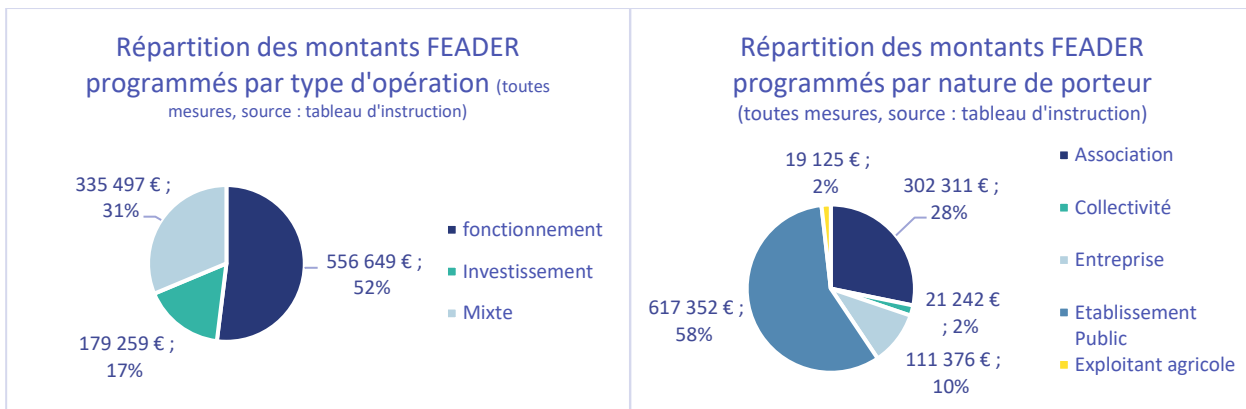
Montants programmés par fiche-action (toutes mesures, source : tableau d'instruction)

**Note de lecture**

La thématique "Autre" fait référence au 19.1 : Soutien préparatoire, 19.3 Coopération et 19.4 Fonctionnement

- La 19.1 et 19.4 captent 39 % des subventions soit plus de 10 points que la moyenne constatée sur la CTG (29%)
- S'agissant de la sous mesure 19.2, la thématique « Agriculture et agroalimentaire » a capté la majorité des montants programmés : 31 %

- 17% des montants programmés relèvent de projet de la thématique « Service et qualité de vie » Dans une moindre mesure, des projets de développement économique et de promotion du territoire ont été soutenus (respectivement 6 et 7 % des montants programmés).



En synthèse :

- Plus de la moitié des fonds ont été destinés à des établissements publics (617 K€), dont 525 K€ était destiné à des projets de fonctionnement (19.1 : 49 K€, 19.2 : 102 K€ et 26 K€ en moyenne par projet et 19.4 : 374 K€ et 187 K€ en moyenne par projet).
- Les associations ont programmé 302 K€ par ordre de priorité : dossiers mixtes : 254 K€ (127 K€ en moyenne par projet) des dépenses d'investissement : (48 K€ pour un projet) ;
- Enfin les montants programmés pour des entreprises concernent en majorité des opérations d'investissements (80 K€ ; 20 K€ par projet) et plus à la marge, des projets de fonctionnement (31 K€ pour un projets)
- Les collectivités, et exploitations agricoles ont soutenus des projets de façon marginale

RESULTAT

Sur la période 2014-2022, sur la **mesure 19.2**, **20 projets** sont portés par **16 structures différentes ont été programmés**. La CCDS a porté (4) projets et l'office de tourisme intercommunal des Savanes (2). Les porteurs de projets sont **majoritairement des établissements public et collectivités** (11 sur 20), des entreprises (5) mais également des associations (3). Les exploitations agricoles (1) sont peu représentées.

En termes de localisation :

- Il existe une certaine homogénéité dans la répartition territoriale des projets avec une moyenne de 30 % pour les communes de Sinnamary, Kourou et Iracoubo.
- A noter que la commune de Saint Elie n'a pas reçu de financement du GAL sur son territoire.

En termes de projets programmés :

Les projets liés à la promotion du territoire et aux services de qualité de vie ont été les plus programmés avec 30 % pour chaque thématique.

4 projets concernent l'agriculture et l'agroalimentaire :

- Atelier de transformation de produits issus de l'agriculture biologique par une entreprise du territoire des Savanes ;



- Renforcement des activités des agriculteurs du bassin d'Iracoubo à travers le financement d'une association d'agriculteurs ;
- Achat d'un véhicule utilitaire pour un producteur de produits du terroir à Sinnamary
- Exposition de valorisation du Manioc sur l'ensemble du territoire des Savanes.



6 projets concernent les services et qualités de vie, notamment :

- Mise en place de plusieurs animations culturelles (**Animation art, culture et citoyenneté ; l'art sous toutes ses formes**) par la Caisse des écoles de Sinnamary ;
- Les installations de lampadaires dans les hameaux de la commune d'Iracoubo ;
- Instauration d'un dîner dansant pour les seniors du territoire des Savanes ;
- **Organisation de la fête de la science** (création d'exposition valorisant le café et le cacao sur l'ensemble du territoire
- Réhabilitation, la mise aux **normes du centre socio culturel de Sinnamary**, et sa réutilisation en Conservatoire de Musique, de danse et de Théâtre ;
- Grand pique-nique du PNRG à Sinnamary.



4 des projets concernent des projets de développement économique de proximité :

- Développement de l'activité d'un marchand spécialisé dans la **rôtisserie ambulante** sur l'ensemble du territoire des Savanes ;
- Aide au développement **d'un marché bio sur la commune de Kourou** avec services de click and collect ;
- Financement de matériels de sécurité et de transport en pirogue pour une activité touristique sur le barrage de Petit-Saut ;
- **Création d'un carbet central d'accueil touristique et de loisirs** pour une société touristique sur le territoire des Savanes.



6 projets concernent la promotion du territoire :

- **Valorisation de la destination Pays des Savanes** au Salon du Tourisme et des Loisirs 2018 à travers les actions de la CCDS ;
- Valorisation de la destination "Savanes de Guyane au Salon du Tourisme et des Loisirs de la Guyane 2022" avec Office de Tourisme Intercommunal des Savanes ;
- **Valorisation de la destination "Savanes de Guyane au Salon IFTM TOP RESA 2022** sous l'égide de l'Office de Tourisme Intercommunal des Savanes ;
- Valorisation et promotion du patrimoine rural des Savanes par le Parc Naturel de Guyane ;
- Mise en place des assises du végétal sous l'égide de Guyane Développement Innovation (GDI) ;
- **Rénovation de la toiture des carbets du centre amérindien Kalawachi** à kourou.

ANALYSE DE MISE EN ŒUVRE

	Délais minimum entre le dépôt dossier au PAE et le conventionnement	Délais maximum entre le dépôt du dossier au PAE et le conventionnement	Délais moyen entre le dépôt du dossier au PAE jusqu'à sa complétude	Délais moyen du dossier au PAE et le conventionnement
Savanes	156	1002	212	499
Total général	133	1377	132	397

Le délai moyen entre le dépôt d'un dossier par un candidat et sa programmation effective est **de 16 mois**, il s'agit du délais le plus élevé des GAL en Guyane. Le délai entre le dépôt du dossier au PAE jusqu'à sa complétude est largement supérieur au **délai moyen** (rapport de 1,6), la complétude du dossier, de la

responsabilité du GAL, apparaît être particulièrement long et interroge quant à l'opérationnalité du binôme technique.

ETUDES DE CAS

Présentation des projets			Illustrations
Foire du Pays des Savanes			
Porteur du Projet	Communauté de Communes de Savanes	Périmètre du Projet	GAL DES SAVANES
Assiette éligible : 66 945,76 €	Coût total : 71 100,64 €	FEADER programmé : 66 911,93 €	Taux de cofinancement LEADER : 94 %
Année de programmation	2018	Etat du dossier	Cloturé
<p>➤ Contexte et enjeux</p> <p>La Communauté de Communes Des Savanes (CCDS), créée en janvier 2011, est un établissement public de coopération intercommunautaire, dans le but d'accompagner le développement harmonieux du bassin de vie du territoire des Savanes. Ce territoire s'étend sur 11 942 km² et compte une population de 31 034 habitants, répartis entre 4 communes : Kourou, Saint-Elie, Iracoubo et Sinnamary.</p> <p>Les compétences qui lui sont dévolues sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'aménagement de l'espace communautaire ; ➤ Le développement économique ; ➤ L'environnement (traitement et élimination des déchets) ; ➤ L'habitat ; ➤ Le sport et la culture ; ➤ L'action sociale. <p>Elle les exerce dans l'intérêt communautaire et dans une logique d'intercommunalité. Dans ce contexte, et dans le but de favoriser davantage la production locale et de stimuler l'économie de la région, la CCDS a pris la décision de lancer, en 2018, la première édition de « Foires du Pays des Savanes ».</p> <p>➤ Présentation du projet</p> <p>La CCDS a pris la décision d'organiser deux événements : la Foire Agricole et Artisanale d'une part, et la Foire Gastronomique d'autre part. Ces événements avaient pour objectif de promouvoir et valoriser la production locale, tout en mettant en avant les différents acteurs contribuant au développement de l'économie des Savanes. Le programme proposé était le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Foire Agricole et Artisanale à la place des fêtes de Sinnamary ; ➤ Foire Gastronomique à la Place Edmé Lama, dans les jardins de la Mairie d'Iracoubo ; ➤ Faire du développement économique, par l'exposition et la vente de produits locaux ; ➤ Rendre le territoire du Pays des Savanes attractif sur le plan touristique, à travers l'animation territoriale ; ➤ Créer une identité partagée autour de l'appellation « Pays des Savanes », dans le but d'avoir un label certifié ; ➤ Tisser des liens avec les communautés et entre les générations, pour assurer la transmission des savoirs ; ➤ Mettre en valeur le patrimoine gastronomique et culturel du Pays des Savanes, afin de faire rayonner le territoire communautaire sur le plan régional, national et à l'échelle internationale ; ➤ Valoriser les agriculteurs du Pays des Savanes, par l'exposition de leur élevage de bêtes (bovin, buffle, mouton, chèvre, porc etc.) et de leur élevage de volaille (poulet, canard, pintade) ; 			



- Valoriser les pêcheurs du Pays des Savanes, à travers l'intégration des marchés aux poissons dans le circuit des Foires ;
- Donner plus de visibilité à la CCDS vis-à-vis de ses administrateurs, mais également auprès de ses partenaires, en exposant les actions de l'EPCI au cours de ces événements.

À terme, ce programme visait à **encourager l'organisation et la mise en réseau de la production artisanale locale**, contribuant ainsi à la valorisation et à la promotion des produits locaux. Cette initiative s'est inscrite dans un cadre stratégique de développement mené par les acteurs locaux.

➤ **Les réalisations et résultats obtenus :**

Le premier événement, la **Foire Agricole et Artisanale**, s'est tenu à Sinnamary le 15 septembre 2018. Dotée d'un programme riche en animations, cette foire a offert aux visiteurs et aux exposants bien plus qu'une simple exposition et vente de produits locaux. En effet, des conférences et des débats ont été organisés, abordant notamment le thème de l'entrepreneuriat dans le secteur de l'agriculture. De plus, différents dispositifs d'aide destinés à accompagner les micro-entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets ont été présentés.

La journée s'est conclue avec la remise de prix et une série d'animation musicale, mettant en valeur la participation de nombreux artistes locaux.



Inauguration de la foire Gastronomique par le Président de la CCDS. Copyright : CCDS

Le deuxième événement, la **Foire Gastronomique**, s'est déroulé une semaine plus tard, le 22 septembre 2018, cette fois-ci dans la commune d'Iracoubo. Dans la dynamique du premier événement, cette journée a été riche en animations captivantes tant pour le public que pour les exposants. En plus des conférences et débats, des ateliers d'initiation à la cuisine locale ont été proposés spécialement pour les enfants.

En début d'après-midi le podium artistique a été animé par des groupes d'artistes locaux, offrant une ambiance festive. La journée s'est clôturée avec une cérémonie de remise de prix et des discours prononcés par les représentants locaux.

Au final, ces deux jours de foires ont attiré près de **1 500 visiteurs** et ont offert l'opportunité à une **cinquantaine d'agriculteurs et d'artisans** d'exposer leurs produits et présenter leurs services. De plus, cette initiative a réussi à toucher de nouveaux agriculteurs et artisans, leur permettant ainsi de bénéficier de toutes les informations divulguées lors de ces événements, contribuant à de nouvelles perspectives de développement.



Foire gastronomique et foire artisanale. Copyright : CCDS

➤ Plus-value LEADER sur cette opération :

Le financement de ce projet a été assuré, dans sa quasi-totalité, par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et la CTG (Collectivité Territoriale de Guyane) à travers le programme LEADER.

En effet, les dépenses prévues pour l'organisation de cet événement s'élevaient à plus de 72 000€. Dans le cadre de son soutien, le programme LEADER a accordé un financement d'un montant de **71 100,64€**, contribuant ainsi de manière significative à la réalisation de ce projet.

Ce montant a permis à la CCDS de couvrir les divers coûts associés aux manifestations :

- La construction des stands ;
- L'achat de matériel et équipement ;
- La communication ;
- L'animation.

➤ Bilan et perspectives :

La mission principale de la CCDS est d'assurer que l'identité culturelle, traditionnelle et territoriale des communes des Savanes soit affirmée, non seulement sur le plan régional et national, mais également sur le plan international.

L'organisation de ces deux événements en 2018 a permis à la CCDS **d'accroître sa visibilité** auprès de ses adhérents, de ses partenaires et de la population, tout en faisant **connaître ses missions**. Ces événements ont servi de plateforme pour promouvoir les activités et les objectifs de la CCDS, renforçant ainsi sa notoriété au sein de la communauté locale.

Les manifestations ont répondu aux attentes du programme LEADER à travers la promotion et le développement d'un territoire rural et en valorisant les artisans et les agriculteurs du « Pays des Savanes ». Les événements organisés ont permis de mettre en avant les productions locales et renforcer les liens entre les acteurs de la région.

Malheureusement, ce projet **n'a pas pu être reconduit** les années suivantes en raison de **la restructuration de l'équipe organisatrice de l'événement**, et par manque de trésorerie. Les contraintes financières et organisationnelles ont rendu difficile la pérennisation de l'action dans les années qui ont suivi sa première édition. Cependant, il est essentiel de reconnaître les efforts et les succès obtenus lors de la première édition de l'événement, qui ont contribué à mettre en valeur les artisans et agriculteurs de la région et à promouvoir le développement du territoire des Savanes.

Aujourd'hui la CCDS poursuit ses efforts de développement de l'économie locale en mettant en place d'autres projets, tels que :

- *Le Grand Prix Cycliste des Savanes*. Ce projet, dont la 4^{ème} édition, a créé une synergie entre les différents partenaires impliqués. La CCDS vise à renforcer les liens entre les acteurs économiques de la région, à promouvoir le développement du tourisme sportif et à générer des retombées économiques positives pour la communauté locale.
- Le « *Noël aux pays des savanes* », un marché de Noël qui offre aux artisans locaux une opportunité d'exposer leurs produits et de rencontrer directement les clients. Cet événement festif permet de valoriser les créations artisanales de la région et de promouvoir le commerce local pendant la période des fêtes de fin d'année. Ce projet a pour but de soutenir l'économie locale et à renforcer les liens au sein de la communauté.

Présentation des projets			Illustrations	
Activité guide "Peyi a Bel"				
Porteur du Projet	Peyi a Bel Guyane Terre d'Aventure	Périmètre Projet	du	GAL DES SAVANES
Assiette éligible : 36 766,93	Coût total : 49 433,00	FEADER programmé : 2014-20		Taux de cofinancement LEADER : 75%
Année de programmation	2018/2019	Etat du dossier		Cloturé
<p>➤ Contexte et enjeux</p> <p>La Guyane possède une vaste étendue de forêt tropicale et une biodiversité exceptionnelle, ce qui en fait un lieu potentiellement attractif pour l'écotourisme. Cependant, il est vrai que ce secteur est relativement sous-investi par rapport à d'autres régions ultrapériphériques françaises telles que la Guadeloupe ou la Martinique.</p> <p>Aujourd'hui les principales activités touristiques en Guyane reposent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le centre spatial ; ➤ Le carnaval ; ➤ Le tourisme d'affaires. <p>Le secteur de l'écotourisme a connu une certaine croissance ces dernières années, avec des initiatives de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG). Ces initiatives visaient à développer des activités touristiques respectueuses de l'environnement. Cependant, l'investissement dans le secteur touristique reste relativement faible par rapport à d'autres destinations en France et dans les départements d'outre-mer.</p> <p>« <i>Péyi a bel, Guyane Terre d'Aventure</i> » est une entreprise qui a saisi une opportunité dans le domaine de l'écotourisme pour développer ses activités. Fondée en 2016 par Monsieur Marius AUGUSTE, son objectif est de promouvoir la beauté et la biodiversité de la Guyane. Elle offre une expérience exceptionnelle de découverte du fleuve et de la forêt autour du barrage de Petit-Saut (une région située entre les communes de Sinnamary et Saint-Elie).</p> <p>➤ Présentation du projet</p> <p>Monsieur Marius AUGUSTE, un homme passionné par la forêt guyanaise et la richesse de sa culture, a toujours entretenu un lien profond avec ce territoire. Ayant occupé un poste à la mairie de Kourou, il a pris une décision audacieuse en 2016 : quitter son poste pour investir dans sa passion.</p> <p>Ainsi, en 2016, il créa <i>Péyi a bel, Guyane Terre d'Aventure</i>, qui est une entreprise qui propose, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Découverte et expérience unique du fleuve Sinnamary et de la forêt au barrage de Petit-Saut ; ➤ Balade au fil de l'eau ; ➤ Nuit en carbet ; ➤ Découverte de la faune et de la flore ; ➤ Initiation à la pêche, avec des techniques traditionnelles de la pêche à l'Aimara dit "tigre des rivières". <div style="text-align: right;">  </div> <p><i>Péyi a bel, Guyane Terre d'Aventure</i> est une entreprise qui s'adresse à un large public de tous âges. Elle propose des activités en groupe, adaptées aux : familles, entreprises, groupes de retraités et aux associations qui souhaitent découvrir en toute sécurité le lac de Petit-Saut.</p> <p>Au travers de son entreprise, Monsieur Marius AUGUSTE a su développer des partenariats solides avec différentes structures, telles que le CNES (Centre National d'Études Spatiales) et d'autres associations qui font de plus en plus appel à ses services. Avec une croissance continue de son activité, Monsieur Marius AUGUSTE ressentait le besoin pressant d'investir davantage dans des équipements, comme l'achat d'un véhicule ou d'un moteur de secours pour sa pirogue. Ces équipements lui permettant d'améliorer la qualité de son service et d'offrir une sécurité accrue à ses clients.</p>				

➤ Les réalisations et résultats obtenus :

En 2018 Monsieur Marius AUGUSTE investi dans :

- L'achat d'un véhicule avec marquage publicitaire ;
- L'acquisition d'un moteur de secours pour la pirogue ;
- L'achat d'un téléphone satellite.



Lac de Petit -Saut. Copyright : Guyane évasion

Grâce à l'acquisition de ces nouveaux équipements, Monsieur Marius AUGUSTE a pu **améliorer les conditions de travail** et obtenir un bon retour « qualité » de ses clients.

Le marquage publicitaire de son véhicule, lui a permis de promouvoir son entreprise de manière plus efficace et **d'augmenter sa visibilité**. Ce qui lui a permis de se faire connaître auprès d'un plus grand nombre de prospects.

Le moteur de secours pour la pirogue et le téléphone satellite offrent une sécurité accrue aux clients, étant donné que les sites visités sont souvent éloignés et ne bénéficient pas d'une couverture téléphonique fiable. Ainsi, en cas de panne ou d'imprévu, ces clients restent toujours joignables, garantissant une expérience de visite plus sécurisée.

Grâce à ces améliorations, Monsieur Marius AUGUSTE a pu développer davantage son entreprise et surmonter les défis de la crise du COVID. Aujourd'hui, il commence à établir des partenariats avec de nouvelles institutions telles que le CNES. Ces derniers proposant à leurs collaborateurs nouvellement arrivés sur le sol guyanais, une expérience unique de découverte du territoire les incitant à rester en Guyane.

Ces développements ont également entraîné une **augmentation des demandes de groupes** intéressés par les services proposés par « *Péyi a bel, Guyane Terre d'Aventure* ».

➤ Plus-value LEADER sur cette opération :

En 2018, Monsieur Marius AUGUSTE a soumis une demande de subvention au programme LEADER, afin de financer son projet professionnel. Le coût total de ce projet s'est élevé à 49 433,00€. Le programme LEADER a octroyé une subvention de 36 766,93€, couvrant ainsi 75% du montant total. Les 25% restants ont été financés par des fonds propres.

La totalité de cette somme a été investie dans l'acquisition de matériel visant à améliorer les services déjà proposés par Péyi a bel, Guyane Terre d'Aventure, notamment :

- L'achat d'un véhicule avec marquage publicitaire ;
- L'acquisition d'un moteur de secours pour la pirogue ;
- L'achat d'un téléphone satellite.

Grâce au soutien du programme LEADER, Monsieur Marius AUGUSTE a pu obtenir le financement nécessaire pour acquérir de nouveaux équipements et développer davantage son entreprise. Toutefois, il est important de souligner que les **délais de traitement** des dossiers peuvent engendrer des difficultés pour les petites structures qui ne disposent pas d'une trésorerie conséquente.

Malgré les difficultés rencontrées lors du montage du dossier, Monsieur Marius AUGUSTE a toujours bénéficié d'un excellent accompagnement de la part des équipes du GAL, qui ont fait leur maximum pour répondre à ses interrogations et l'aider tout au long du processus.

Les partenaires financiers ont démontré un engagement et un soutien précieux, offrant des conseils et des informations pertinentes pour faciliter la constitution du dossier. Leur disponibilité et leur réactivité ont été des atouts importants dans la réussite de l'obtention de la subvention.

➤ **Bilan et perspectives :**

Malgré les difficultés rencontrées, l'aide reçue lui a permis de **développer son entreprise** et de se faire connaître dans le secteur du tourisme. Aujourd'hui, il aspire à poursuivre le développement de sa société en envisageant d'embaucher du personnel supplémentaire et d'acquérir une autre pirogue.

Face aux défis initiaux, Monsieur Marius AUGUSTE reste déterminé à continuer à développer son entreprise. Cela témoigne de sa passion, de son engagement et de sa vision à long terme.

Afin d'atteindre ces objectifs d'expansion, Monsieur Marius AUGUSTE pourrait envisager de solliciter à nouveau des aides ou subventions, ainsi que d'établir des partenariats stratégiques pour soutenir sa croissance et sa pérennité sur le marché.



M. Marius Auguste sur le lac de Petit-Saut.
Copyright Marius Auguste

4.1.4 GAL DU SUD



Les données d'évaluation sont basées sur les données de suivi consolidées de la CTG (et des données Osiris). De manière générale l'évaluation a conduit à pointer des incohérences globales significative entre le suivi CTG, le suivi Gal et les données Osiris. Pour le GAL du Sud, ces données sont convergentes pour la programmation, toutefois un écart est constaté sur les paiement, le GAL recense un taux de programmation de 30% (contre 23% pour la CTG).

		Maquette initiale	Maquette finale	Montants programmés	Taux de programmation	Taux de paiement
19.1	Soutien préparatoire	51 000	51 000	51 000	100%	100%
19.2	FA1 : Développer l'employabilité locale	300 000	313 550	323 038	103%	29%
	FA2 : Soutenir les filières locales et services de proximité	350 000	400 350	330 885	83%	2%
	FA3 : Assoir le développement du tourisme	200 000	167 700	142 192	85%	17%
	FA4 : Développer l'action culturelle et l'EEDD	200 000	408 549	394 292	97%	4%
19.3	Coopération	75 000	0 €			
19.4	Mise en oeuvre	375 000	430 050	379 800	88%	49%
Total		1 551 000	1 771 200	1 621 207	92%	23%

DONNEES CLES

MONTANT PROGRAMME : 1 621 207 €

TAUX DE PROGRAMMATION : 92 %

TAUX DE PAIEMENT : 23 %

NOMBRE DE DOSSIERS PROGRAMMES : 32 Par sous mesure 19.1 : 1 19.2 : 28; 19.3 : 0; 19.4 : 3

MONTANT MOYEN : 50 662 €

ORIENTATION THEMATIQUE DE LA STRATEGIE :

Le GAL SUD dont l'intitulé était « Entre fleuve et forêt , le SUD Guyane, des hommes et des ressources pour un développement endogène » a structuré sa stratégie autour de 4 grands axes :

1. DEVELOPPER L'ENTREPRENARIAT SUR LE TERRITOIRE

Le programme prévoyait d'appuyer :

- Des projets permettant la montée en compétences générales
- Le soutien à la mise en place d'espaces d'information, d'échanges ou de services

2. DEVELOPPEMENT EN LIEN AVEC LES RESSOURCES LOCALES

Le programme ciblait :

- Des actions d'urgence et à la structuration de filières locales et services associés
- Le soutien à la mise en place d'aménagements et d'équipements

3. DEVELOPPEMENT DU TOURISME

AU titre de cet objectif, le programme prévoit de soutenir :

- La structuration de l'offre touristique
- La création et le développement d'activités et de services touristiques

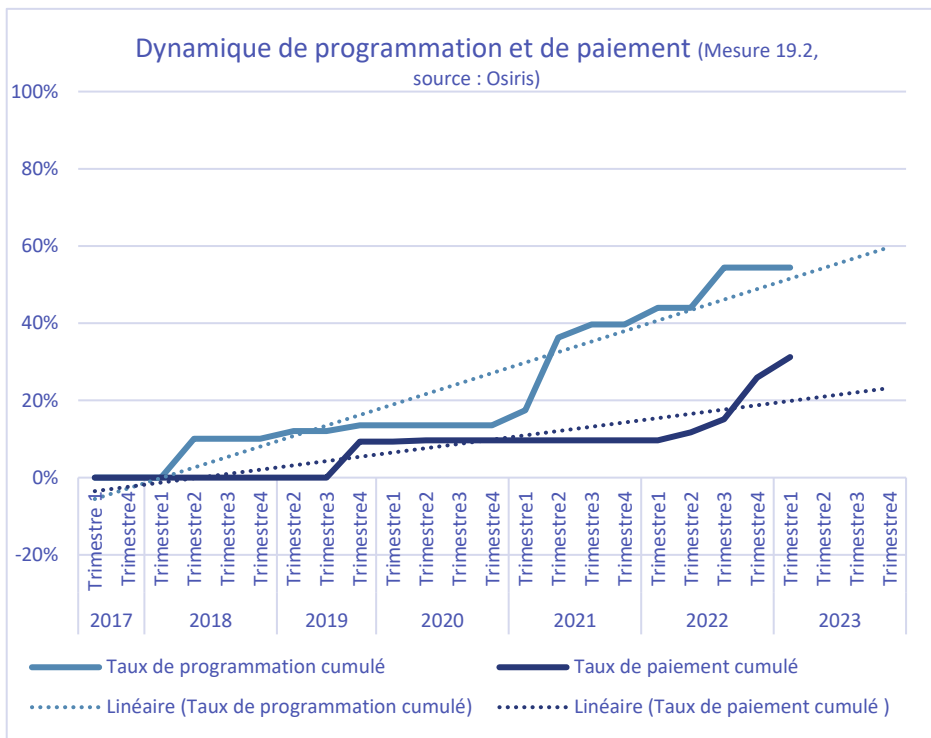
4. PRESERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

Les actions ciblées concernaient :

- Appui au développement et à la structuration de l'offre culturelle et de l'EEDD
- Soutien à la préservation à la valorisation des patrimoines

La stratégie n'a pas fait l'objet d'évolution significative en termes d'objectifs et d'actions soutenues, toutefois, la suppression et la réallocation de l'enveloppe dédiée à la coopération a permis de réabonder en priorité la FA 4 sur l'action culturelle (+ 104 %) et la FA 2 sur les filières locales et les services de proximité, a contrario, la FA 3, sur le tourisme, a été réduite (-16%).

DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION



Note de lecture : la date de dernier paiement a été choisi comme date de référence. Les données utilisées sont celles d'OSIRIS, avec un écart avec le suivi AG.

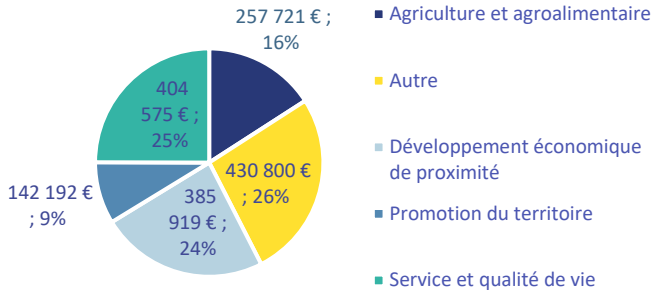
La programmation de la mesure 19.2 a démarré au premier trimestre 2018 contre le premier trimestre 2017 en moyenne pour les GAL Guyanais.

La dynamique de programmation a été timide et s'est renforcée à mi-parcours, on observe un décalage entre

programmation et paiement, l'écart initial se renforce sur la fin de programmation.

DETAILS DE LA PROGRAMMATION

Répartition des montants FEADER programmés par thématique (toutes mesures, source : tableau d'instruction)

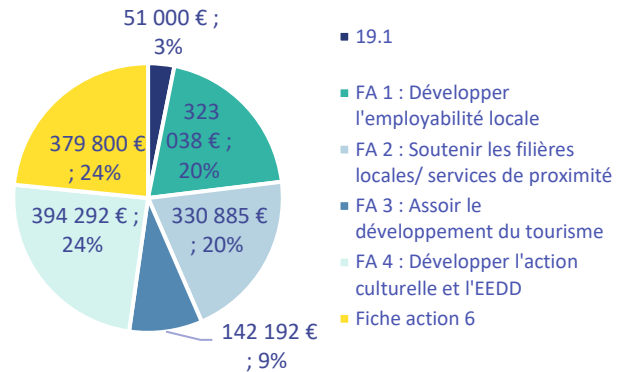


Note de lecture

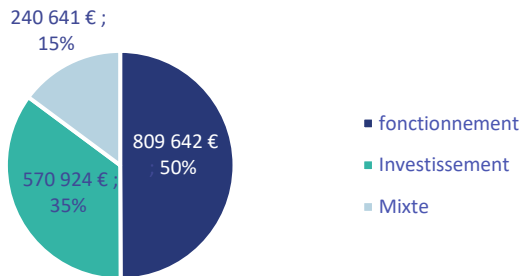
La thématique "Autre" fait référence au 19.1 : Soutien préparatoire, 19.3 Coopération et 19.4 Fonctionnement

- La 19.1 et 19.4 captent 26 % des subventions soit légèrement inférieur à la moyenne constatée sur la CTG (29%)
- Le GAL est intervenu sur l'ensemble des thématiques

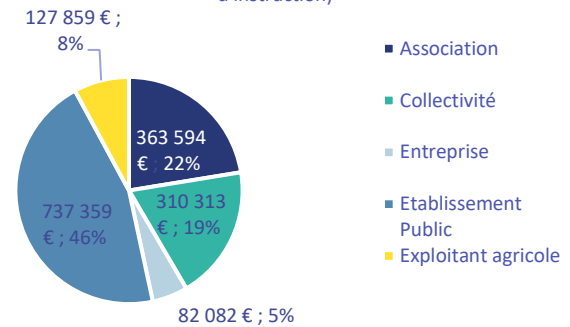
Montants programmés par fiche-action (toutes mesures, source : tableau d'instruction)



Répartition des montants FEADER programmés par type d'opération (toutes mesures, source : tableau d'instruction)



Répartition des montants FEADER programmés par nature de porteur (toutes mesures, source : tableau d'instruction)



En synthèse :

- Près de la moitié des fonds ont été destinés à des établissements publics (737 K€), dont 595 K€ était destinés à des projets de fonctionnement (19.1 : 51 K€, 19.2 : 164 K€ et 82 K€ en moyenne par projet et 19.4 : 379 K€ et 127 K€ en moyenne par projet) et 142 K€ pour des projets d'investissement (71 K€ par projet) ;
- Les associations ont programmé 364 K€ par ordre de priorité : dossiers mixtes : 203 K€ (67 K€ en moyenne par projet), des dépenses d'investissement : (27 K€ pour un projet) ;
- 19% des montants ont été programmés à destination des collectivités : la majorité des fonds relèvent de dépenses de fonctionnement 214 637 K€ (71 K€ par projet), plus à la marge, un projet d'investissement à hauteur de 96 K€ ;

Les entreprises et exploitations agricoles ont soutenu des projets de façon marginale.

RESULTAT

Sur la période 2014-2022, sur la **mesure 19.2**, **28 projets**, portés par **25 structures** différentes (la Communauté de Maripasoula a porté 3 projets) ont été programmés. Les porteurs de projets sont **majoritairement des associations** (9 sur 28), mais également des exploitations agricoles (6) ainsi que des entreprises (4) et des acteurs publics (8 dont 2 récurrents).

En termes de localisation :

- **82 %** des projets sont localisés à la **commune**, le reste étant des projets itinérants et/ou intercommunal.
- **57 %** des projets sont localisés à Maripasoula, **17%** des projets sont localisés à Saul

En termes de projets programmés :



9 projets concernent l'agriculture et l'agroalimentaire :

- ✓ 2 systèmes d'irrigation agricoles à destination des agriculteurs mis en place (forage d'eau)
- ✓ 1 nouveau laboratoire de transformation de Cacao à Saul par une entreprise
- ✓ L'aménagement de 5 espaces de production agricoles (aménagement de parcelle maraichère, élevage porcin, élevage avicole portés par des exploitations agricoles)
- ✓ La création d'un espace test agricole porté par une collectivité



9 projets concernent les services et qualités de vie :

- ✓ Mise en place de plusieurs animations culturelles (Projection de film, équipement de radio, animation d'atelier de couture porté par des associations)
- ✓ La valorisation de patrimoine matériel : Reconstruction d'une maison Agasso porté par la CCOG,
- ✓ Et immatériel avec la valorisation des connaissances linguistiques porté par une association, et la sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel immatériel porté par le Parc
- ✓ La création d'une classe Montessori à Antécume Pata
- ✓ Le développement et l'animation d'un espace de proximité pour les artisans, porté par une association



7 des projets concernent des projets de développement économique de proximité :

4 projets concernant l'entrepreneuriat et le retour à l'emploi :

- La création d'une coopérative d'activité porté par une association
- 2 postes d'animation créés sur la commune de Maripasoula,
- La création d'un réseau d'entrepreneur, porté par le Parc

Le développement économique de trois entreprises valorisant les ressources locales : financement d'équipements pour diverses activités (menuiserie, entreprises du bois, association Nationale Compagnons bâtisseurs).



Enfin, plus à la marge 10% des projets concernent la promotion du territoire :

- La structuration de la filière touristique, porté par la commune de Papaïchton
- Développement touristique de deux activités de pleine nature (Aménagement sentiers des cascades, structuration de l'activité randonnée Kayak, porté par une association et l'office du tourisme)

ANALYSE DE MISE EN ŒUVRE

	Délais minimum entre le dépôt dossier au PAE et le conventionnement	Délais maximum entre le dépôt du dossier au PAE et le conventionnement	Délais moyen entre le dépôt du dossier au PAE jusqu'à sa complétude	Délais moyen du entre le dépôt du dossier au PAE et le conventionnement
SUD	149	495	59	295
Total général	133	1377	132	397

Le délai moyen entre le dépôt d'un dossier par un candidat et sa programmation effective est **de 10 mois**, il s'agit du délais le moins élevé à l'échelle des GAL Guyanais. Le délais entre le dépôt du dossier au PAE jusqu'à sa complétude est par ailleurs, nettement inférieur au **délais moyen**. Le binôme technique est donc particulièrement efficace et maîtrise ce délais.

ETUDES DE CAS

Présentation des projets		Illustrations	
Equipement d'un forage d'eau pour l'irrigation des cultures et l'approvisionnement des animaux			
Porteur du Projet	Autre Privé	Périmètre du Projet	SAUL
Coût total	28 100 €	FEADER programmé : Z1 496 €	Taux de cofinancement LEADER : 76%
Année de programmation	2021	Etat du dossier	Réalisé
<p>➤ Contexte et enjeux</p> <p>En 2015, Madame Alinckx (porteuse de projet de cette opération) installe son activité agricole sur un terrain de 15 hectares à Saul.</p> <p>Fille d'agriculteur, la porteuse de projet a suivi une formation en métropole et s'est installée à son retour en Guyane. La parcelle, composée principalement de forêt primaire et secondaire a été défrichée progressivement. Si initialement le défrichage était opéré via la méthode d'abatis brûlis, et ce, de manière progressive (2000 m² par an). Cette technique a appauvri le sol et a engendré beaucoup d'érosion, ce qui a incité la porteuse de projet à défricher autrement en coupant le sous-bois et les arbres dépérissants et en plantant sous couvert végétal. Si ce type d'itinéraire technique limite et ralentit la production (8 à 10 ans pour être productif contre 5 ans pour des arbres fruitiers) du fait d'un manque de lumière, les arbres supportent beaucoup mieux les périodes de sécheresses, la porteuse de projet constate une intensification des périodes de sécheresse depuis 5 ans.</p> <p>La production de fruits et légumes et leur transformation a démarré en 2016, à l'heure actuelle 2 hectares sont exploités, une partie de sa production est transformée et vendu sur les marchés de Saül.</p> <p>Après un premier contact avec les services du FEADER pour monter un projet d'aide à la modernisation n'ayant pas abouti, la porteuse a choisi de passer par le programme LEADER, ce dernier étant plus simple et plus rapide que du FEADER de droit commun dans le cadre de son projet.</p> <p>➤ Présentation du projet</p> <p>Le projet et le montage de dossier LEADER ont été amorcés en 2018, la réalisation s'est effectuée en novembre 2022.</p>			



Le projet a concerné la construction d'un **forage d'eau surfacique** (en rivière souterraine) afin d'avoir de l'eau potable sur l'exploitation et être en règle avec le cahier des charges **agriculture biologique (AB)**, qui impose l'utilisation d'une eau de qualité. Ne disposant pas d'un point d'eau répondant à cette attente, la porteuse de projet devait acheter de l'eau et l'acheminer à pied ou par véhicule tout terrain sur son exploitation afin de transformer ses produits et être en règle avec les exigences du cahier des charges AB.

De manière spécifique, le programme LEADER est intervenu, **pour une subvention globale de 21 496 €** : travaux, acheminement de la foreuse. **Le CNES est intervenu comme cofinanceur de ce projet.**



Les difficultés rencontrées par la porteuse de projet concernant la mise en œuvre de son projet sont les suivantes :

- Les coûts sont quintuplés par rapport aux coûts des travaux sur le littoral (forage entre 5 et 8000 € en moyenne), ceci s'explique par le coût du fret aérien, l'acheminement d'une foreuse ne peut se faire uniquement par transport aérien.
- Seul un prestataire sur l'ensemble du territoire guyanais dispose d'une « petite foreuse » pouvant être transportée par voie aérienne (une tonne), le projet est donc soumis à la disponibilité de cette dernière, la réalisation du projet a pris un an de retard, le COVID ayant engendré du retard sur les autres chantiers engagés par la foreuse.
- De manière spécifique, le porteur a rencontré des difficultés inhérentes à la subvention LEADER (turn over : le coordinateur du GAL a changé 4 fois), ce qui a engendré une latence dans l'instruction du dossier et a obligé le porteur à renouveler certaines pièces devant dater de moins de 3 mois lors de l'instruction (attestation de régularité fiscale)

➤ **Les réalisations et résultats obtenus :**

Installation d'un forage permettant de tirer 1 m3/heure et 500 à 600 litres/heure en saison sèche	Amplification des productions et amélioration de la qualité des productions sur des plus grande quantités
Commercialisation des fruits et légumes sur les marchés facilité (l'eau potable permet de vendre des denrées lavées)	

➤ **Plus-value LEADER sur cette opération :**

La plus -value est principalement **financière**, les financements ont permis une accélération de la réalisation du projet, le financement, en limitant le reste à charge pour le porteur a eu un impact sur la concrétisation du projet. Par ailleurs, le dispositif LEADER, par l'approbation des structures publiques vis-à-vis d'un projet, participe à médiatiser et renforcer la légitimité du projet. La notoriété du projet a été renforcée via le dispositif LEADER, les élus et partie prenante du COPROG ayant pu promouvoir le projet, ces 6 derniers mois, la porteuse de projet a été sollicitée par différents contacts pour établir des partenariats, s'informer sur les productions.

➤ **Bilan et perspectives :**

Le projet est **une réussite**, l'ensemble des actions ont été conduites, la porteuse de projet souhaite développer ses activités progressivement. La prochaine priorité en termes d'investissement sera de renforcer son autonomie en électricité, pour pouvoir développer ses activités de transformation.

Présentation des projets		Illustrations	
Création d'une coopérative d'activités et d'emplois sur le sud Guyane			
Porteur du Projet	Coopérative d'activités et d'emplois sud Guyane	Périmètre du Projet	CCOG
Coût total	121 567 €	FEADER programmé : 103 318,35 €	Taux de cofinancement LEADER : 85%
Année de programmation	2021	Etat du dossier	Réalisé
<p>➤ Contexte et enjeux</p> <p>Le SUD de la Guyane est un territoire enclavé et isolé, accessible uniquement par transport aérien ou après une journée de pirogue, les employeurs sont principalement les collectivités publiques et les activités économiques sont en majorité informelles et sont fortement concurrencées par les pays voisins (Suriname et Brésil) où les coûts sont plus bas.</p> <p>Un enjeu réside dans la structuration de l'activité économique, le parc Amazonien Guyanais a en effet constaté, sur la précédente programmation, que peu d'initiative pouvait émerger au dispositif pour deux raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les activités économiques ne sont pas structurées juridiquement sous un statut éligible LEADER, ➤ Les structures ont une trésorerie trop fragile <p>Le Parc Amazonien de Guyane et ses partenaires, œuvrent depuis une dizaine d'année à accompagner le développement économique, notamment en accompagnant à l'entrepreneuriat.</p> <p>➤ Présentation du projet</p> <p>Le projet s'est élaboré dans la continuité du projet Sud Guyane Entreprendre, projet LEADER visant à créer un réseau d'entrepreneurs et d'accompagner à la création d'activité, a été préfiguré par le Parc sous statut associatif en 2020, TUMUKUMAKop (CAE SUD GUYANE) s'est transformée en société (SCIC - Société Coopérative d'Intérêt Collectif) depuis le 1er janvier 2022.</p> <p>Le projet a été engagé en 2020 et à réellement démarré avec le recrutement des employées à la mi 2021. Le projet est innovant, seule une autre coopérative existe sur le territoire guyanais, le service d'accompagnement est donc nouveau et répond à un besoin prégnant. La coopérative travaille en partenariat avec différents acteurs de l'insertion : chantier d'insertion liane, la CTG (implanté à Maripasoula), la mission locale, pôle emploi et organisme de formation CFFPA (Maripasoula), les chambres consulaires (moins présentes sur le sud hormis la chambre d'agriculture) ainsi que les communes.</p> <p>En termes de service, la coopérative accompagne les entrepreneurs à la mise en place et au suivi des activités en mutualisant dans une seule entreprises les aspects administratifs et comptables. Il permet à l'entrepreneur d'avoir un numéro SIRET, une trésorerie solide qui a des exercices comptables suffisants répondant aux exigences LEADER.</p> <p>Le circuit d'adhésion à la coopérative par un entrepreneur est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Rencontre, diagnostic, et, en fonction de l'analyse du projet : signature du contrat pré-cape ; 2) Signature du contrat CAPE : Phase de test de son activité en condition réelle, l'entrepreneur peut garder son statut (bénéficiaire emploi, rsa...) mais est accompagné et peut facturer, au bout du test il devient entrepreneur salarié et les bénéfices de son activité sont converties en salaire et signe un contrat d'appui au projet d'entreprise ; 3) Au bout de 3 ans, intégration de l'entrepreneur en tant qu'associé de la structure <p>De manière spécifique le programme LEADER est intervenu, pour une subvention globale de 103 318 €. La CTG est intervenue comme cofinancier de ce projet. Par ailleurs, le projet est soutenu via la FNADT.</p>			



Le financement a compris :

- La rémunération des salariés ;
- L'acquisition de matériel informatique (2 postes) ainsi que les logiciels ;
- Le financement des outils de communication (conception du site internet)

De manière spécifique, le porteur a rencontré des difficultés inhérentes à la subvention LEADER (délais d'instruction et de paiement), le changement de statut de la structure a entraîné des complications en termes de montage de dossier. Par ailleurs, le recrutement et la pérennisation des postes constituent une difficulté inhérente au territoire, le secteur public est fortement concurrentiel, puisque les salaires sont 40 % plus élevés.

En 2023, la coopérative est composée de 4 personnes :

- Un coordinateur : assurant la gestion de la structure, le suivi des équipes, la gestion des subventions ;
- Un comptable : suivant la comptabilité des entrepreneurs ;
- Un accompagnant à Papaïchton qui accueille et accompagne les porteurs de projet dans leur réflexion ;
- Un accompagnant à Camopi sur les mêmes fonctions

➤ **Les réalisations et résultats obtenus :**

	16 entrepreneurs ont signé un contrat CAP avec des activités variés : pâtisseries, graphiste, restauration, service de ménage	Pour les entrepreneurs accompagnés : développement des collaborations commerciales, formation, possibilité d'accéder aux marchés publics et donc développer leur CA
	150 personnes reçues et accompagnées avec des degrés d'accompagnement différents	

➤ **Plus-value LEADER sur cette opération :**

La plus-value est principalement **financière**, les financements ont permis une accélération de la réalisation du projet et la constitution d'une trésorerie pour l'association, en outre, l'accompagnement a permis à l'association de se structurer, de trouver des partenaires et financements.

➤ **Bilan et perspectives :**

Le projet est **une réussite**, la coopérative est connue et attractive, l'enjeu est de renforcer et de stabiliser l'équipe, ainsi que d'intégrer les salariés ayant adhéré à la coopérative depuis plus de 3 ans dans la gouvernance. La pérennisation du modèle économique est également un enjeu.

4.1.5 GAL DE L'EST



Les données d'évaluation sont basées sur les données de suivi consolidées de la CTG (et des données Osiris). De manière générale l'évaluation a conduit à pointer des incohérences globales significative entre le suivi CTG, le suivi Gal et les données Osiris. Pour le GAL de l'Est, ces données sont divergentes et convergentes, le GAL recense 38 projets programmés (soit le même nombre 38 pour la CTG) et 1 040 217,21 € de FEADER programmé (contre 1 370 724 € pour la CTG).

		Maquette initiale	Maquette finale	Montants programmés	Taux de programmation	Taux de paiement
19.1	Soutien préparatoire	51 000	51 000	50 036	98%	97%
19.2	FA1 : Soutenir des formations ciblées et issues d'une demande locale	200 000	86 000	29 554	34%	11%
	FA2 : Soutenir la structuration l'organisation et l'installation d'activités économiques répondant aux besoins ruraux	350 000	712 150	525 485	74%	44%
	FA3 : Soutenir les actions culturelles et patrimoniales qui créent du lien social	200 000	270 000	113 182	42%	0%
	FA4 : Favoriser la découverte touristique de l'Est	300 000	222 000	165 389	74%	15%
19.3	Coopération	75 000	0,00			
19.4	Mise en oeuvre	375 000	430 050	487 078	113%	81%
Total		1 551 000	1 771 200	1 370 724	77%	42%

DONNEES CLES

MONTANT PROGRAMME : 1 370 724 €

TAUX DE PROGRAMMATION : 77 %

TAUX DE PAIEMENT : 42 %

NOMBRE DE DOSSIERS PROGRAMMES : 38 Par sous mesure 19.1 : 1 19.2 : 33; 19.3 : 0; 19.4 : 3

MONTANT MOYEN : 36 072 €

ORIENTATION THEMATIQUE DE LA STRATEGIE :

Le GAL de l'Est dont l'intitulé était « Priorité à l'occupation des jeunes » a structuré sa stratégie autour de 4 grands axes :

1. DEVELOPPER L'ENTREPRENARIAT SUR LE TERRITOIRE SOUTENIR DES FORMATIONS CIBLEES ET ISSUES D'UNE DEMANDE LOCALE

Le programme prévoyait de réaliser :

- Une étude sur les besoins de formations du territoire ;
- Le soutien de la professionnalisation et de la formation collective.

2. SOUTENIR LA STRUCTURATION, L'ORGANISATION ET L'INSTALLATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES REpondant AUX BESOINS RURAUX

Le programme ciblait les actions suivantes :

- La structuration et mise en réseau des acteurs ;
- Le soutien à la création et à la diversification d'activités économiques et de services.

3. SOUTENIR LES ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMONIALES QUI CREENT DU LIEN SOCIAL

En ce qui concerne cette thématique, le programme devait soutenir :

- La transmission des savoirs et savoir-faire traditionnels ;
- La valorisation des atouts culturels et naturels du territoire.

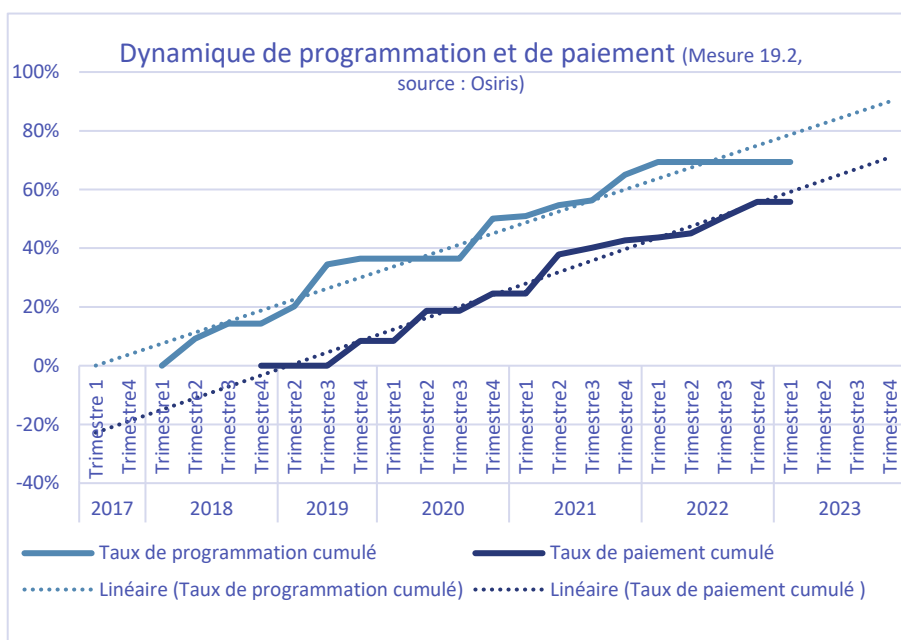
4. FAVORISER LA DECOUVERTE DES PATRIMOINES DE L'EST

Les actions envisagées étaient liées au :

- Soutien à la création, au développement et à la promotion de nouveaux services ou de nouvelles activités touristiques

La stratégie n'a pas fait l'objet d'évolution significative en termes d'objectifs et d'actions soutenues. Toutefois, des réallocations budgétaires ont été réalisées pour compenser la sous consommation de la FA 1 formation (-57%) et la suppression de l'enveloppe dédiée à la coopération. La nouvelle répartition a permis de réabonder en priorité la FA 2 pour la structuration de l'activité économique (+ 103 %) et la FA 3 sur les activités culturelles (+35%), a contrario, la FA 4, sur le tourisme, a été réduite (-26%).

DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION



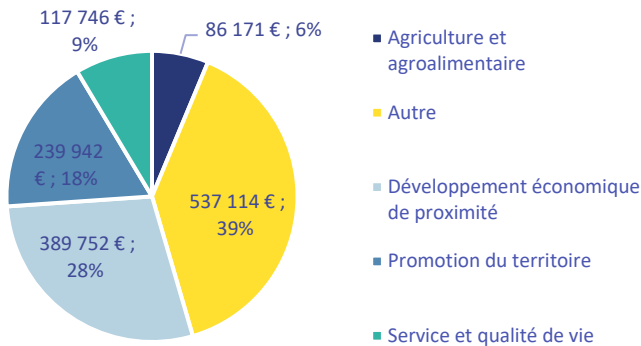
Note de lecture : la date de dernier paiement a été choisi comme date de référence.

La programmation de la mesure 19.2 a démarré au quatrième trimestre 2017.

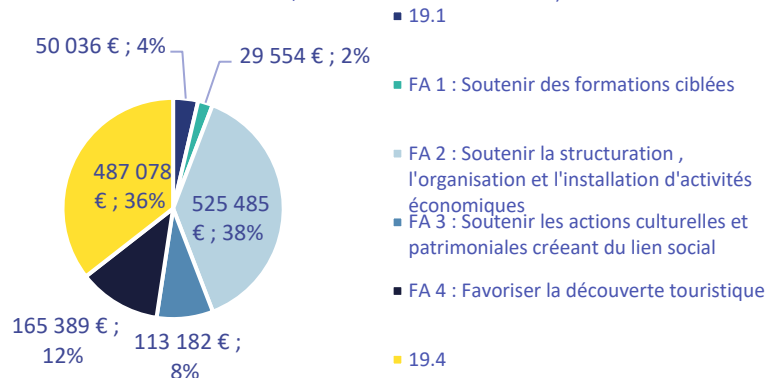
La dynamique de programmation et de paiement a été plutôt dynamique et constante, tout au long de la programmation, les délais entre programmation et paiement ont été maîtrisés. D'après les projections, l'enveloppe de la sous mesure 19.2 devrait être consommée d'ici fin 2023.

DETAILS DE PROGRAMMATION

Répartition des montants FEADER programmés par thématique (toutes mesures, source : tableau d'instruction)



Montants programmés par fiche-action (toutes mesures, source : tableau d'instruction)



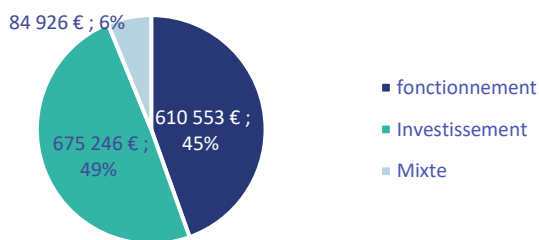
Note de lecture

La thématique "Autre" fait référence au 19.1 : Soutien préparatoire, 19.3 Coopération et 19.4 Fonctionnement

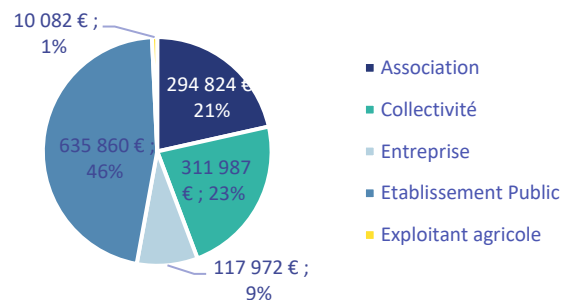
- La 19.1 et 19.4 captent 39 % des subventions soit supérieur à 10 points en comparaison à la moyenne constatée sur la CTG (29%)

Sur la sous mesure 19.2, le GAL est intervenu en majorité sur la thématique du développement économique de proximité et la promotion du territoire

Répartition des montants FEADER programmés par type d'opération (toutes mesures, source : tableau d'instruction)



Répartition des montants FEADER programmés par nature de porteur (toutes mesures, source : tableau d'instruction)



En synthèse :

- Près de la moitié des fonds ont été destinés à des établissements publics (635 K€), dont 546 K€ était destinés à des projets de fonctionnement (19.1 : 50 K€, 19.2 : 9 K€ et 9 K€ en moyenne par projet et 19.4 : 487 K€ et 122 K€ en moyenne par projet) et 26 K€ pour des projets d'investissements (13 K€ par projet) ;
- A l'inverse des autres GAL, 23% des montants ont été programmés à destination des collectivités, dont la totalité concerne des projets d'investissement (312 K€, 39 K€ par projet) ;
- Les associations ont programmé 294 K€ par ordre de priorité : des dossiers d'investissement : 208 K€ (30 K€ en moyenne par projet), des dépenses de fonctionnement : 64 K€ (32 K€ par projet), enfin des projets mixtes ont été programmés 23 K€, soit 8 K€ par projet.

Les entreprises et exploitations agricoles ont soutenu des projets de façon marginale.

RESULTAT

Sur la période 2014-2022, sur la **mesure 19.2**, **38 projets**, portés par **22 structures** différentes. Certaines entités ont porté 2 projets ou plus : Mairie de Régina (5), Mairie de Saint-Georges (3), CCEG (3), la MFR (3), le PNRG (2), l'entreprise Guyane Brésil transport (2) et l'Association sport Loisirs et Animation de Régina (3). Les porteurs de projets sont **majoritairement** des acteurs privés 23 soit 60 % et publics 15 soit 40 %.

En termes de localisation :

- Les projets sont essentiellement concentrés à Régina 40 % et Saint-Georges 35% ;
- Individuellement les hameaux et communes isolées de Ouanary et Camopi, trois sauts et kaw ne représentent qu'une très faible part des projets financés : en moyenne 5% chacun.

En termes de projets programmés :

Les projets concernant au développement économique sont les plus importants avec 34 % puis ceux faisant la promotion du territoire avec 21 %.



5 projets concernent l'agriculture et l'agroalimentaire, dont :

- ✓ La mécanisation des opérations de plumages pour une ferme sur le territoire de l'Est ;
- ✓ La sécurisation d'une exploitation agricole entre Saint-Georges et Régina ;
- ✓ Acquisition d'un véhicule et de matériels de construction pour une ferme d'élevages à Régina.



7 projets concernent les services et qualités de vie, tels que :

- ✓ La Préfiguration d'un espace de vie sociale à Régina pour une association ;
- ✓ La Modernisation du service technique de la Commune de Régina ;
- ✓ Réhabilitation et gros entretien du gîte de la mairie de Ouanary ;
- ✓ Outils pour les ateliers pédagogiques de l'Écomusée - EMAK à Régina ;
- ✓ Mise en place d'une activité KAYAK sur le territoire de l'Est pour une association sportive locale
- ✓ Aménagement touristique de la commune de Ouanary.



13 des projets concernent des projets de développement économique de proximité par exemple :

- ✓ Acquisition d'un fourgon pour soutenir l'activité d'une société de location à Saint-Georges ;
- ✓ Acquisition d'un fourgon pour le transport de matériel pour une entreprise d'entretien sur le territoire de l'Est ;
- ✓ Acquisition d'un véhicule et d'un hors-bord pour une entreprise de location de Saint-Georges ;
- ✓ Consolidation et diversification d'une structure d'observation de la nature sur l'approuague à Régina pour le développement touristique ;
- ✓ Achat de matériel pour la création d'une activité de mandataire en assurance sur le territoire de la CCEG.



8 des projets concernent la promotion du territoire, tels que :

- ✓ La Programmation de la conservation des collections et de médiation culturelle de l'année pour la commune de Régina-kaw ;
- ✓ Organisation de la manifestation culturelle « L'Est Art » développée par la Mairie de Saint-Georges ;
- ✓ Mise en place de rencontres sportive et culturelle par une association sportive de football de Saint-Georges ;

- ✓ Organisation de la fête de Saint-Esprit idéalisée par une association de Régina ;
- ✓ Réhabilitation et création d'un sentier d'interprétation le long du Canal Labota par la Mairie de Régina-kaw.
- ✓ Réhabilitation du gîte communal de Régina.

ANALYSE DE MISE EN ŒUVRE

	Délais minimum entre le dépôt dossier au PAE et le conventionnement	Délais maximum entre le dépôt du dossier au PAE et le conventionnement	Délais moyen entre le dépôt du dossier au PAE jusqu'à sa complétude	Délais moyen du dossier au PAE et le conventionnement
EST	141	1276	150	433
Total général	133	1377	132	397

Le délai moyen entre le dépôt d'un dossier par un candidat et sa programmation effective est **de 14 mois**, soit légèrement supérieur au délais moyen à l'échelle de la Collectivité de Guyane, période mobilisée par les délais d'instruction après la complétude du dossier.

Le délais entre le dépôt du dossier au PAE jusqu'à sa complétude est légèrement supérieur à la moyenne, traduisant d'une inefficacité du travail interne au GAL.

ETUDE DE CAS

Présentation des projets		Illustrations	
Préfiguration d'un espace de vie sociale à Régina			
Porteur du Projet	Association SLAR - Sports Loisirs Animation Régina	Périmètre du Projet	GAL DE L'EST
Assiette éligible : 28 000€	Coût total : 82 400€	FEADER programmé : 2014-20	Taux de cofinancement LEADER : 34%
Année de programmation	2020/21	Etat du dossier	EN ATTENTE DE REMBOURSEMENT
<p>➤ Contexte et enjeux</p> <div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="flex: 1;">  </div> <div style="flex: 2;"> <p>La commune de Régina se situe à l'est du territoire guyanais. Elle est reconnue comme la deuxième commune de France la plus étendue par sa superficie (1 213 000 hectares) après Maripasoula. Malgré sa taille impressionnante, Régina ne compte qu'un peu plus de 900 habitants. Accessible par la route nationale N2, elle est à 107 km de Cayenne et 80 km de Saint-Georges de l'Oyapock. En raison de sa localisation géographique et administrative, elle est considérée comme une zone rurale isolée. C'est une commune appréciée pour sa tranquillité et sa proximité avec le fleuve Approuague.</p> <p>En ce qui concerne son infrastructure, Régina est dotée d'une école maternelle et primaire, d'un collège, d'une Maison Familiale Rurale, d'une bibliothèque, d'une épicerie, d'une boulangerie et de deux restaurants. Pour ce qui est des activités culturelles et sportives, la commune offre diverses possibilités grâce à quelques associations dynamiques. Parmi les activités proposées, on retrouve notamment le judo, le football et le kayak, permettant ainsi aux habitants de profiter d'une vie culturelle et sportive variée.</p> </div> </div>			

Parmi ces associations, l'**Association Sports Loisirs Animation Régina (SLAR)** se distingue en promouvant activement non seulement les activités sportives et de loisirs, mais également en s'investissant dans le **développement social de la commune depuis 2020**. SLAR joue un rôle essentiel en favorisant la cohésion sociale et en améliorant la qualité de vie des habitants de Régina. En plus de proposer des activités sportives diversifiées, l'association met en place des initiatives et des projets visant à renforcer les liens communautaires et à répondre aux besoins sociaux de la population.

➤ Présentation du projet

La SLAR a été fondée en 2012 par un groupe d'habitants de la région, mais ce n'est qu'à partir de 2016-2017 qu'elle a véritablement commencé à être active. Au début de ses activités, l'association comptait principalement sur l'implication des administrateurs et des bénévoles pour :

- Promouvoir la pratique du sport : football, kayak, fitness/musculation...
- Proposer des activités de loisirs et d'animation : soirée cinéma, après-midi jeux, actions citoyennes...
- Mettre en place des événements : soirée Bingo, fête des voisins, carnaval...



En 2020, l'association a pris la décision de mettre en œuvre un **programme de préfiguration** visant à établir un espace de vie sociale à Régina. L'objectif principal de ce programme était de réaliser un diagnostic approfondi afin de déterminer la réelle nécessité de créer un espace de vie sociale dans la commune de Régina.

Cette phase de préfiguration s'est étendue sur une période d'un an. Pendant cette période, un chargé de projet a été recruté pour mener à bien le diagnostic, en effectuant des entretiens, des accompagnements, des suivis et des analyses des besoins de la population. Son rôle était d'établir un portrait précis de la situation en recueillant des informations directement auprès des habitants, en les guidant et en analysant leurs besoins de manière approfondie.

L'obtention de **cet agrément** ouvrirait de nouvelles perspectives à la SLAR pour étendre davantage ses programmes sociaux. L'association pourrait ainsi mettre en place une permanence administrative dédiée à l'accompagnement de la population locale dans leurs diverses démarches administratives. Parallèlement, elle serait en mesure de proposer un programme d'animations variées, visant à attirer un public plus large et diversifié. Ces initiatives renforceraient l'engagement de la SLAR envers la communauté, en offrant un soutien administratif essentiel tout en offrant des activités attrayantes pour répondre aux besoins et aux intérêts de chacun.

➤ Les réalisations et résultats obtenus :

En 2021, la SLAR a achevé avec succès son programme de préfiguration. A la suite du diagnostic réalisé par le chargé de projet, l'association a obtenu l'accord de la CAF et a été agréée en tant **qu'EVVS** (Espace de Vie Sociale). Dans un premier temps, cet agrément a été accordé pour une durée d'un an, suivi d'une évaluation du bilan d'activité de la première année en vue d'un renouvellement pour une période de trois ans. Cette reconnaissance de la CAF confirme la pertinence et l'efficacité des actions entreprises par la SLAR, consolidant ainsi son rôle essentiel dans le développement social de la commune de Régina.

Ainsi, la SLAR a pu **recruter un salarié** dédié à la gestion des activités de la structure. Les programmes proposés ont connu une diversification notable et, bien que l'association compte environ 60 adhérents, elle reste ouverte à toute la communauté, proposant ici un projet social défini sur 5 axes :

- Proposer un programme d'animation varié et à destination du plus grand nombre (sports, animation, loisirs, événements...) ;
- Participer à l'amélioration de l'accès aux services sur la commune (numérique notamment) ;
- Développer des activités à destination des seniors et/ou activités intergénérationnelles ;
- Être reconnue comme une structure de proximité, en lien avec les acteurs de Régina et ses habitants ;
- Contribuer au diagnostic et à la mise en valeur de la commune.

La SLAR propose une vaste gamme d'animations, qu'elles soient sportives, culturelles ou de loisirs. Ouverte cinq jours par semaine, elle offre aux habitants une **permanence administrative** dédiée à **l'accès au numérique et aux droits**. De plus, elle propose des activités sportives adaptées à tous les âges, des plus jeunes aux adultes et aux seniors, avec un programme axé sur la santé et le bien-être. Un foyer animé par la SLAR accueille les jeunes après l'école, leur offrant des activités manuelles, des projections de films, des jeux de société, du baby-foot, du ping-pong, et bien d'autres. L'association organise également des événements culturels tels que

la fête de la musique, des bingos, des carnivals et bien d'autres encore. La diversité des activités offertes par la SLAR garantit un large éventail de possibilités pour la communauté, favorisant ainsi l'épanouissement et la cohésion sociale.

Aujourd'hui, la SLAR est devenue un véritable pilier pour la communauté de Régina, offrant un programme complet d'accompagnement. Grâce à cette association, la population de la commune peut non seulement profiter de moments de divertissement, mais également se réunir et échanger sur les enjeux et la vie de la commune. La SLAR joue un rôle essentiel en favorisant la convivialité, le partage et la cohésion sociale au sein de la communauté de Régina.



Activités de la SLAR. Copyright : SLAR

➤ Plus-value LEADER sur cette opération :

Étant une petite association à but non lucratif, la SLAR a sollicité le soutien de divers organismes tels que la CAF et la CTG (FSE) pour obtenir un financement pour ce projet. Les fonds ainsi obtenus seraient dédiés au paiement du salaire du chargé de projet.

Le programme LEADER a accordé son soutien financier au projet, couvrant 34% du budget total (soit une subvention de 28 000 € sur un montant total du projet de 82 400 €). Cette subvention sera versée à l'institution une fois que le programme sera terminé, en fonction des dépenses réelles engagées. Il convient de noter que les délais de paiement des factures peuvent varier et parfois être assez longs, en fonction de la procédure administrative. Cette particularité peut poser des défis pour les petites structures qui n'ont pas une trésorerie importante pour avancer les frais nécessaires. La gestion de la subvention LEADER peut donc être complexe pour ces structures qui doivent trouver des solutions pour assurer le financement des dépenses en amont.

Les 66% restants du montant total ont été cofinancés par la CAF et via des fonds propres.

En tant qu'association à but non lucratif, les subventions ont une importance primordiale pour le développement des activités de telles structures. Il est important de souligner que, malgré certaines difficultés rencontrées lors du processus de demande de subvention, la SLAR a bénéficié d'un soutien significatif et d'un accompagnement précieux de la part de ses partenaires et du Gal de l'Est en particulier. Ces derniers ont fait preuve d'une présence constante et ont fait le maximum pour répondre aux interrogations, permettant ainsi à la structure de se lancer dans ce projet d'envergure.

➤ Bilan et perspectives :

Bien que la création d'un espace de vie à Régina soit récente, elle représente une évolution certaine dans la vie sociale de la commune.

Avant d'obtenir l'agrément EVS, l'association s'est appuyée principalement sur les administrateurs et les bénévoles pour organiser les activités, ce qui a limité la possibilité de proposer de nouveaux projets. Cependant, grâce au programme de préfiguration d'un EVS à Régina, qui a abouti à la création effective de cet espace, l'association a pu embaucher un salarié à temps plein sur le long terme. Cette nouvelle ressource permettra la mise en œuvre d'actions concrètes et le développement de



l'association. Avoir un employé dédié à ces tâches offre une stabilité et une continuité essentielles pour assurer le fonctionnement régulier de l'association et lui permettre de progresser dans la réalisation de ses objectifs.

Commune de Régina. Copyright SLAR

Au vu des résultats positifs obtenus grâce au projet, l'objectif principal de la SLAR est désormais de pérenniser le poste récemment créé et, par la suite, d'en créer de nouveaux. Dans cette perspective, l'association a effectué une demande d'agrément pour l'accueil collectif de mineurs. Une fois l'obtention de cette nouvelle accréditation, la SLAR prévoit d'embaucher des animateurs qualifiés. Ce qui favorisera la mise en place d'un véritable centre de loisirs destiné aux jeunes de Régina. Cette évolution permettra à l'association d'offrir un cadre sécurisé et adapté où les jeunes pourront participer à des activités ludiques, éducatives et enrichissantes.

L'ambition de la SLAR est de se développer et répondre aux besoins de la communauté en proposant de nouvelles opportunités de loisirs et d'épanouissement aux jeunes de Régina.

Présentation des projets

Illustrations

Bibliobus - Oyabus

Porteur du Projet	Mairie de Saint-Georges de l'Oyapock	Périmètre Projet	du	GAL DE L'EST
Assiette éligible : 16 500€	Coût total : 82 500€	FEADER programmé : 16500 €		Taux de cofinancement LEADER : 20%
Année de programmation	2014	Etat du dossier		CLOTURE

➤ Contexte et enjeux

La commune de **Saint Georges de l'Oyapock** est située à l'est du territoire guyanais, à 189 km par la route au sud-est de Cayenne. Elle se trouve sur la rive gauche de l'Oyapock, fleuve qui constitue la frontière avec le Brésil.

Avec une population d'un peu plus de 4 000 habitants, cette commune est catégorisée comme **étant rurale**, en raison de sa faible densité démographique, se traduisant par un chiffre de seulement 1,9 habitant par kilomètre carré. Les résidents sont répartis entre le bourg principal et plusieurs petits villages, tels que Trois Palétuviers et Tampack, qui ne sont accessibles qu'en utilisant une pirogue.

Les établissements du bourg sont : l'école maternelle Henri Sulny, l'école Gabin Rozé, l'école élémentaire Pascal Joinville, et le collège Chlore Constant. Les élèves du village de Trois Palétuviers sont scolarisés sur place à l'école primaire Paul Martin, puis au collège Chlore Constant de Saint Georges, où ils sont transportés quotidiennement en pirogue scolaire. Malgré la présence d'établissements scolaires dans la commune, celle-ci était touchée par un fort taux de l'illettrisme en 2015.

Pour remédier à cette problématique, la médiathèque et la mairie de Saint-Georges ont initié un projet de bibliobus afin de créer d'avantages de liens avec la population locale et ainsi faciliter l'accès à la culture.

➤ Présentation du projet

Ce projet visait à **étendre les services de la médiathèque en faisant** découvrir aux quartiers périphériques et éloignés du bourg les différentes offres culturelles disponibles, tout en leur facilitant l'accès à la culture.

Le projet envisageait l'acquisition et l'aménagement d'un fourgon, permettant à la population de consulter sur place les collections de livres et jeux. Permettant aux habitants des quartiers éloignés d'avoir un accès direct aux ressources de la médiathèque, sans avoir à se déplacer jusqu'au bâtiment principal.

De plus, en étendant les domaines d'intervention de la médiathèque et en facilitant l'accès à la culture aux habitants des quartiers périphériques, cette initiative a renforcé le lien social, et a contribué à la promotion de la lecture, de l'éducation. Elle a également permis d'encourager la participation de tous à la vie culturelle de la commune.



➤ Les réalisations et résultats obtenus :

L'Oyabus, le bibliobus de Saint-Georges, a été officiellement inauguré en juin 2015. Ce projet novateur a été **très bien accueilli par la population et a permis d'apporter** les services de la médiathèque directement aux quartiers périphériques, offrant ainsi à tous un véritable accès à la culture et à la lecture.

Lors de sa mise en service, l'Oyabus a été équipé d'une collection de livres ainsi que de jeux de société. De plus, une programmation riche comprenant des animations a été élaboré, offrant des activités deux fois par semaine pour les jeunes et les moins jeunes tout au long des vacances estivales.

L'Oyabus a offert des opportunités de divertissement et d'apprentissage pour les jeunes et les moins jeunes de la communauté. Cette programmation a contribué à dynamiser l'offre du bibliobus et à susciter l'intérêt des habitants en proposant des activités attractives et engageantes.

En offrant des activités et des services diversifiés, l'Oyabus a joué un rôle essentiel dans l'enrichissement culturel des habitants de Saint-Georges. Il a contribué à stimuler l'intérêt pour la lecture, à favoriser l'apprentissage et à renforcer les liens sociaux entre les habitants.



➤ Plus-value LEADER sur cette opération :

Le financement total du projet s'est élevé à 82 500 €. Afin de concrétiser cette initiative, la mairie de Saint-Georges a sollicité des subventions auprès de divers organismes tels que le FEADER via le programme LEADER, ainsi que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DAC).

Dans le cadre de ce projet, la contribution du FEADER par le biais du programme LEADER s'est élevée à 20%, soit un montant de 16 500 €. Les 80 % restants ont été financés au travers de subventions de la DAC et les fonds propres de la commune. Les fonds du projet ont permis de financer :

- L'acquisition et l'aménagement du fourgon ;
- L'achat de mobilier ;
- L'acquisition des collections de livres ;
- L'acquisition des jeux de société.

À ce jour, ce dossier est clos et tous les frais ont été remboursés intégralement.

➤ Bilan et perspectives :

En conclusion, lors de son lancement, ce projet s'est révélé extrêmement novateur pour la commune de Saint-Georges. L'objectif principal était de permettre à la médiathèque d'étendre son champ d'intervention afin de toucher un public plus éloigné et de susciter l'intérêt pour la lecture et la culture.

Sur le long terme, la médiathèque a pour objectif d'aménager l'espace du bibliobus **avec 70% de livres**, tandis que les 30 % restants seraient alloués aux jeux de société ou autres, tels que des tablettes numériques, par exemple.



Actuellement, l'Oyabus demeure opérationnel, cependant, la fréquence des activités a diminué par rapport au démarrage du projet.

En ce qui concerne l'avenir de la culture à Saint-Georges, la municipalité poursuit ses efforts en élaborant des programmes de développement pour la commune. Une étude est en cours pour la construction d'une nouvelle médiathèque.

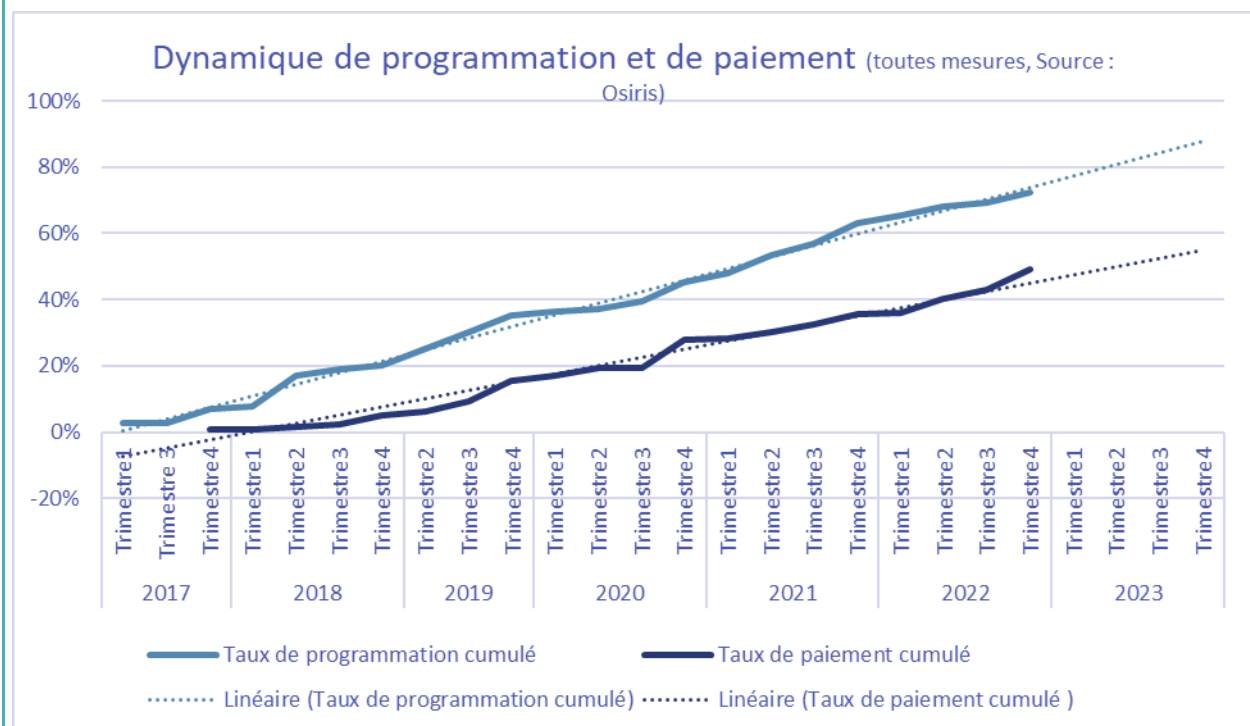
4.2 BILAN GENERAL ET PAR MESURE

BILAN GENERAL

Analyse de la dynamique de programmation au niveau de la CTG

Chiffres clés	Commentaire de la dynamique observée
<p>183 dossiers programmés</p> <p>80% de programmation</p> <p>47k montant moyen</p>	<p>183 dossiers ont au total été programmés à l'échelle de la Guyane.</p> <p>Le taux de programmation, pour l'ensemble de la mesure, atteint 80% de la maquette actualisée LEADER. Ce taux de programmation est variable et oscille entre le GAL, allant de 58 % pour le Gal des Savanes et 92 % pour le GAL du SUD.</p> <p>L'aide moyenne LEADER est de 47 K€ par projet, avec une forte différence selon certains GAL, les GAL EST et des Savanes ont des montant moyens respectivement égaux à 36 K€ et 54 K€ soit une différence de +/- 48%.</p>

Dynamique annuelle de programmation et de paiement



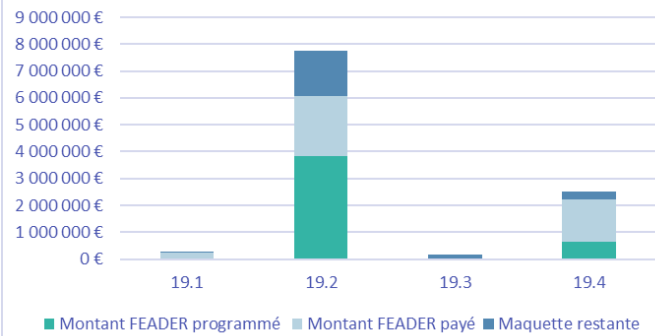
La programmation a démarré au premier trimestre 2017 tandis que le paiement a démarré au 4^{ème} trimestre 2017. L'écart initial entre la programmation et le paiement s'est accentué, si à mi-parcours (fin 2019), il atteignait 1 an, fin 2021, cet écart le délais tend vers deux ans.

Montants et projets programmés par mesure

La sous-mesure 19.1 est la plus programmée avec un taux de programmation de 99%, celui de la sous-mesure 19.4 atteint un niveau proche avec 88%. In fine, la sous mesure 19.2 est la moins programmée avec 79%. A noter que seul le GAL Nord Ouest a programmé un projet au titre de la sous-mesure 19.3 Coopération LEADER.

Cette mesure a fait l'objet d'une animation particulière de la part du Réseau Rural, mais qui ne semble pas se traduire de réalisation.

Vision globale de la programmation par mesure (toutes mesures, Source : tableau instruction)

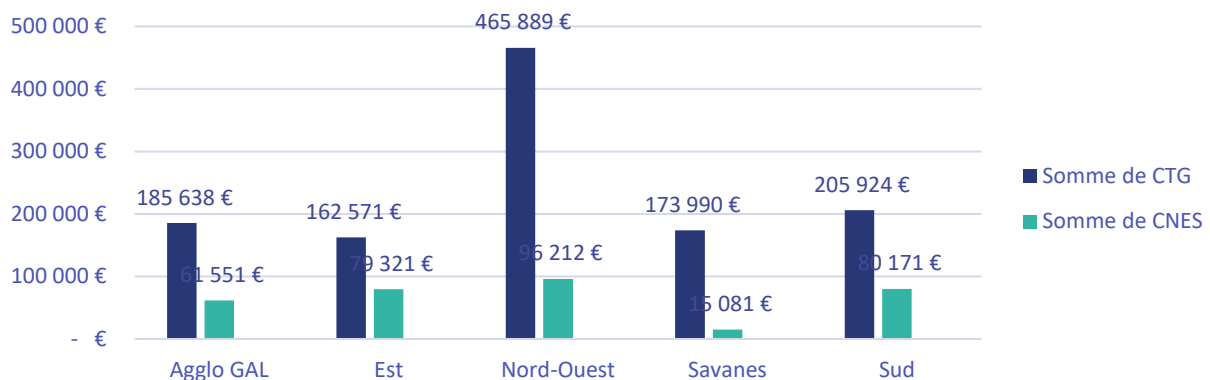


L'histogramme et le tableau ci-dessous rend comptes des différents niveaux de programmation et de paiement par sous-mesures pour les GAL Guyanais.

Sous mesure	Nombre de projets programmés	Montant FEADER programmé	Montant FEADER payé	Montant FEADER moyen programmé	Taux de programmation	Taux de paiement
19.1	5	252 302 €	251 318 €	50 460 €	99%	99%
19.2	162	6 084 699 €	2 254 580 €	37 560 €	79%	29%
19.3	1	1	7 766 €	-	4%	4%
19.4	15	2 230 446 €	1 601 853 €	148 696 €	88%	64%
Total général	183	8 575 213 €	4 114 530 €	46 817 €	81%	39%

Analyse des cofinanceurs

Plan de financement des projets (toutes mesures, Source : tableau instruction)



S'agissant des plans de financement, deux cofinanceurs sont intervenus principalement : le CNES et la CTG.

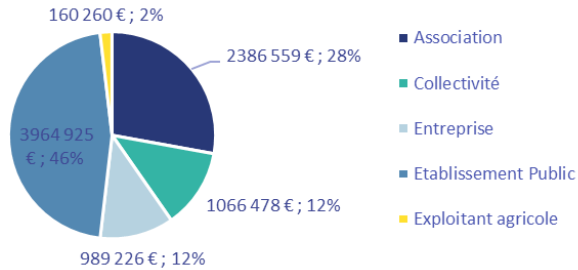
78 % des cofinancements ont été apportés par la CTG, contre 22% par le CNES.

Ce ratio varie en fonction des GAL. Le GAL des Savanes et Nord - Ouest présentent, à ce titre, l'intervention du CNES la moins importante, en tant que cofinanceurs, avec des taux égaux respectivement à 8 et 17%.

Analyse de la typologie des porteurs de projets soutenus

Répartition des montants programmés en fonction du type de maître d'ouvrage

Répartition des montants FEADER programmés par nature de porteur (toutes mesures, source : tableau d'instruction)



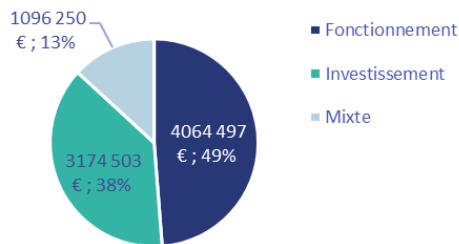
La répartition des montants programmés par porteur est **plutôt déséquilibrée** : 46 % des montants ont été programmés pour des établissements publics, principalement des **intercommunalités**.

40% des montants ont été programmés pour des structures privées, avec une forte proportion au profit des associations (28%).

Analyse de la nature et type de dépenses

Nature des financements

Répartition des montants FEADER programmés par type d'opération (toutes mesures, Source : tableau d'instruction)



Près de la moitié des montants programmés concernent du financement de **dépense de fonctionnement**.

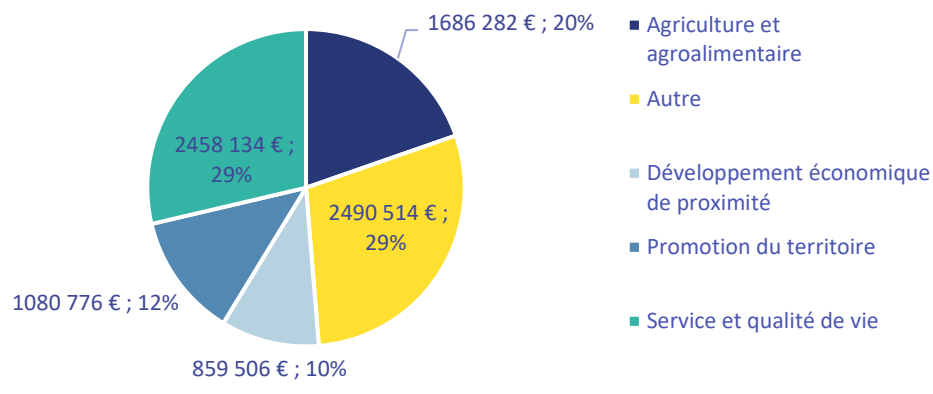
Seulement 38 % des montants programmés était destinés à financer des dépenses d'investissement.

Analyse des thématiques

Lors de l'analyse des stratégies des 5 GAL, **4 grands thèmes d'intervention, ou thématiques, avaient été identifiés**.

Un recodage des 183 opérations a été réalisé. La répartition des montants programmés en fonction de la thématique est présentée dans le graphique ci-dessous.

Somme de Montant FEADER programmé (toutes mesures, Source : tableau d'instruction)



Note de lecture : La thématique "Autre" fait référence au 19.1 : Soutien préparatoire, 19.3 Coopération et 19.4 Fonctionnement

En volume, avec plus de **2,5 M€ de FEADER** programmés pour 21 projets, la catégorie « Autres » qui intègre les projets 19.1 19.3 et 19.4 a été la plus sollicitée à l'échelle de la Guyane.

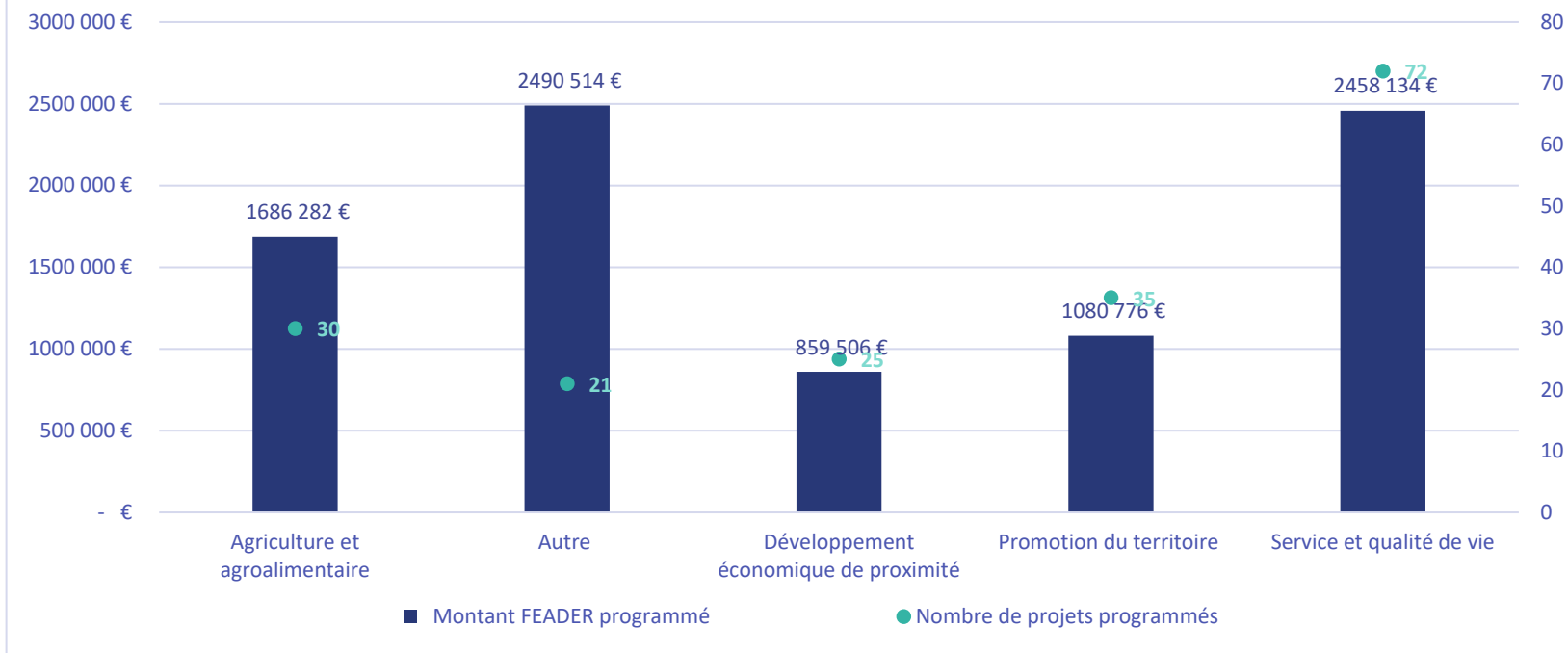
La thématique, « **Service et qualité de vie** » est la seconde thématique en termes de volume de programmation avec 2,5 M€ de FEADER.

La thématique « **Agriculture et agroalimentaire** » a également fait l'objet d'une sollicitation importante avec 20 % des montants FEADER.

En revanche, les deux thématiques, « **Promotion du territoire** » et « **Développement économique de proximité** » semblent avoir été moins sollicitées avec respectivement 1,1 M€ et 860 K€.

Analyse détaillée

Répartition des projets selon la thématique (toutes mesures, Source : tableau instruction)



Les dossiers des sous mesures 19.1 et 19.4 ont les montants moyens programmés les plus élevés (120 K€).

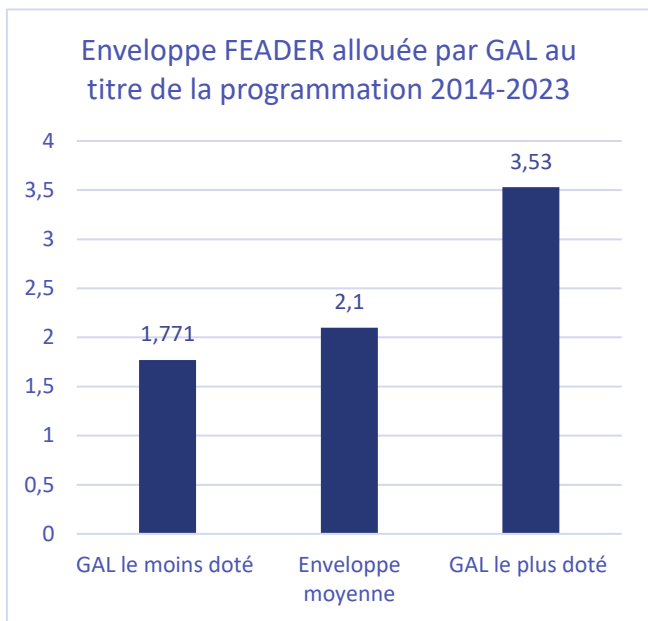
S'agissant des projets relevant de la mesure 19.2, les projets en lien avec l'agriculture et l'agroalimentaire présentent le montant de financement FEADER moyen le plus important avec 56 209 € : il s'agit fréquemment de projets d'aménagement ou de d'animation d'évènement. Les projets de promotion du territoire, du développement de l'économie proximité et services et qualité de vie représentent plus de 72% des dossiers, soit 132 dossiers, mais avec un montant de financement FEADER moyen plus faible (environ 30 000 €).

Maquette des GAL

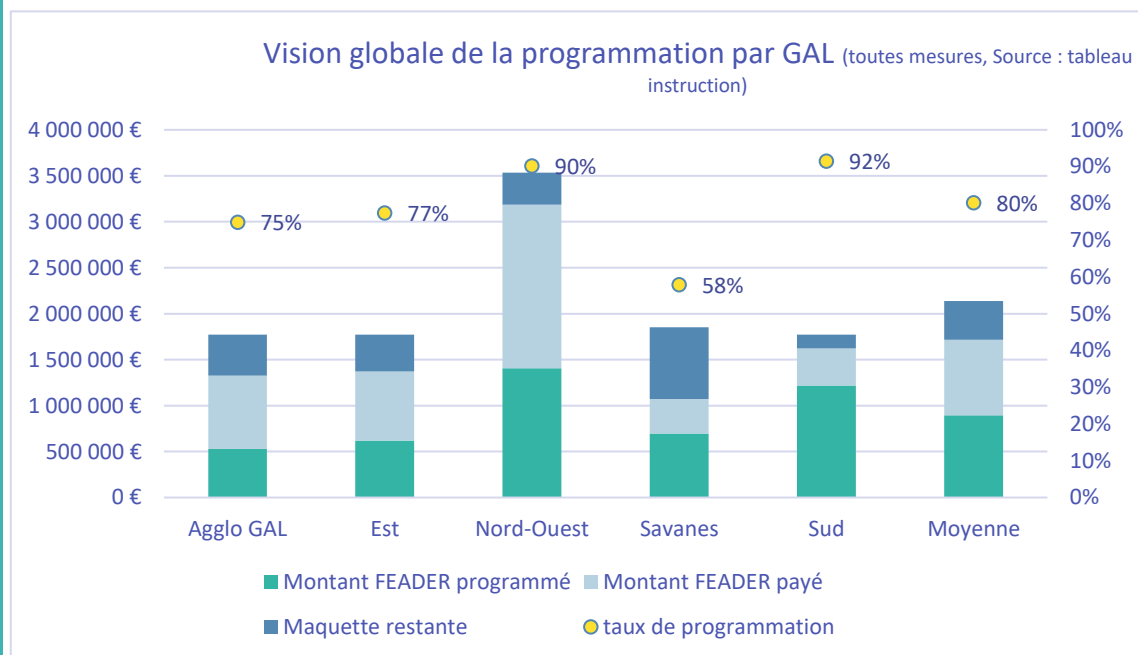
Le PDRG a fait le choix d'affecter une partie de l'enveloppe en début de programmation, **7,755 M€**, et, de se constituer une enveloppe réservataire, attribuée au GAL sur des critères de performance. Ainsi, les GAL ont vu progressivement leur enveloppe augmenter, allant jusqu'à un total de **10,7 M€**.

Ainsi, on observe de fortes disparités à l'échelle de chaque GAL. Pour rappel, **5 Groupes d'Action Locale** (GAL) avaient été sélectionnés et mettent en œuvre une stratégie locale de développement LEADER.

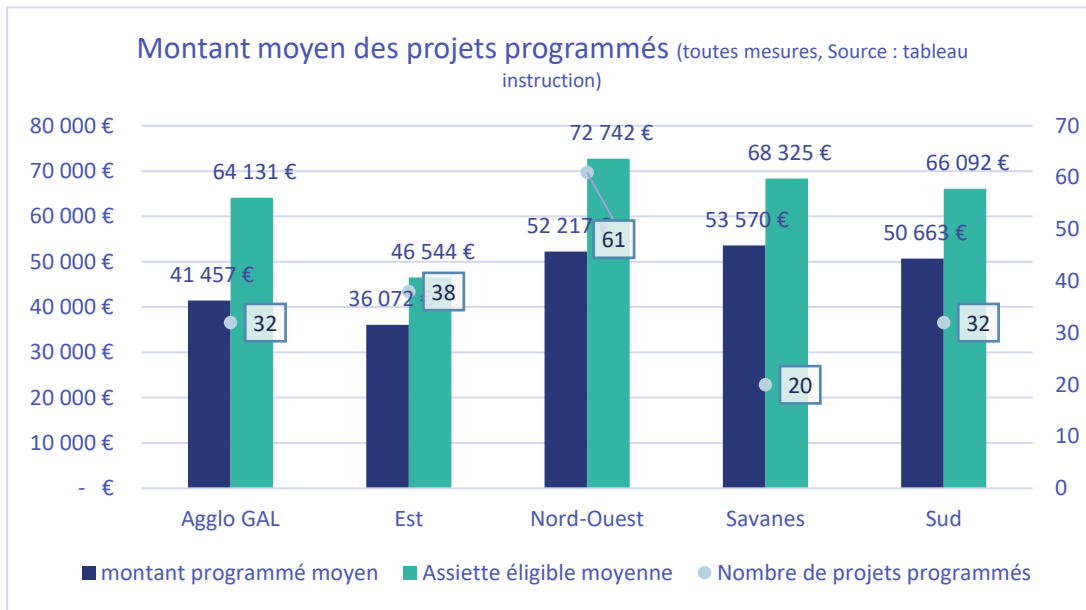
La maquette moyenne FEADER des GAL est de **2,1 M€**. Pour les GAL les moins dotés, l'enveloppe LEADER est de **1,771 M€**, alors que la plus grosse enveloppe atteint **3,5 M€**, voir le graphique ci-contre.



Dynamique de programmation par GAL



Analyse de la dynamique de projet par GAL



L'aide moyenne LEADER est de **47 K€** par projet, avec une forte différence selon certains GAL, les GAL Est et des Savanes ont des montants moyens respectivement égaux à 36 K€ et 54 K€ soit une différence de +/- 48%.

En outre, le **taux d'intervention LEADER** varie en fonction des GAL et oscille entre 65 % pour l'Agglo GAL contre 78 % pour le GAL des Savanes, avec en moyenne, une intervention de 73 % de LEADER par rapport au montant de l'opération retenu.

Analyse de mise en œuvre

Étiquettes de lignes	Min. de délais dépôt et conventionnement	Max. de délais dépôt et conventionnement	moyenne délais dépôt et dossier complet	moyenne délais dépôt et conventionnement
Agglo GAL	143	891	92	361
Est	141	1276	150	433
Nord-Ouest	133	1377	145	394
Savanes	156	1002	212	499
Sud	149	495	59	295
Total général	133	1377	132	397

4.3 GUIDES D'ENTRETIENS

4.3.1 GUIDE D'ENTRETIEN DE CADRAGE



EVALUATION DE MISE EN ŒUVRE MESURE 19 « SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT LOCAL – LEADER » DU PDRG 2014-2022

Guide d'entretien – Entretiens de cadrage de l'évaluation

Contexte de l'entretien

Dans le cadre de l'évaluation finale des programmes Leader Guyanais 2014-2023, une phase d'entretiens de cadrage avec les différents services du PAE est prévue. L'objectif de ces échanges est de recueillir :

- Les **besoins en termes d'évaluation**, en particulier les liens avec l'appel à candidatures Leader en cours, les principaux champs à explorer en priorité afin d'apporter des éclairages
- La vision de l'AG sur le programme LEADER, les **réussites et difficultés** éventuelles constatées
- Des informations relatives aux **activités collectives menées auprès des GAL**
- Des éléments de contexte vis-à-vis de **l'articulation du dispositif Leader et des autres politiques d'aménagement des territoires ruraux** ...

Cet entretien abondera largement la note de cadrage de la mission et servira de support à nos analyses et livrables tout au long de la mission d'évaluation.

A. CADRAGE DE L'ÉVALUATION ?

1. Quelles sont vos attentes opérationnelles vis-à-vis de l'évaluation ? Quels apports de l'évaluation attendez-vous pour la programmation 23-27 (stratégie, mise en œuvre, suivi, approches territoriales) ? Êtes-vous en attente de remontées d'informations spécifiques que ce soit dans une logique de bilan ou de propositions pour l'avenir ?

B. PERTINENCE DE LA STRATEGIE

2. Quelles ont été les modalités et étapes de mise en œuvre de LEADER en Guyane? Appel à projet directement ou phase d'AMI d'abord ? L'appel à projet a-t-il fait l'objet de spécificités (concentration sur certains thèmes ...) ?
3. Comment les territoires ont-ils été sélectionnés ? Quels ont été les critères de sélection des territoires et quelle méthode a été retenue (externalisation ?) ? Un accompagnement aux GAL a-t-il été apporté pendant la période d'élaboration des candidatures (et/ou de conventionnement) ? Si oui, de quel type ?
4. Quels étaient les objectifs et besoins de la CTG identifiés au début de la programmation et autour desquels le programme Leader a été construits ? Selon vous, existe-t-il toujours une **bonne adéquation entre les objectifs des programmes et les besoins actuels** ?

5. Le dimensionnement financier des mesures LEADER et des différentes maquettes allouées aux GAL/stratégies locales de développement se sont-elles avérées adaptées ?

6. Les critères d'éligibilité et de sélection des projets Leader vous semblent-ils pertinents ?

C. COHERENCE

7. Y-a-t-il une bonne cohérence entre le programme LEADER et les stratégies mises en œuvre en faveur du développement équilibré des territoires ruraux (contrats territoriaux,...) ?

8. L'articulation des mesures LEADER avec les dispositifs nationaux et régionaux (CPER, CNES..) est elle satisfaisante ? Quelles sont les logiques d'articulation privilégiées (**cofinancement, ligne de partage, logique de financement décroisés ou alternatifs...**) ?

9. Les lignes de partage LEADER/ FEADER sont-elles pertinentes ? Plus globalement, l'articulation des dispositifs LEADER avec les programmes opérationnels (PO FEDER-FSE, FEAMP...) est-elle satisfaisante ?

D. AVANCEMENT ET MISE EN ŒUVRE

10. Quels retours faites vous sur les dynamiques de programmation LEADER? Quels sont les facteurs facilitant et inversement les freins dans la mise en œuvre des programmes ? Avez-vous constaté des difficultés à **l'instruction des dossiers**?

11. Quels blocages avez-vous éventuellement observés à l'échelle des GAL ?

- Animation : mobilisation des réseaux de partenaires, actions de communication/sensibilisation, mode d'animation sur les territoires, accompagnement par les GAL des porteurs de projets dans le montage technique de leur projet et dans leur dossier de demande d'aide ?
- Difficultés organisationnelles : ressources internes, capacité à encadrer les porteurs de projet, organisation... Les cas échéant, quel rôle joue selon-vous le dimensionnement RH des équipes techniques des GAL et leur pérennité dans l'efficacité de cette animation locale et la remontée des potentiels projets ?
- Champs d'éligibilité : type d'action, critères de sélection, nature des dépenses...
- Mobilisations des co-financements et coordination des cofinanceurs
- Aspects juridiques : compatibilité au regard des régimes d'aides d'Etat, marchés publics...
- Montage de dossiers : mobilisation des options de coûts simplifiés, justification des dépenses, capacité 'ingénierie administrative des bénéficiaires...
- Autres ?

E. RESULTATS - IMPACTS

12. Quelles sont les principaux résultats observables à ce jour ?, en termes :

- De structuration des territoires ruraux, de développement des dynamiques locales ?
- D'aménagement des territoires ?
- D'expérimentation de solutions nouvelles ?

13. Pensez-vous atteindre les valeurs cible de 2023 (ex : emplois créés) ? Si non, pourquoi ? Le calibrage initial des indicateurs (choix des indicateurs, estimation des cibles et valeurs intermédiaires) s'est-il avéré pertinent ?

F. PISTES D'AMELIORATION

14. Quels enseignements tirez-vous de l'actuelle programmation Leader à ce stade, et en quoi cela a orienté vos choix pour l'AAC LEADER 23-27? Dans l'ensemble, quelles pistes d'amélioration envisager pour 23 - 27 :
- Au plan stratégique : les enjeux nouveaux à prendre en considération, le calibrage financier, le recours aux instruments financiers ?
 - Au plan territorial : niveau d'intervention les plus efficaces, gouvernance et recours aux approches territoriales intégrées (en lien avec l'OS 5.2 et FEAMP)
 - Au plan de la mise en œuvre : modalités d'animation, d'instruction, de gestion, de communication
 - Au plan du pilotage : accompagnement des GAL, suivi des programmes, modalités de calcul et d'estimation des cibles

PERSONNES INTEREGEES

Structure	Interlocuteur	Fonction	Date d'entretien
PAE	Deborah DA SILVA FERREIRA	Responsable SI FEADER	4/04/2023
	Fabiola FARNABE	Instructeur FEADER-Leader	
	Aurélie PROTO	Pilote FEADER	17/05/2023



4.3.2 GUIDE D'ENTRETIEN GAL

Contexte de l'entretien :

Ces entretiens associeront dans l'idéal les animateur. trice et gestionnaire de chaque GAL et seront utilisés anonymement.

Nom du GAL :

Structure porteuse du GAL :

PERTINENCE ET COHERENCE DE LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT

1. Pouvez-vous nous rappeler **succinctement** les grandes priorités de votre stratégie Leader (thématiques identifiées) et ses éventuelles évolutions ? Répondent-elles aux principaux enjeux et besoins du territoire ? Si non, quels sont les enjeux non couverts et pourquoi ?
2. Dans quelle mesure la stratégie du GAL s'est-elle avérée cohérente avec les autres dispositifs et politiques publiques déployées à l'échelle de votre territoire ? Pourriez-vous préciser les éventuelles incohérences / concurrences, lignes de partages, ... ??

BILAN DE LA DYNAMIQUE DE LA PROGRAMMATION, DES RESULTATS ET 1ERS EFFETS DES PROJETS

4. Echange autour du bilan de la programmation LEADER (sur la base des données du consultant)
5. Les projets réalisés ont-ils, selon-vous permis d'obtenir des résultats et produire des 1ers effets ? Si oui, lesquels et dans quel(s) domaine(s) en particulier ? Dans quelle mesure comportent-ils une dimension innovante, exploratoire ou une plus-value permettant de les différencier de ceux soutenus par d'autres politiques ? Y a-t-il un / des projets / bonnes pratiques particulièrement emblématiques de la plus-value territoriale LEADER qu'il vous semblerait intéressant de mettre en avant ?
6. Y a-t-il eu des pistes de coopération sur votre territoire ? Si oui, pourquoi les projets n'ont pas été mis en œuvre ? Quels sont les leviers à mettre en place pour renforcer la dynamique ?

MODALITES D'ORGANISATION DU GAL ET DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

7. Pourriez-vous nous présenter l'organisation retenue (notamment la répartition des rôles en termes d'animation et de gestion) et l'équipe technique mobilisée pour la mise en œuvre de votre programme Leader (fonctions³ / ETP / années d'expérience Leader / turn-over) ? Quel niveau d'accompagnement est proposé

³ Nota : Animation : information, communication, mobilisation et accompagnement des porteurs de projets, animation des réunions du GAL, mise en réseau des acteurs et recherche d'éventuels cofinancements mobilisables avec les porteurs de projets

au porteur du repérage au paiement de son dossier (appui au montage du dossier de demande d'aide, pré-instruction, ...) ? Globalement, quels sont les points forts / faibles de cette organisation en termes d'efficience ?

8. Comment s'organise le travail avec l'Autorité de Gestion et le service instructeur ? Concernant le volet administratif / juridique des dossiers, la répartition des rôles a-t-elle été bien définie ? Avez-vous bénéficié des appuis et enseignements (formations/ réunions collectives/ appuis individualisés/ outils de capitalisation, ...) visant à vous permettre d'assurer les fonctions qui vous ont été attribuées en autonomie ? Si oui lesquels ? Si non, quels sont les points qui ont pu vous poser difficultés et / ou appuis qui vous seraient utiles ?

9. Quelles sont, sur ces différents aspects, les points d'amélioration qui vous semblent prioritaires ? Notamment, identifiez-vous ou avez-vous mobilisé des pistes pour simplifier / fluidifier le circuit de gestion des projets et faciliter l'accès aux financements⁴ ?

GOUVERNANCE ET INSTANCES DE FONCTIONNEMENT DU GAL

10. Comment s'organise la gouvernance du GAL ? Comment s'articule-t-elle avec les autres instances du territoire ? Dans quelle mesure, le GAL, est-il selon-vous parvenu à fédérer les acteurs locaux autour de sa stratégie ? Le programme et son animation ont-ils contribué à maintenir et/ou renforcer cette implication et mettre en réseau des porteurs de projets et à créer des liens entre certains projets ?

11. Pourriez-vous nous présenter le processus et les instances de sélection des projets (COPROG, COTECH, ...) ? Le fonctionnement des COPROG est-il optimal (en termes de présence / participation) ? Le rôle des membres du comité de programmation va-t-il au-delà de la participation à la sélection des projets (repérage, promotion du dispositif, ...) ? En fonction des difficultés rencontrées avez-vous mis des stratégies en place ?

12. Avez-vous mené des actions de communication ou d'animation sur le territoire visant à faire connaître et promouvoir le programme Leader localement ? Avec quels effets ? Cela a-t-il eu une incidence sur la dynamique de programmation ?

PISTES ET PERSPECTIVES POUR 2023-2027

13. Quelles sont les interventions du GAL qui, selon vous, n'ont pas atteint leurs objectifs ou n'ont pas été menées et mériteraient selon vous d'être maintenues voire renforcées dans le cadre d'une prochaine programmation 2023-2027 ?

/ Gestion : assistance auprès de l'animateur dans l'organisation des réunions et actions de mobilisation, et plus spécifiquement, vérification administrative des dossiers et suivi de leur circuit d'instruction.

⁴Montant plancher, solutions d'ingénierie financière, avances remboursables des projets, mise à disposition d'une ligne financière dédiée à Leader par la structure porteuse du GAL ou d'autres collectivités-EPCI.

14. Comment se positionne votre GAL au regard de la future programmation Leader à ce jour ? Quelles devraient être, selon vous, les priorités pour Leader à l'échelle de la CTG dans la perspective de la nouvelle période de programmation 2023-2027 ? Quelles seraient selon-vous les principales améliorations à prévoir en matière d'organisation/ de mise en œuvre ?

PERSONNES INTEREGEES

Structure	Interlocuteur	Fonction	Date d'entretien
GAL EST	Michael WILLIAM	Animateur coordinateur	4/05/2023
GAL du SUD	Arnaud LE TIEC Christelle ALOUNAWALE	Coordinateur GAL Assistante de gestion - animatrice du GAL	4/05/2023
GAL de l'OUEST	Marion RODET Denzel ST JURA	Animateurs GAL	17/05/2023
GAL des SAVANES	Mathieu CALATAYUD Priscilia LAMA	Animateurs coordinateur	5/05/2023
AGGLO GAL	Werley GROMAT	Animateur Coordinateur	12/05/2023

4.3.3 GUIDE D'ENTRETIEN PORTEURS DE PROJET



A - FICHE D'IDENTITE DU PORTEUR DE PROJET

Nom et prénom du porteur de projet :

Organisme représenté et fonction occupée au sein de cet organisme

Nota : Maîtrise d'ouvrage du projet : Public / Privé / OQDP :

B - PRESENTATION DU PROJET ET DE SA GENESE

1. Pouvez-vous nous raconter votre **projet** ? Quel **public** vise-t-il ? Quelles étaient vos **motivations** pour mener à bien ce projet à l'origine ?

2. Dans quel **contexte** le projet s'inscrit-il ? A quels **enjeux** et objectifs entend-il notamment répondre ?

3. En quelle année le projet a-t-il été **amorcé** ? Où en est-il aujourd'hui ? Est-il terminé ? De **prochaines phases ou nouvelles échéances** sont-elles prévues ?

4. Le projet a-t-il **évolué** finalement entre l'idée de départ, i.e. sa définition d'origine et la réalisation opérationnelle aujourd'hui ? Sur quels aspects ? Avec quelle plus-value ?

5. Pourriez-vous nous **présenter le projet dans ses différentes composantes** ? Avez-vous des **illustrations** (photos, maquette, cartes ...) visuelles de ce projet ? Ou des liens vers des ressources en ligne peut-être (site internet, plaquette,...) ?

6. Quel est le **périmètre géographique** (localisation - commune, groupe de communes), son rayonnement ? Ce projet présente-t-il selon vous une **dimension innovante ou exemplaire** ?

C - LES RESULTATS OBTENUS ET EFFETS ET IMPACTS ATTENDUS DU PROJET

7. Pouvez-vous nous raconter les principaux résultats et **réussites** associées à ce projet ?

8. Avez-vous déjà observé les **effets** de ce projet ou des changements sur le territoire directement générés par sa réalisation ? Si oui, lesquels ? Correspondent-ils aux effets recherchés ? Quels effets et impacts peuvent en être attendus à moyen ou long terme ?

9. De votre point de vue, quel est l'effet levier et la **plus-value** de ce projet à l'échelle du territoire de votre GAL ? Peut-on considérer, au regard de la situation locale, que son apport a été/est : 1 [marginal] ? 2 [peu important] ? 3 [important] ? 4 [très important] ? Pourquoi ?

D - RAPPEL DES FREINS ET DES FACTEURS DE REUSSITE

10. Considérez-vous les modalités de mise en œuvre (montage du dossier, animation, aspects juridiques, difficultés organisationnelles, obtention des paiements, etc...) associées à LEADER **efficaces** ? Satisfaisantes ?
Plus globalement, avez-vous rencontré des **freins** particuliers spécifiques liés à cette aide Leader ?
Quels ont été les **facteurs positifs déterminants** ayant favorisé la conduite du projet / ayant permis de le mener à son terme ?
11. Concernant la mobilisation des **cofinancements** nécessaires au projet, avez-vous rencontré des difficultés ? Quels dispositifs ou collectivités avez-vous mobilisés pour financer votre projet ?
Ces cofinancements vous ont-ils paru cohérents, complémentaires ? Les taux d'intervention ont-ils été suffisants pour impulser le projet ?

E – VALEUR AJOUTEE DU PROGRAMME LEADER

12. Diriez-vous par exemple que le programme LEADER a contribué à **impulser, amplifier, accélérer, pérenniser** votre projet ?
13. Avez-vous bénéficié d'un **accompagnement** au titre du programme LEADER ? Si oui, de quelle manière avez-vous été accompagné ? Il y a-t-il eu des besoins auxquels l'accompagnement du GAL n'a selon vous pas répondu ? Quelle a été selon-vous la plus-value de cet accompagnement (levier financier ; accompagnement technique au montage du dossier ; mise en réseau avec d'autres porteurs de projet ou ambassadeurs potentiels ; promotion du projet à l'échelle du GAL par exemple...)

F – PISTES et PERSPECTIVES pour l'APRES 2023

14. In fine, au regard de votre expérience :
- Envisageriez-vous de faire à nouveau appel à un financement Leader ?
 - Recommanderiez-vous Leader à un autre porteur de projet ? Si oui, quels seraient vos conseils ?

PERSONNES INTEREGEES

GAL	Interlocuteur	Nom du projet	Date d'entretien
GAL Est	Association SLAR - Sports Loisirs Animation Régina	Préfiguration d'un espace de vie sociale à Régina	12/06/2023
GAL Est	Bastien Tarin / DAF mairie de St Georges	OYabus / mise en place d'un bibliobus à Saint Georges de l'Oyapock	09/06/2023
GAL du Sud	Fanny Rives - Présidente CAE	Création d'une coopérative d'activité	15/06/2023
GAL du Sud	Cindy ALLINCKX PAVONE	Mise en place d'approvisionnement en eau pour le développement d'une production agricole bio à Saül	1/06/2023
GAL des Savanes	CCDS . M. José Makébé	Foire du pays des Savanes	12/06
GAL des Savanes	M. Marius Auguste	Activité guide "Peyi a Bel"	09/06
Agglo'GAL	AESN - Nathalie CHARLES	Auto école sociale nomade	14/06
Agglo'GAL	Intervig - Adèle GUEN - Responsable de proje	Yan'Agri Days	31/05
GAL de l'Ouest	Alan REGUER	SLAM, ateliers ambulants sur les huiles essentielles	15/06

